



COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD ALSACE LARGUE

Conseil Communautaire du 13 avril 2023 – 19h00

Salle communale « La Vaillante » à Ballersdorf

Sous la Présidence de Vincent GASSMANN, Président,

sur convocation en date du 06 avril 2023

Liste des délibérations – 1^{ère} partie publiée le 21 avril 2023

SECRETAIRE DE SEANCE

M. Fabien ULMANN est désigné secrétaire de séance.

DELIBERATION N° C20230407

Imputation dépenses au compte fêtes & cérémonies au Budget Principal

Vote : 52 pour, 3 contre, 0 abstention

DELIBERATION N° C20230408

Approbation des comptes de Gestion 2022 – budgets Principal / annexe Assainissement / annexe Produits résiduels (OM) / annexe SPANC / annexe BAZDIEF / annexe BAZRE

Vote : 51 pour, 3 contre, 1 abstention

DELIBERATION N° C20230409

Approbation des Comptes administratifs 2022 – budgets Principal / annexe Assainissement / annexe Produits résiduels (OM) / annexe SPANC / annexe BAZDIEF / annexe BAZRE

Vote : 48 pour, 3 contre, 3 abstentions

DELIBERATION N° C20230410

Affectation des résultats budget Principal & annexes 2022 sur exercice 2023

Vote : 51 pour, 3 contre, 1 abstention

DELIBERATION N° C20230411

Vote des taux d'imposition 2023

Vote : 29 pour, 20 contre, 6 abstentions

DELIBERATION N° C20230412

Détermination et vote du produit de la taxe GEMAPI

Vote : 40 pour, 9 contre, 6 abstentions

DELIBERATION N° C20230413

Fixation des montants de base servant à l'établissement de la cotisation minimum de cotisation foncière des entreprises (CFE)

Vote : 42 pour, 13 contre, 0 abstention

DELIBERATION N° C20230414

Mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement

Vote : 54 pour, 0 contre, 1 abstention

DELIBERATION N° C20230415

Tarifs des structures d'accueil collectif applicable à compter du 1^{er} septembre 2023

Vote : 48 pour, 1 contre, 6 abstentions

Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH
Nombre de membres élus : 59
Membres en fonction : 59

SEANCE du 13 avril 2023 – 19h00
*Imputation dépenses au compte « fêtes & cérémonies »
budget Principal - Délibération n° C20230407*

Sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN

Et sur invitation en date du 06 avril 2023

Sont présents 45 membres titulaires
Sont absents 14 membres
- Dont suppléé : 04
- Dont représentés : 06

Votants : 55
- Dont « pour » : 52
- Dont « contre » : 03
Dont abstention : 0

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE	Jean-Luc	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST <i>Procuration</i>	Laurent	Titulaire/M	X			
	FINK	David	Titulaire/A			X	WIEST Laurent
BALSCHWILLER	JACOBERGER <i>Procuration</i>	Thierry	Titulaire/M	X			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER <i>Procuration</i>	Christian	Titulaire/M	X			
BERNWILLER	BAUR	Patrick	Titulaire/M	X			
	GREDER	Béatrice	Titulaire/A	X			
	SCHNOEBELEN	Gervais	Titulaire/M	X			
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M		X		
BRETEN	GLESS	Michel	Titulaire/M			X	BILGER Christian
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M	X			
CHAVANNES-sur-l'ETANG	GASSMANN	Vincent	Titulaire/M	X			
DANNEMARIE	BERBETT <i>Procuration</i>	Alexandre	Titulaire/M	X			
	GRETER	Catherine	Titulaire/CM			X	BERBETT Alexandre
	HOLLEVILLE	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	X			
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A	X			
	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM			X	JACOBERGER Thierry
DIEFMATTEN	GESSIER	Alain	Titulaire/M	X			
EGLINGEN	SCHMITT	Pierre	Titulaire/M	X			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M			X	
ETEIMBES	CONRAD	Yves	Titulaire/M		X		
FALKWILLER	SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M	X			
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M	X			
GUEVENATTEN	SCHITTLY	Bernard	Titulaire/M	X			
HAGENBACH	BACH	Guy	Titulaire/M	X			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A	X			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	X			
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M	X			
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M	X			
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M		X		
MONTREUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M			X	
MONTREUX-VIEUX	RINGWALD	Jean-Claude	Titulaire/M	X			
	WILHELM	Patrick	Titulaire/A	X			
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER	Pascal	Titulaire/M			X	PARENT Marc
	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M			X	HEYER Morand
PFETTERHOUSE	HEYER <i>Procuration</i>	Morand	Titulaire/A	X			
REZWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M	X			
	MOHN	Alain	Titulaire/A	X			
ROMAGNY	LEWEK	Denis	Titulaire/M	X			
SAINT-COSME	WIES	Joël	Titulaire/M			X	
SAINT-ULRICH	PARENT <i>Procuration</i>	Marc	Titulaire/M	X			

SEPPOIS-le-BAS	BARNABE	Maurice	Titulaire/M	X		
	STRUB	Martine	Titulaire/A	X		
	HAGMANN	David	Titulaire/A	X		
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M	X		
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M		X	
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M	X		
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M	X		
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M	X		
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M		X	
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE	Florent	Titulaire/M	X		
WOLFERSDORF	JUD	Claude	Titulaire/M	X		

DELIBERATION N° C20230407
FINANCES/BUDGET
BUDGET PRINCIPAL
IMPUTATION DEPENSES AU COMPTE « FETES & CEREMONIES »

Vu l'article D 1617-19 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant qu'il est demandé à la Communauté de communes Sud Alsace Largue de préciser par délibération les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6232 « fêtes et cérémonies », conformément aux instructions règlementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire.

Il est proposé au Conseil communautaire de prendre en charge les dépenses suivantes au compte 6232 « fêtes et cérémonies » du Budget Principal :

- d'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes, cérémonies, manifestations culturelles, touristiques et les diverses prestations et cocktails servis lors de réceptions officielles, assemblées communautaire et inaugurations ;
- les fleurs, bouquets, gravures, médailles, coupes, livres, bons d'achat et présents offerts à l'occasion de divers évènements, notamment lors des mariages, naissances, départs en retraite ou de la collectivité, décès ; dans le cadre également des récompenses sportives, culturelles ou lors de réceptions officielles ;
- les frais de restauration des élus ou des agents intercommunaux liés aux actions intercommunales ou à l'occasion d'évènements ponctuels comme le repas du personnel ;
- les dépenses liées à l'achat de denrées et petites fournitures pour l'organisation de réunions, commissions, ateliers ou manifestations.

Le Conseil Communautaire, après délibération par 52 voix pour, 03 voix contre et 0 abstention :

- **DECIDE** l'affectation des dépenses telles que présentées ci-dessus, au compte 6232 « fêtes & cérémonies » du Budget Principal, dans la limite des crédits inscrits au budget de la communauté de communes Sud Alsace Largue ;
- **AUTORISE** le Président à engager et procéder au mandatement des sommes affectées au compte 6232 « fêtes et cérémonies » du Budget Principal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Vincent GASSMANN



Le secrétaire de séance, Fabien ULMANN



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

ID : 068-200066033-20230413-C20230408-DE

Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH
Nombre de membres élus : 59
Membres en fonction : 59

SEANCE du 13 avril 2023 – 19h00
Approbation Comptes Gestion 2022 - Délibération n° C20230408

Sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN

Et sur invitation en date du 06 avril 2023

Sont présents 45 membres titulaires
Sont absents 14 membres
- Dont suppléés : 04
- Dont représentés : 06

Votants : 55
- Dont « pour » : 51
- Dont « contre » : 03
Dont abstention : 01

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE	Jean-Luc	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST <i>Procuration</i>	Laurent	Titulaire/M	X			
	FINK	David	Titulaire/A			X	WIEST Laurent
BALSCHWILLER	JACOBBERGER <i>Procuration</i>	Thierry	Titulaire/M	X			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER <i>Procuration</i>	Christian	Titulaire/M	X			
BERNWILLER	BAUR	Patrick	Titulaire/M	X			
	GREDER	Béatrice	Titulaire/A	X			
	SCHNOEBELEN	Gervais	Titulaire/M	X			
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M		X		
BRETTEN	GLESS	Michel	Titulaire/M			X	BILGER Christian
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M	X			
CHAVANNES-sur-l'ETANG	GASSMANN	Vincent	Titulaire/M	X			
DANNEMARIE	BERBETT <i>Procuration</i>	Alexandre	Titulaire/M	X			
	GRETER	Catherine	Titulaire/CM			X	BERBETT Alexandre
	HOLLEVILLE	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	X			
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A	X			
	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM			X	JACOBBERGER Thierry
DIEFMATTEN	GESSIER	Alain	Titulaire/M	X			
EGLINGEN	SCHMITT	Pierre	Titulaire/M	X			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M			X	
ETEIMBES	CONRAD	Yves	Titulaire/M		X		
FALKWILLER	SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M	X			
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M	X			
GUEVENATTEN	SCHITTLY	Bernard	Titulaire/M	X			
HAGENBACH	BACH	Guy	Titulaire/M	X			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A	X			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	X			
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M	X			
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M	X			
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M		X		
MONTREUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M			X	
	RINGWALD	Jean-Claude	Titulaire/M	X			
MONTREUX-VIEUX	WILHELM	Patrick	Titulaire/A	X			
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER	Pascal	Titulaire/M			X	PARENT Marc
	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M			X	HEYER Morand
PFETTERHOUSE	HEYER <i>Procuration</i>	Morand	Titulaire/A	X			
RETWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M	X			
	MOHN	Alain	Titulaire/A	X			
ROMAGNY	LEWEK	Denis	Titulaire/M	X			
SAINT-COSME	WIES	Joël	Titulaire/M			X	

SAINT-ULRICH	PARENT Procuration	Marc	Titulaire/M	X			
SEPPOIS-le-BAS	BARNABE	Maurice	Titulaire/M	X			
	STRUB	Martine	Titulaire/A	X			
	HAGMANN	David	Titulaire/A	X			
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M	X			
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M			X	
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M	X			
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M		X		
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE	Florent	Titulaire/M	X			
WOLFERSDORF	JUD	Claude	Titulaire/M	X			

DELIBERATION N° C20230408

FINANCES/BUDGET

COMPTES DE GESTION 2022

Le compte de gestion retrace toutes les opérations constatées au cours de l'exercice. Il est visé par l'ordonnateur qui certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats est conforme aux écritures de la comptabilité administrative attendu que les éléments du compte de gestion et du compte administratif doivent concorder.

Le compte de gestion est arrêté par l'assemblée délibérante conformément au vote du compte administratif. Le CGCT précise que l'assemblée délibérante « entend, débat et arrête les comptes de gestion des receveurs ».

Les résultats de l'exercice 2022 :

- Budget Principal

- Section de fonctionnement
 - Dépenses 8 869 008.32 €
 - Recettes 8 930 651.86 €
- Section investissement
 - Dépenses 1 095 863.33 €
 - Recettes 1 691 554.09 €

⇒ Soit un résultat de **657 334.30 €**

- Budget annexe Produits résiduels « OM »

- Section de fonctionnement
 - Dépenses 2 709 940.12 €
 - Recettes 2 970 008.18 €
- Section d'investissement
 - Dépenses 2 224 784,17 €
 - Recettes 1 761 751.33 €

⇒ Soit un résultat de **-202 964.78 €**

- Budget annexe Assainissement

- Section de fonctionnement
 - Dépenses 3 057 403.52 €
 - Recettes 3 072 570.09 €

- Section d'investissement
 - Dépenses 5 648 675.00 €
 - Recettes 6 030 334.11 €

⇒ Soit un résultat de **396 825.68 €**

- **Budget annexe « SPANC »**

- Section de fonctionnement
 - Dépenses 28 353.13 €
 - Recettes 11 816.17 €

⇒ Soit un résultat de **- 16 536.96 €**

- **Budget annexe Parc d'Activités Sud Alsace Largue Diefmatten « BAZDIEF »**

- Section de fonctionnement
 - Dépenses 1 500 930.96 €
 - Recettes 1 440 664.72 €
- Section d'investissement
 - Dépenses 707 379.61 €
 - Recettes 1 484 597,30 €

⇒ Soit un résultat de **716 951.45 €**

- **Budget annexe ZA Retzwiller « BAZRE »**

- Section de fonctionnement
 - Dépenses 0 €
 - Recettes 0 €
- Section d'investissement
 - Dépenses 0 €
 - Recettes 0 €

⇒ Soit un résultat de **0,00 €**

Ces comptes de gestion établis par le comptable public du SGC d'Altkirch sont en stricte concordance avec les comptes administratifs correspondants.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par 51 voix pour, 03 voix contre et 01 abstention, décide :

- **d'arrêter comme ci-dessus les résultats totaux des différents comptes de gestion pour 2022 ;**
- **de déclarer que les comptes de gestion pour le budget principal et pour les budgets annexes, dressés pour l'exercice 2022 pour la communauté de communes Sud Alsace Largue, par le comptable public du SGC d'Altkirch, n'appellent aucune observation ni aucune réserve de sa part ;**

- **d'approuver le compte de gestion de l'exercice 2022 de la communauté de communes Sud Alsace Largue tel que présenté par le comptable public du SGC d'Altkirch.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Vincent GASSMANN



Le secrétaire de séance, Fabien ULMANN



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**



Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH
Nombre de membres élus : 59
Membres en fonction : 59

SEANCE du 13 avril 2023 – 19h00
Approbation CA 2022 budget principal & budgets annexes
Délibération n° C20230409

Sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN

Et sur invitation en date du 06 avril 2023

Sont présents 44 membres titulaires
Sont absents 15 membres
- Dont suppléés : 04
- Dont représentés : 06

Votants : 54
- Dont « pour » : 50
- Dont « contre » : 03
Dont abstention : 01

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE	Jean-Luc	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST <i>Procuration</i>	Laurent	Titulaire/M	X			
	FINK	David	Titulaire/A			X	WIEST Laurent
BALSCHWILLER	JACOBBERGER <i>Procuration</i>	Thierry	Titulaire/M	X			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER <i>Procuration</i>	Christian	Titulaire/M	X			
BERNWILLER	BAUR	Patrick	Titulaire/M	X			
	GREDER	Béatrice	Titulaire/A	X			
	SCHNOEBELEN	Gervais	Titulaire/M	X			
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M		X		
BRETTEN	GLESS	Michel	Titulaire/M			X	BILGER Christian
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M	X			
CHAVANNES-sur-l'ETANG	GASSMANN	Vincent	Titulaire/M			X	
DANNEMARIE	BERBETT <i>Procuration</i>	Alexandre	Titulaire/M	X			
	GRETER	Catherine	Titulaire/CM			X	BERBETT Alexandre
	HOLLEVILLE	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	X			
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A	X			
DIEFMATTEN	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM			X	JACOBBERGER Thierry
DIEFMATTEN	GESSIER	Alain	Titulaire/M	X			
EGLINGEN	SCHMITT	Pierre	Titulaire/M	X			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M			X	
ETEIMBES	CONRAD	Yves	Titulaire/M		X		
FALKWILLER	SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M	X			
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M	X			
GUEVENATTEN	SCHITTLY	Bernard	Titulaire/M	X			
HAGENBACH	BACH	Guy	Titulaire/M	X			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A	X			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	X			
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M	X			
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M	X			
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M		X		
MONTREUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M			X	
	RINGWALD	Jean-Claude	Titulaire/M	X			
MONTREUX-VIEUX	WILHELM	Patrick	Titulaire/A	X			
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER	Pascal	Titulaire/M			X	PARENT Marc
PFETTERHOUSE	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M			X	HEYER Morand
	HEYER <i>Procuration</i>	Morand	Titulaire/A	X			
RETWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M	X			
	MOHN	Alain	Titulaire/A	X			
ROMAGNY	LEWEK	Denis	Titulaire/M	X			
SAINT-COSME	WIES	Joël	Titulaire/M			X	
SAINT-ULRICH	PARENT <i>Procuration</i>	Marc	Titulaire/M	X			
SEPPOIS-le-BAS	BARNABE	Maurice	Titulaire/M	X			
	STRUB	Martine	Titulaire/A	X			
	HAGMANN	David	Titulaire/A	X			
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M	X			

STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M			
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M	X		
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M	X		
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M	X		
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M		X	
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE	Florent	Titulaire/M	X		
WOLFERSDORF	JUD	Claude	Titulaire/M	X		

DELIBERATION N° C20230409 FINANCES/BUDGET COMPTES ADMINISTRATIF 2022

L'arrêté des comptes de la collectivité est constitué par le vote de l'assemblée délibérante sur le compte administratif présenté par le Président, après transmission au plus tard le 1^{er} juin de l'année suivant l'exercice du compte de gestion établi par le comptable de l'établissement.

Celui-ci constitue, par opposition au budget, non pas un état prévisionnel mais un état des réalisations.

Dans la séance où le compte administratif du Président est débattu, l'assemblée désigne son Président de séance. Dans ce cas, le Président peut assister à la discussion, mais doit se retirer au moment du vote.

Le Vice-Président en charge du Pôle Finances/budget présente les comptes administratifs 2022 des budgets suivants : Budget Principal, Budget annexe Produits résiduels « OM », Budget annexe Assainissement, Budget annexe « SPANC », Budget annexe Parc d'Activités Sud Alsace Largue Diefmatten « BAZDIEF », Budget annexe ZA Retzwiller « BAZRE » ;

▪ Budget Principal

Le compte administratif du budget principal pour l'année 2022 peut se résumer comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes réelles	8 930 651,86 €	1 691 554,09 €
Dépenses réelles	8 869 008,32 €	1 095 863,33 €
Résultat Brut	61 643,54 €	595 690,76 €
Résultat 2021	547 842,72 €	-693 576,30 €
Résultat cumulé à la clôture de l'exercice	609 486,26 €	-97 885,54 €
R.A.R Recettes		499 521,44 €
R.A.R. Dépenses		314 492,68 €
RESULTAT DE CLOTURE	609 486,26€	87 143,22 €
RESULTAT NET	696 629,48€	

➤ les résultats tels qu'ils apparaissent :

- en section d'investissement :
 - un solde d'exécution de **- 97 885,54 €**
 - un reste à réaliser recettes d'investissement de **499 521,44 €**
 - un reste à réaliser dépenses d'investissement de **314 492,68 €**
- un solde d'exécution en section de fonctionnement de **609 486,26 €**
- un résultat net global de **696 629,48 €**.

▪ **Budget Annexe Produits résiduels « OM »**

Le compte administratif du budget annexe Produits résiduels « OM » pour l'année 2022 peut se résumer comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes réelles	2 970 008,18 €	1 761 751,33 €
Dépenses réelles	2 709 940,12 €	2 224 784,17 €
Résultat Brut	260 068,06 €	-463 032,84 €
Résultat 2021		101 207,18 €
Résultat cumulé à la clôture de l'exercice	260 068,06€	-361 825,66€ €
R.A.R. Dépenses		752 410,91 €
R.A.R. Recettes		774 634,16 €
RESULTAT DE CLOTURE	260 068,06 €	-339 602,41 €
RESULTAT NET	-79 534,35 €	

➤ les résultats du budget annexe Produits résiduels « OM » tels qu'ils apparaissent :

- en section d'investissement :
 - un solde d'exécution de **- 361 825,66 €**
 - reste à réaliser en Dépenses de **752 410,91 €**
 - reste à réaliser en recettes de **774 634,16 €**
- un Solde d'exécution en section de fonctionnement de **260 068,06 €**
- un résultat net global de **- 79 534,35 €**

▪ **Budget Annexe Assainissement**

Le compte administratif du budget annexe assainissement pour l'année 2022 peut se résumer comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes réelles	3 072 570,09 €	6 030 334,11 €
Dépenses réelles	3 057 403,52 €	5 648 675,00 €
Résultat Brut	15 166,57 €	381 659,11 €
Résultat 2021	889 848,82 €	-458 072,71 €
Résultat cumulé à la clôture de l'exercice	905 015,39 €	-76 413,60 €
R.A.R Recettes		340 665,00 €
R.A.R Dépenses		970 914,13 €
RESULTAT DE CLOTURE	905 015,39 €	-706 662,73 €
RESULTAT NET	198 352,66 €	

➤ les résultats 2022 du budget annexe Assainissement tels qu'ils apparaissent :

- en section d'investissement :
 - un solde d'exécution de **- 76 413,60 €**
 - un reste à réaliser en dépenses de **970 914,13 €**
 - un reste à réaliser en recettes de **340 665,00 €**
- un Solde d'exécution en section de fonctionnement de **905 015,39 €**

- un résultat net global de

▪ **Budget annexe « SPANC »**

Le compte administratif du budget annexe SPANC pour l'année 2022 peut se résumer comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes réelles	11 816.17 €	-
Dépenses réelles	28 353.13 €	-
Résultat Brut	-16 536.96 €	-
Résultat 2021	20 953.72 €	-
Résultat cumulé à la clôture de l'exercice	4 416.76 €	
R.A.R Recettes	-	-
R.A.R Dépenses	-	-
RESULTAT DE CLOTURE 2022	4 416.76€	-
RESULTAT NET	4 416.76€	

➤ les résultats du budget annexe SPANC tels qu'ils apparaissent :

- un Solde d'exécution en section de fonctionnement de **4 416,76 €**
- un résultat net global : **4 416,76 €**

▪ **Budget annexe Parc d'activités Sud Alsace Largue Diefmatten « BAZDIEF »**

Le compte administratif du budget annexe Parc d'Activités Sud Alsace Largue Diefmatten « BAZDIEF » pour l'année 2022 peut se résumer comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes réelles	1 440 664.72 €	1 484 597.30€
Dépenses réelles	1 500 930.96 €	707 379.61 €
Résultat Brut	-60 266.24 €	777 217.69 €
Résultat 2021	964 894.79 €	-1 248 841.90 €
Résultat cumulé à la clôture de l'exercice	904 628.55 €	-471 624.21 €
R.A.R Recettes		-
R.A.R Dépenses		-
RESULTAT DE CLOTURE 2022	904 628.55 €	-471 624.21 €
RESULTAT NET	433 004.34 €	

➤ les résultats du budget annexe Parc d'Activités Sud Alsace Largue Diefmatten « BAZDIEF » tels qu'ils apparaissent :

- un Solde d'exécution en section d'investissement de **- 471 624.21 €**
- un Solde d'exécution en section de fonctionnement de **904 628,55 €**
- un résultat net global de **433 004.34 €**

▪ **Budget annexe Retzwiller « BAZRE »**

Le compte administratif du budget annexe ZA RETZWILLER pour l'année 2022 peut se résumer comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes réelles	0,00 €	0.00 €
Dépenses réelles	0,00 €	0,00 €
Résultat Brut	0,00 €	0,00 €
Résultat 2021	228 727.86€	-19 241.00 €
Résultat cumulé à la clôture de l'exercice	228 727,86 €	-19 241,00 €
R.A.R Recettes		-
R.A.R Dépenses		-
RESULTAT DE CLOTURE 2021	228 727,86 €	-19 241,00 €
RESULTAT NET	209 486,86	

➤ les résultats du budget annexe ZA Retzwiller tels qu'ils apparaissent :

- un solde d'exécution en section d'investissement de **- 19 241,00 €**
- un solde d'exécution en section de fonctionnement de **228 727,86 €**
- un résultat net global de **209 486,86 €**

A l'issue de la présentation, M. Vincent GASSMANN, Président, quitte la séance au moment du vote.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par 50 voix pour, 03 voix contre et 01 abstention :

- **ARRETE** les résultats du budget Principal & des budgets annexes tels qu'ils apparaissent ci-dessus ;
- **DECLARE** les opérations de 2022 closes.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Vincent GASSMANN

Le secrétaire de séance, Fabien ULMANN




**EXTRAIT
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH
Nombre de membres élus : 59
Membres en fonction : 59

SEANCE du 13 avril 2023 – 19h00
Affectation des résultats budget principal & annexes 2022 sur exercice 2023
Délibération n° C20230410

Sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN

Et sur invitation en date du 06 avril 2023

Sont présents 45 membres titulaires
Sont absents 14 membres
- Dont suppléés : 04
- Dont représentés : 06

Votants : 55
- Dont « pour » : 51
- Dont « contre » : 03
Dont abstention : 01

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE	Jean-Luc	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST <i>Procuration</i>	Laurent	Titulaire/M	X			
	FINK	David	Titulaire/A			X	WIEST Laurent
BALSCHWILLER	JACOBBERGER <i>Procuration</i>	Thierry	Titulaire/M	X			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER <i>Procuration</i>	Christian	Titulaire/M	X			
BERNWILLER	BAUR	Patrick	Titulaire/M	X			
	GREDER	Béatrice	Titulaire/A	X			
	SCHNOEBELEN	Gervais	Titulaire/M	X			
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M		X		
BRETEN	GLESS	Michel	Titulaire/M			X	BILGER Christian
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M	X			
CHAVANNES-sur-l'ETANG	GASSMANN	Vincent	Titulaire/M	X			
DANNEMARIE	BERBETT <i>Procuration</i>	Alexandre	Titulaire/M	X			
	GRETER	Catherine	Titulaire/CM			X	BERBETT Alexandre
	HOLLEVILLE	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	X			
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A	X			
	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM			X	JACOBBERGER Thierry
DIEFMATTEN	GESSIER	Alain	Titulaire/M	X			
EGLINGEN	SCHMITT	Pierre	Titulaire/M	X			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M			X	
ETEIMBES	CONRAD	Yves	Titulaire/M		X		
FALKWILLER	SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M	X			
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M	X			
GUEVENATTEN	SCHITTLY	Bernard	Titulaire/M	X			
HAGENBACH	BACH	Guy	Titulaire/M	X			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A	X			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	X			
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M	X			
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M	X			
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M		X		
MONTREUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M			X	
	RINGWALD	Jean-Claude	Titulaire/M	X			
MONTREUX-VIEUX	WILHELM	Patrick	Titulaire/A	X			
	SOMMERHALTER	Pascal	Titulaire/M			X	PARENT Marc
PFETTERHOUSE	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M			X	HEYER Morand
	HEYER <i>Procuration</i>	Morand	Titulaire/A	X			
REZWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M	X			
	MOHN	Alain	Titulaire/A	X			
ROMAGNY	LEWEK	Denis	Titulaire/M	X			
SAINT-COSME	WIES	Joël	Titulaire/M			X	
SAINT-ULRICH	PARENT <i>Procuration</i>	Marc	Titulaire/M	X			



SEPOIS-le-BAS	BARNABE	Maurice	Titulaire/M	X			
	STRUB	Martine	Titulaire/A	X			
	HAGMANN	David	Titulaire/A	X			
SEPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M	X			
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M			X	
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M	X			
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M		X		
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE	Florent	Titulaire/M	X			
WOLFERSDORF	JUD	Claude	Titulaire/M	X			

DELIBERATION N°C20230410

FINANCES/BUDGET

AFFECTATION DES RESULTATS – EXERCICE 2023

Le Président présente au Conseil Communautaire l'affectation des résultats des budgets suivants : Budget Principal, Budget annexe Produits résiduels « OM », Budget annexe Assainissement, Budget annexe « SPANC », Budget annexe Parc d'Activités Sud Alsace Largue Diefmatten « BAZDIEF », Budget annexe ZA Retzwiller « BAZRE » ;

▪ Budget Principal

Vu l'approbation du compte administratif du budget principal de l'exercice 2022,

Vu les résultats de la section de fonctionnement du budget principal de l'exercice 2022, à savoir :

Résultat cumulé 2022 – Section de Fonctionnement	
Budget principal	609 486.26

Vu les résultats de la section d'investissement du budget principal de l'exercice 2022, à savoir :

Résultat cumulé 2022 – Section d'Investissement	
Budget principal	-97 885.54 €

RAR 2022 – Section d'Investissement	
RAR dépenses	314 492.68 €
RAR recettes	499 521.44 €

Résultat d'investissement corrigés avec RAR – Section d'Investissement	
	87 143.22€

Sur proposition du Président, l'affectation des résultats de l'exercice 2022, au budget principal 2023 se présente comme suit :

- à la section d'investissement, article D 001 : 97 885.54 €
- à la section de fonctionnement, article R 002 : 609 486.26 €
- à la section d'investissement, article 1068 : 0 €



▪ **Budget annexe Produits résiduels « OM »**

Vu l'approbation du compte administratif du budget annexe Produits résiduels (BOM) de l'exercice 2022,

Vu les résultats de la section de fonctionnement du budget annexe Produits résiduels de l'exercice 2022, à savoir :

Résultat cumulé 2022 – Section de Fonctionnement	
Budget annexe OM	260 068.06 €
TOTAL A AFFECTER	260 068.06 €

Vu les résultats de la section d'investissement du budget annexe Produits résiduels de l'exercice 2022, à savoir :

Résultat cumulé 2022 – Section d'Investissement	
Budget annexe OM	-361 825.66 €
TOTAL A AFFECTER	-361 825.66 €

RAR 2022 – Section d'Investissement	
RAR dépenses	752 410.91 €
RAR recettes	774 634.16 €

Résultat d'investissement corrigés avec RAR – Section d'Investissement	
	- 339 602.41 €

Sur proposition du Président, l'affectation des résultats de l'exercice 2022, au budget annexe Produits résiduels (BOM) 2023, se présente comme suit :

- à la section d'investissement, article D 001 : 361 825.66 €
- à la section de fonctionnement, article R 002 : 0,00 €
- à la section d'investissement, article 1068 : 260 068.06 €

▪ **Budget annexe Assainissement**

Vu l'approbation du compte administratif du budget annexe assainissement (ASS) de l'exercice 2022,

Vu les résultats de la section de fonctionnement du budget annexe assainissement (ASS) de l'exercice 2022, à savoir :

Résultat cumulé 2022 – Section de Fonctionnement	
Budget annexe ASS	905 015.39 €
TOTAL A AFFECTER	905 015.39 €

Vu les résultats de la section d'investissement du budget annexe assainissement de l'exercice 2022, à savoir :

Résultat cumulé 2022 – Section d'Investissement	
Budget annexe ASS	-76 413.60€

TOTAL A AFFECTER	-76 413.60€
R.A.R 2022 – Section d’Investissement	
R.A.R Dépenses	970 914.13€
R.A.R Recettes	340 665.00€
Résultat d’investissement corrigés avec RAR – Section d’Investissement	
	-706 662.73€

Sur proposition du Président, l’affectation des résultats de l’exercice 2022, au budget annexe assainissement (ASS) 2023, se présente comme suit :

- à la section d’investissement, article D 001 : 76 413.60 €
- à la section de fonctionnement, article R 002 : 198 352.66 €
- à la section d’investissement, article 1068 : 706 662.73 €

▪ **Budget annexe « SPANC »**

Vu l’approbation du compte administratif du budget annexe SPANC de l’exercice 2022 ;

Vu les résultats de la section de fonctionnement du budget annexe SPANC de l’exercice 2022, à savoir :

Résultat cumulé 2022 – Section de Fonctionnement	
Budget annexe SPANC	4 416.76 €
TOTAL A AFFECTER	4 416.76 €

Sur proposition du Président, l’affectation de l’excédent de fonctionnement de l’exercice 2022, au budget annexe SPANC 2023, se présente comme suit :

- À la section d’investissement, article R 001 : 0,00 €
- À la section de fonctionnement, article R 002 : 4 416.76 €
- À la section d’investissement, article 1068 : 0,00 €

▪ **Budget annexe Parc d’activités Sud Alsace Largue Diefmatten « BAZDIEF »**

Vu l’approbation du compte administratif du budget annexe Parc d’Activités Sud Alsace Largue Diefmatten (BAZDIEF) de l’exercice 2022,

Vu les résultats de la section de fonctionnement du budget annexe Parc d’Activités Sud Alsace Largue Diefmatten de l’exercice 2022, à savoir :

Résultat cumulé 2022 – Section de Fonctionnement	
Budget annexe ZA DIEFMATTEN	904 628.55 €
TOTAL A AFFECTER	964 628.55 €

Vu les résultats de la section d’investissement du budget annexe Parc d’Activités Sud Alsace Largue Diefmatten de l’exercice 2022, à savoir :

Résultat cumulé 2022 – Section d'Investissement	
Budget annexe ZA DIEFMATTEN	- 471 624.21€
TOTAL A AFFECTER	- 471 624.21€

Sur proposition du Président, l'affectation des résultats de l'exercice 2022, au budget annexe Parc d'Activités Sud Alsace Largue (BAZDIEF) 2023, se présente comme suit :

- à la section de fonctionnement, article R 002 : 904 628.55 €
- à la section d'investissement, article D 001 : 471 624.21 €
- à la section d'investissement, article 1068 : 0,00€

▪ **Budget annexe ZA Retzwiller « BAZRE »**

Vu l'approbation du compte administratif du budget annexe ZA RETZWILLER (BAZRE) de l'exercice 2022,

Vu les résultats de la section de fonctionnement du budget annexe ZA RETZWILLER de l'exercice 2022, à savoir :

Résultat cumulé 2022 – Section de Fonctionnement	
Budget annexe ZA RETZWILLER	228 727,86 €
TOTAL A AFFECTER	228 727,86 €

Vu les résultats de la section d'investissement du budget annexe ZA RETZWILLER de l'exercice 2022, à savoir :

Résultat 2022 – Section d'Investissement	
Budget annexe ZA RETZWILLER	-19 241,00 €
TOTAL A AFFECTER	-19 241,00 €

Sur proposition du Président, l'affectation des résultats de l'exercice 2022, au budget annexe ZA Retzwiller (BAZRE) 2023, se présente comme suit :

- à la section de fonctionnement, article R 002 : 228 727,86 €
- à la section d'investissement, article D 001 : 19 241,00 €
- à la section d'investissement, article 1068 : 0,00 €

Le Conseil Communautaire, DECIDE par 51 voix pour, 03 voix contre et 01 abstention, l'affectation des résultats de l'exercice 2022 sur l'exercice 2023, telles que présentées ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Vincent GASSMANN

Le secrétaire de séance, Fabien ULMANN



Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH
Nombre de membres élus : 59
Membres en fonction : 59

SEANCE du 13 avril 2023 – 19h00
Vote taux d'imposition 2023 - Délibération n° C20230411

Sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN

Et sur invitation en date du 06 avril 2023

Sont présents 45 membres titulaires
Sont absents 14 membres

- Dont suppléés : 04
- Dont représentés : 06

Votants : 55

- Dont « pour » : 29
 - Dont « contre » : 20
- Dont abstentions : 06

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE	Jean-Luc	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST <i>Procuration</i>	Laurent	Titulaire/M	X			
	FINK	David	Titulaire/A			X	WIEST Laurent
BALSCHWILLER	JACOBERGER <i>Procuration</i>	Thierry	Titulaire/M	X			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER <i>Procuration</i>	Christian	Titulaire/M	X			
BERNWILLER	BAUR	Patrick	Titulaire/M	X			
	GREDER	Béatrice	Titulaire/A	X			
	SCHNOEBELEN	Gervais	Titulaire/M	X			
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M		X		
BRETEN	GLESS	Michel	Titulaire/M			X	BILGER Christian
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M	X			
CHAVANNES-sur-l'ETANG	GASSMANN	Vincent	Titulaire/M	X			
DANNEMARIE	BERBETT <i>Procuration</i>	Alexandre	Titulaire/M	X			
	GRETER	Catherine	Titulaire/CM			X	BERBETT Alexandre
	HOLLEVILLE	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	X			
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A	X			
	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM			X	JACOBERGER Thierry
DIEFMATTEN	GESSIER	Alain	Titulaire/M	X			
EGLINGEN	SCHMITT	Pierre	Titulaire/M	X			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M			X	
ETEIMBES	CONRAD	Yves	Titulaire/M		X		
FALKWILLER	SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M	X			
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M	X			
GUEVENATTEN	SCHITTLY	Bernard	Titulaire/M	X			
HAGENBACH	BACH	Guy	Titulaire/M	X			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A	X			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	X			
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M	X			
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M	X			
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M		X		
MONTRoux-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M			X	
MONTRoux-VIEUX	RINGWALD	Jean-Claude	Titulaire/M	X			
	WILHELM	Patrick	Titulaire/A	X			
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER	Pascal	Titulaire/M			X	PARENT Marc
	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M			X	HEYER Morand
PFETTERHOUSE	HEYER <i>Procuration</i>	Morand	Titulaire/A	X			
REZTWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M	X			
	MOHN	Alain	Titulaire/A	X			
ROMAGNY	LEWEK	Denis	Titulaire/M	X			
SAINT-COSME	WIES	Joël	Titulaire/M			X	
SAINT-ULRICH	PARENT <i>Procuration</i>	Marc	Titulaire/M	X			

SEPOIS-le-BAS	BARNABE	Maurice	Titulaire/M	X		
	STRUB	Martine	Titulaire/A	X		
	HAGMANN	David	Titulaire/A	X		
SEPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M	X		
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M			X
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M	X		
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M	X		
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M	X		
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M		X	
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE	Florent	Titulaire/M	X		
WOLFERSDORF	JUD	Claude	Titulaire/M	X		

DELIBERATION N° C20230411
FINANCES/BUDGET
VOTE des TAUX d'IMPOSITION 2023

Il appartient à l'assemblée délibérante de fixer les taux des impositions directes locales pour l'année en cours.

Les impositions concernées sont : la taxe foncière sur les propriétés bâties, la taxe foncière sur les propriétés non bâties, la taxe d'habitation, la cotisation foncière des entreprises.

Il est proposé au Conseil Communautaire de décider de fixer les taux d'imposition 2023 selon le tableau ci-dessous :

Ressources fiscales	Bases 2023	Taux 2022	Taux 2023 proposés à l'assemblée délibérante	Produits à voter par l'assemblée
Taxe foncière (bâti)	22 963 000	4,32 %	7,32%	1 680 892 €
Taxe foncière (non bâti)	1 016 000	25,10 %	42,53%	432 105 €
Taxe d'habitation	1 167 775	5,5 %	9,32%	108 837 €
CFE	3 371 000	26,36 %	27,19%	916 575 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par 29 voix pour, 20 voix contre et 06 abstentions :

- **FIXE** les taux d'imposition pour l'année 2023 comme suit :
 - Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 7,32 %
 - Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 42,53 %
 - Taxe d'habitation : 9,32 %
 - Cotisation foncière des entreprises : 27,19 %
- **CHARGE le Président**
 - de notifier cette décision aux services préfectoraux,
 - de transmettre l'état 1259 tel qu'annexé à la présente décision, à la direction départementale des finances publiques.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Vincent GASSMANN

Le secrétaire de séance, Fabien ULMANN




ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2023

Taxes	Bases d'imposition effectives de 2022 1	Taux de référence pour 2023 2a	Tx moyens pondérés des com. si fusion 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2023 4	Produits référence (col.4 x col.2a ou 2b) 5	Taux votés 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière bâtie additionnelle	21 324 856	4,32		22 963 000	992 002	7,32	1 680 892
Taxe foncière non bâtie additionnelle	946 724	25,10		1 016 000	255 016	42,53	432 105
Taxe d'habitation additionnelle	1 165 775	5,50		1 167 775	64 228	9,32	108 837
CFE additionnelle	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
CFE unique ou de zone	3 166 324	26,36		3 371 000	888 596	27,19	916 575
CFE éolienne	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
Taux CFE plafonné pour 2023 (2b)	>>>				1 311 246	Total	3 138 409

Aide au calcul des taux additionnels par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes additionnelles	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10
Produits attendus	9	
Taxe foncière bâtie additionnelle		7,32
Taxe foncière non bâtie additionnelle		42,53
Taxe d'habitation additionnelle		9,32
CFE additionnelle		
Éléments relatifs au vote du taux de CFE unique, de zone ou éolienne		(14) Durée retenue en cas d'intégration progressive des taux
CFE unique ou de zone		
CFE éolienne		

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2023

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Alloc. compensatrices	DCRTP	FNGIR	Total
1 752 577	86 844	88 817	34 500	212 825	0	- 116 297	2 059 266

III - RÉCAPITULATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2023

Produits attendus des taxes à taux voté (col. 7)	3 138 409	+	Ressources fiscales indépendantes des taux votés (cadre II)	2 059 266	=	Montant prévisionnel de la fiscalité directe locale pour 2023	5 197 675
--	-----------	---	---	-----------	---	---	-----------

À COLMAR
 Le 09 MARS 2023
 Pour la Direction des Finances publiques,
 XAVIER MENETTE

À Dannemarie
 Le 14 avril 2023
 Pour le Groupement,
 Pour la Préfecture,



Envoyé en préfecture le 21/04/2023
 Reçu en préfecture le 21/04/2023
 Publié le 21/04/2023
 ID : 068-200066033-20230413-C20230411-DE

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière bâtie :	
a. Personnes de condition modeste	0
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0
c. Exonérations de longue durée (logem. sociaux)	57
d. Locaux industriels	15 160
Taxe foncière non bâtie	86
Taxe d'habitation :	
a. Dotation pour perte de THLV	0
b. Dotation pour Mayotte	>>>
Cotisation foncière des entreprises :	
a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire	0
b. Base minimum	59 039
c. Locaux industriels	138 478
d. Autres allocations	5
DTCE (Métropole du Grand-Lyon)	>>>

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière bâtie :	
a. Par le conseil communautaire	1 160
b. Par la loi	456 635
Taxe foncière non bâtie :	
a. Par le conseil communautaire	0
b. Par la loi (terres agricoles)	236 799
c. Par la loi (autres)	0
Cotisation foncière des entreprises :	
a. Par le conseil communautaire	0
b. Par la loi	810 447
4. BASES TAXÉES DE TAXE D'HABITATION	
a. Hors résid. principales et log. vacants	1 167 775
b. Logements vacants soumis à la THLV	0

3. PRODUITS DES IFR

a. Éoliennes et hydroliennes	0
b. Centrales électriques	0
c. Centrales photovoltaïques	3 655
d. Centrales hydrauliques	0
e. Transformateurs électriques	0
f. Stations radioélectriques	73 835
g. Installations gazières et autres	9 354

5. RÉFORMES FISCALES

Taxe d'habitation :	
a. Fraction de TVA nationale (%)	0,0008150216 %
b. TVA prévisionnelle	1 752 577

6.3. PLAFONNEMENT DU TAUX

a. Taux moyen communal de 2022 au niveau national	26,56
b. Taux plafond de 2023	53,12

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2022 au niveau :		CFE éolienne
a. National	>>>	
b. De l'EPCI	>>>	
Taux maximum de la majoration spéciale	>>>	
6.5. DIMINUTION SANS LIEN		
Année antérieure à 2023 au titre de laquelle...		
a. ...la diminution sans lien a été appliquée	>>>	
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>	
Taux moyens de référence au niveau national :		
a. Taxe foncière bâtie	38,	
b. Taxe foncière non bâtie	50,44	

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX DE COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES

6.1. TAUX MAXIMUM ET TAUX MOYENS PONDÉRÉS		CFE éolienne
Taux maximum :		
a. De droit commun	27,19	>>>
b. Dérégatoire	27,19	>>>
c. Avec rattrapage	>>>	>>>
d. Avec capitalisation	27,19	>>>
e. Avec majoration spéciale	>>>	>>>
Taux moyens pondérés :		
a. 75 % de la moyenne nationale de la catégorie	18,94	>>>
b. En cas de changement de périmètre	>>>	>>>

6.2. COEFFICIENTS DE VARIATION DE TAUX MOYEN

a. Taxe foncière bâtie	1,031546	>>>
b. Taxes foncières bâtie et non bâtie	1,036415	>>>

Envoyé en préfecture le 21/04/2023

Reçu en préfecture le 21/04/2023

Publié le 21/04/2023

ID : 068-200066033-20230413-C20230411-DE

Berger
Levrault

38,

50,44

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH
Nombre de membres élus : 59
Membres en fonction : 59

SEANCE du 13 avril 2023 – 19h00
Fixation du Produit de la Taxe « GEMAPI » 2023
Délibération n° C20230412

Sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN

Et sur invitation en date du 06 avril 2023

Sont présents 45 membres titulaires
Sont absents 14 membres
- Dont suppléés : 04
- Dont représentés : 06

Votants : 55
- Dont « pour » : 40
- Dont « contre » : 09
Dont abstentions : 06

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE	Jean-Luc	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST <i>Procuration</i>	Laurent	Titulaire/M	X			
	FINK	David	Titulaire/A			X	WIEST Laurent
BALSCHWILLER	JACOBERGER <i>Procuration</i>	Thierry	Titulaire/M	X			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER <i>Procuration</i>	Christian	Titulaire/M	X			
BERNWILLER	BAUR	Patrick	Titulaire/M	X			
	GREDER	Béatrice	Titulaire/A	X			
	SCHNOEBELEN	Gervais	Titulaire/M	X			
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M		X		
BRETTEN	GLESS	Michel	Titulaire/M			X	BILGER Christian
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M	X			
CHAVANNES-sur-l'ETANG	GASSMANN	Vincent	Titulaire/M	X			
DANNEMARIE	BERBETT <i>Procuration</i>	Alexandre	Titulaire/M	X			
	GRETER	Catherine	Titulaire/CM			X	BERBETT Alexandre
	HOLLEVILLE	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	X			
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A	X			
	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM			X	JACOBERGER Thierry
DIEFMATTEN	GESSIER	Alain	Titulaire/M	X			
EGLINGEN	SCHMITT	Pierre	Titulaire/M	X			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M			X	
ETEIMBES	CONRAD	Yves	Titulaire/M		X		
FALKWILLER	SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M	X			
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M	X			
GUEVENATTEN	SCHITTLY	Bernard	Titulaire/M	X			
HAGENBACH	BACH	Guy	Titulaire/M	X			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A	X			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	X			
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M	X			
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M	X			
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M		X		
MONTREUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M			X	
	RINGWALD	Jean-Claude	Titulaire/M	X			
MONTREUX-VIEUX	WILHELM	Patrick	Titulaire/A	X			
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER	Pascal	Titulaire/M			X	PARENT Marc
	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M			X	HEYER Morand
PFETTERHOUSE	HEYER <i>Procuration</i>	Morand	Titulaire/A	X			
RETZWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M	X			
	MOHN	Alain	Titulaire/A	X			
ROMAGNY	LEWEK	Denis	Titulaire/M	X			
SAINT-COSME	WIES	Joël	Titulaire/M			X	
SAINT-ULRICH	PARENT <i>Procuration</i>	Marc	Titulaire/M	X			

SEPOIS-le-BAS	BARNABE	Maurice	Titulaire/M	X			
	STRUB	Martine	Titulaire/A	X			
	HAGMANN	David	Titulaire/A	X			
SEPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M	X			
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M			X	
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M	X			
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M		X		
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE	Florent	Titulaire/M	X			
WOLFERSDORF	JUD	Claude	Titulaire/M	X			

DELIBERATION N° C20230412

FINANCES/BUDGET

APPROBATION FIXATION du PRODUIT de la TAXE « GEMAPI » 2023 pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations

Vu la délibération n°C20180201 du Conseil Communautaire le 08 février 2018 approuvant l'institution de la taxe « GEMAPI » pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations ;

Vu le courrier de l'EPAGE Largue en date du 06 mars 2023, présentant le montant de la contribution GEMAPI de la CCSAL pour l'année 2023 ;

Vu le besoin de financement d'un montant de 102 649,24 € ;

Vu le montant des attributions de compensation définitive s'élevant à 35 720 euros ;

Le Président propose la fixation du produit de la Taxe « GEMAPI » pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations au titre de l'année 2023 à 102 649,24 euros ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par 40 voix pour, 09 voix contre et 06 abstentions :

- **DECIDE** d'arrêter le produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations à 102 649,24 euros ;
- **CHARGE** le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Vincent GASSMANN

Le secrétaire de séance, Fabien ULMANN



Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH
Nombre de membres élus : 59
Membres en fonction : 59

SEANCE du 13 avril 2023 – 19h00
Fixation des montants de base CFE
Délibération n° C20230413

Sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN

Et sur invitation en date du 06 avril 2023

Sont présents 45 membres titulaires
Sont absents 14 membres
- Dont suppléé : 04
- Dont représentés : 06

Votants : 55
- Dont « pour » : 42
- Dont « contre » : 13
Dont abstention : 0

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE	Jean-Luc	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST <i>Procuration</i>	Laurent	Titulaire/M	X			
	FINK	David	Titulaire/A			X	WIEST Laurent
BALSCHWILLER	JACOBERGER <i>Procuration</i>	Thierry	Titulaire/M	X			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER <i>Procuration</i>	Christian	Titulaire/M	X			
BERNWILLER	BAUR	Patrick	Titulaire/M	X			
	GREDER	Béatrice	Titulaire/A	X			
	SCHNOEBELEN	Gervais	Titulaire/M	X			
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M		X		
BRETEN	GLESS	Michel	Titulaire/M			X	BILGER Christian
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M	X			
CHAVANNES-sur-l'ETANG	GASSMANN	Vincent	Titulaire/M	X			
DANNEMARIE	BERBETT <i>Procuration</i>	Alexandre	Titulaire/M	X			
	GRETER	Catherine	Titulaire/CM			X	BERBETT Alexandre
	HOLLEVILLE	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	X			
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A	X			
	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM			X	JACOBERGER Thierry
DIEFMATTEN	GESSIER	Alain	Titulaire/M	X			
EGLINGEN	SCHMITT	Pierre	Titulaire/M	X			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M			X	
ETEIMBES	CONRAD	Yves	Titulaire/M		X		
FALKWILLER	SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M	X			
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M	X			
GUEVENATTEN	SCHITTLY	Bernard	Titulaire/M	X			
HAGENBACH	BACH	Guy	Titulaire/M	X			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A	X			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	X			
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M	X			
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M	X			
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M		X		
MONTREUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M			X	
MONTREUX-VIEUX	RINGWALD	Jean-Claude	Titulaire/M	X			
	WILHELM	Patrick	Titulaire/A	X			
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER	Pascal	Titulaire/M			X	PARENT Marc
	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M			X	HEYER Morand
PFETTERHOUSE	HEYER <i>Procuration</i>	Morand	Titulaire/A	X			
REZWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M	X			
	MOHN	Alain	Titulaire/A	X			
ROMAGNY	LEWEK	Denis	Titulaire/M	X			
SAINT-COSME	WIES	Joël	Titulaire/M			X	
SAINT-ULRICH	PARENT <i>Procuration</i>	Marc	Titulaire/M	X			

SEPOIS-le-BAS	BARNABE	Maurice	Titulaire/M	X		
	STRUB	Martine	Titulaire/A	X		
	HAGMANN	David	Titulaire/A	X		
SEPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M	X		
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M		X	
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M	X		
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M	X		
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M	X		
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M		X	
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE	Florent	Titulaire/M	X		
WOLFERSDORF	JUD	Claude	Titulaire/M	X		

DELIBERATION N° C20230413

FINANCES/BUDGET

FIXATION DES MONTANTS DE BASE SERVANT A L'ETABLISSEMENT DE LA COTISATION MINIMUM DE COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES (CFE)

Le Président de la communauté de communes Sud Alsace Largue expose les dispositions de l'article 1647 D du code général des impôts permettant au conseil communautaire de fixer le montant d'une base servant à l'établissement de la cotisation minimum utile pour le calcul de la cotisation foncière des entreprises.

Il précise que ce montant doit être établi selon le barème suivant, composé de six tranches établies en fonction du chiffre d'affaires ou des recettes :

MONTANT DU CHIFFRE D'AFFAIRES OU DES RECETTES (en euros)	MONTANT DE LA BASE MINIMUM (en euros)
Inférieur ou égal à 10 000	Entre 227 et 542
Supérieur à 10 000 et inférieur ou égal à 32 600	Entre 227 et 1 083
Supérieur à 32 600 et inférieur ou égal à 100 000	Entre 227 et 2 276
Supérieur à 100 000 et inférieur ou égal à 250 000	Entre 227 et 3 794
Supérieur à 250 000 et inférieur ou égal à 500 000	Entre 227 et 5 419
Supérieur à 500 000	Entre 227 et 7 046

VU l'article 1647 D du code général des impôts ;

CONSIDERANT qu'il appartient au conseil communautaire de fixer et de mettre à jour le montant d'une base servant à l'établissement de la cotisation minimum ;

Le Conseil Communautaire, après délibération par 42 voix pour, 13 voix contre et 0 abstention :

- **DECIDE** de modifier les bases pour l'établissement de la cotisation minimum ;
- **FIXE** le montant de cette base à 542 € pour les contribuables dont le montant hors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes est inférieur ou égal à 10 000 € ;
- **FIXE** le montant de cette base à 1 083 € pour les contribuables dont le montant hors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes est supérieur à 10 000 € et inférieur ou égal à 32 600 € ;

- **FIXE** le montant de cette base à 2 276 € pour les contribuables dont le montant hors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes est supérieur à 32 600 € et inférieur ou égal à 100 000 € ;
- **FIXE** le montant de cette base à 3 794 € pour les contribuables dont le montant hors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes est supérieur à 100 000 € et inférieur ou égal à 250 000 € ;
- **FIXE** le montant de cette base à 5 419 € pour les contribuables dont le montant hors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes est supérieur à 250 000 € et inférieur ou égal à 500 000 € ;
- **FIXE** le montant de cette base à 7 046 € pour les contribuables dont le montant hors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes est supérieur à 500 000 € ;
- **CHARGE** le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Vincent GASSMANN



Le secrétaire de séance, Fabien ULMANN



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH
Nombre de membres élus : 59
Membres en fonction : 59

SEANCE du 13 avril 2023 – 19h00
*Mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement
& d'investissement - Délibération n° C20230414*

Sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN

Et sur invitation en date du 06 avril 2023

Sont présents 45 membres titulaires
Sont absents 14 membres
- Dont suppléés : 04
- Dont représentés : 06

Votants : 55
- Dont « pour » : 54
- Dont « contre » : 0
Dont abstention : 01

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE	Jean-Luc	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST <i>Procuration</i>	Laurent	Titulaire/M	X			
	FINK	David	Titulaire/A			X	WIEST Laurent
BALSCHWILLER	JACOBERGER <i>Procuration</i>	Thierry	Titulaire/M	X			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER <i>Procuration</i>	Christian	Titulaire/M	X			
BERNWILLER	BAUR	Patrick	Titulaire/M	X			
	GREDER	Béatrice	Titulaire/A	X			
	SCHNOEBELEN	Gervais	Titulaire/M	X			
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M		X		
BRETEN	GLESS	Michel	Titulaire/M			X	BILGER Christian
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M	X			
CHAVANNES-sur-l'ETANG	GASSMANN	Vincent	Titulaire/M	X			
DANNEMARIE	BERBETT <i>Procuration</i>	Alexandre	Titulaire/M	X			
	GRETER	Catherine	Titulaire/CM			X	BERBETT Alexandre
	HOLLEVILLE	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	X			
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A	X			
	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM			X	JACOBERGER Thierry
DIEFMATTEN	GESSIER	Alain	Titulaire/M	X			
EGLINGEN	SCHMITT	Pierre	Titulaire/M	X			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M			X	
ETEIMBES	CONRAD	Yves	Titulaire/M		X		
FALKWILLER	SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M	X			
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M	X			
GUEVENATTEN	SCHITTLY	Bernard	Titulaire/M	X			
HAGENBACH	BACH	Guy	Titulaire/M	X			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A	X			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	X			
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M	X			
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M	X			
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M		X		
MONTREUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M			X	
	RINGWALD	Jean-Claude	Titulaire/M	X			
MONTREUX-VIEUX	WILHELM	Patrick	Titulaire/A	X			
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER	Pascal	Titulaire/M			X	PARENT Marc
PFETTERHOUSE	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M			X	HEYER Morand
	HEYER <i>Procuration</i>	Morand	Titulaire/A	X			
RETZWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M	X			
	MOHN	Alain	Titulaire/A	X			
ROMAGNY	LEWEK	Denis	Titulaire/M	X			
SAINT-COSME	WIES	Joël	Titulaire/M			X	
SAINT-ULRICH	PARENT <i>Procuration</i>	Marc	Titulaire/M	X			



SEPOIS-le-BAS	BARNABE	Maurice	Titulaire/M	X			
	STRUB	Martine	Titulaire/A	X			
	HAGMANN	David	Titulaire/A	X			
SEPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M	X			
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M			X	
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M	X			
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M		X		
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE	Florent	Titulaire/M	X			
WOLFERSDORF	JUD	Claude	Titulaire/M	X			

DELIBERATION N° C20230414
FINANCES/BUDGET
MISE EN PLACE DE LA FONGIBILITE DES CREDITS EN SECTION DE
FONCTIONNEMENT & D'INVESTISSEMENT

Vu le passage à la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2023, la communauté de communes Sud Alsace Largue est appelée à définir la politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement ;

La nomenclature M57 donnant la possibilité de déléguer au Président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Cette disposition permettant notamment d'amender, dès que le besoin apparaîtrait, la répartition des crédits, afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Elle permettrait également de réaliser sans attendre des opérations purement techniques.

De plus, dans le cadre de la M57, en-dehors du cadre des autorisations de programme ou des autorisations d'engagement, aucune prévision ne pourra plus être faite sur les chapitres des dépenses imprévues (chapitres 020 et 022).

Dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L.2122-22 du CGCT, le Président est tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance.

Il est demandé au Conseil Communautaire :

- d'autoriser le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget ;
- d'autoriser le Président à signer tout document s'y rapportant.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par 54 voix pour, 0 voix contre et 01 abstention :

- **AUTORISE** le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget ;

- **AUTORISE** le Président à signer tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Vincent GASSMANN



Le secrétaire de séance, Fabien ULMANN



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH
Nombre de membres élus : 59
Membres en fonction : 59

SEANCE du 13 avril 2023 – 19h00
*Approbation des tarifs structures d'accueil collectif
à compter du 1er septembre 2023 - Délibération n° C20230415*

Sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN

Et sur invitation en date du 06 avril 2023

Sont présents 45 membres titulaires
Sont absents 14 membres
- Dont suppléés : 04
- Dont représentés : 06

Votants : 55
- Dont « pour » : 48
- Dont « contre » : 01
Dont abstentions : 06

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE	Jean-Luc	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST <i>Procuration</i>	Laurent	Titulaire/M	X			
	FINK	David	Titulaire/A			X	WIEST Laurent
BALSCHWILLER	JACOBBERGER <i>Procuration</i>	Thierry	Titulaire/M	X			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER <i>Procuration</i>	Christian	Titulaire/M	X			
BERNWILLER	BAUR	Patrick	Titulaire/M	X			
	GREDER	Béatrice	Titulaire/A	X			
	SCHNOEBELEN	Gervais	Titulaire/M	X			
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M		X		
BRETEN	GLESS	Michel	Titulaire/M			X	BILGER Christian
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M	X			
CHAVANNES-sur-ETANG	GASSMANN	Vincent	Titulaire/M	X			
DANNEMARIE	BERBETT <i>Procuration</i>	Alexandre	Titulaire/M	X			
	GRETER	Catherine	Titulaire/CM			X	BERBETT Alexandre
	HOLLEVILLE	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	X			
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A	X			
	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM			X	JACOBBERGER Thierry
DIEFMATTEN	GESSIER	Alain	Titulaire/M	X			
EGLINGEN	SCHMITT	Pierre	Titulaire/M	X			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M			X	
ETEIMBES	CONRAD	Yves	Titulaire/M		X		
FALKWILLER	SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M	X			
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M	X			
GUEVENATTEN	SCHITTLY	Bernard	Titulaire/M	X			
HAGENBACH	BACH	Guy	Titulaire/M	X			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A	X			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	X			
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M	X			
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M	X			
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M		X		
MONTREUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M			X	
MONTREUX-VIEUX	RINGWALD	Jean-Claude	Titulaire/M	X			
	WILHELM	Patrick	Titulaire/A	X			
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER	Pascal	Titulaire/M			X	PARENT Marc
PFETTERHOUSE	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M			X	HEYER Morand
	HEYER <i>Procuration</i>	Morand	Titulaire/A	X			
REZWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M	X			
	MOHN	Alain	Titulaire/A	X			
ROMAGNY	LEWEK	Denis	Titulaire/M	X			



SAINT-COSME	WIES	Joël	Titulaire/M			X	
SAINT-ULRICH	PARENT Procuration	Marc	Titulaire/M	X			
SEPPOIS-le-BAS	BARNABE	Maurice	Titulaire/M	X			
	STRUB	Martine	Titulaire/A	X			
	HAGMANN	David	Titulaire/A	X			
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M	X			
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M			X	
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M	X			
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M		X		
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE	Florent	Titulaire/M	X			
WOLFERSDORF	JUD	Claude	Titulaire/M	X			

DELIBERATION N° C20230415
ACTION SOCIALE/FAMILLE
APPROBATION des TARIFS des STRUCTURES d'ACCUEIL COLLECTIF
applicable à compter du 1er septembre 2023

Vu les augmentations successives en prestations de fourniture des repas et des charges globales de fonctionnement dues notamment à l'inflation ;

Il est proposé au Conseil communautaire de revoir la grille tarifaire des structures d'accueil collectif (restaurant scolaire, périscolaire et accueils de loisirs) de la communauté de communes Sud Alsace Largue, à compter du 1^{er} septembre 2023, comme suit :

Grille tarifaire proposée pour les accueils collectifs destinés aux enfants scolarisés en école primaire :

Revenu fiscal de référence annuel	Tarif repas	Forfait périscolaire (frais d'accueil)	Forfait ½ journée	Forfait journée (repas compris)
R an < 14 000 €	4,50 €	2,20 €	7,20 €	14,90 €
14 001 € < R an < 20 000 €	4,50 €	2,90 €	8,00 €	16,90 €
20 001 € < R an < 26 800 €	4,50 €	3,50 €	8,80 €	17,80 €
26 801 € < R an < 32 160 €	4,50 €	4,20 €	9,65 €	19,00 €
32 161 € < R an < 38 850 €	4,50 €	4,90 €	10,50 €	20,20 €
38 851 € < R an < 46 300 €	4,50 €	5,40 €	11,30 €	21,40 €
46 301 € < R an < 52 440 €	4,50 €	5,90 €	12,20 €	22,40 €
52 441 € < R an < 64 440 €	4,50 €	6,40 €	13,00 €	23,40 €
64 441 € < R an < 76 440 €	4,50 €	6,70 €	13,20 €	24,40 €
76 440 € < R an	4,50 €	7,20 €	13,70 €	25,40 €

Les réductions et clauses particulières sont maintenues, à savoir :

Réductions applicables sur les accueils collectifs destinés aux enfants scolarisés en école primaire :

- sur les forfaits ½ journée et journée complète : application d'une réduction de 5% pour le 2^{ème} enfant d'une fratrie présente simultanément en structure et à partir du 3^{ème} enfant : réduction de 10 % par enfant pour toute présence d'une fratrie simultanée en structure
- sur le forfait journée complète : application d'une réduction de 10% en cas de fréquentation de 5 jours consécutifs en période de vacances scolaires.



Autres clauses applicables pour toutes les structures d'accueil collectif gérées par la communauté de communes Sud Alsace Largue :

- pour toutes les structures :
Pénalité pour une arrivée au-delà de l'heure de fermeture des structures : 10€ par ½ heure entamée appliqués au-delà d'une arrivée 5mn au-delà de l'heure de fermeture des structures.
- uniquement pour les multi-accueils :
Pénalité en cas d'annulation par les parents après confirmation de l'obtention d'une place d'accueil : 50€ pour frais de dossier.

Vu l'avis favorable du Bureau le 05 avril 2023 ;

Il est demandé au Conseil Communautaire d'approuver la nouvelle grille tarifaire des structures d'accueil collectif applicable à compter du 1er septembre 2023, telle que présentée.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par 48 voix pour, 01 voix contre et 06 abstentions :

- **APPROUVE** la nouvelle grille tarifaire des structures d'accueils collectifs destinés aux enfants scolarisés en école primaire sur tout le territoire intercommunal de la communauté de communes Sud Alsace Largue, applicable à compter du 1er septembre 2023, comme suit :

Revenu fiscal de référence annuel	Tarif repas	Forfait périscolaire (frais d'accueil)	Forfait ½ journée	Forfait journée (repas compris)
R an < 14 000 €	4,50 €	2,20 €	7,20 €	14,90 €
14 001 € < R an < 20 000 €	4,50 €	2,90 €	8,00 €	16,90 €
20 001 € < R an < 26 800 €	4,50 €	3,50 €	8,80 €	17,80 €
26 801 € < R an < 32 160 €	4,50 €	4,20 €	9,65 €	19,00 €
32 161 € < R an < 38 850 €	4,50 €	4,90 €	10,50 €	20,20 €
38 851 € < R an < 46 300 €	4,50 €	5,40 €	11,30 €	21,40 €
46 301 € < R an < 52 440 €	4,50 €	5,90 €	12,20 €	22,40 €
52 441 € < R an < 64 440 €	4,50 €	6,40 €	13,00 €	23,40 €
64 441 € < R an < 76 440 €	4,50 €	6,70 €	13,20 €	24,40 €
76 440 € < R an	4,50 €	7,20 €	13,70 €	25,40 €

Réductions applicables sur les accueils collectifs destinés aux enfants scolarisés en école primaire :

- sur les forfaits ½ journée et journée complète : application d'une réduction de 5% pour le 2^{ème} enfant d'une fratrie présente simultanément en structure et à partir du 3^{ème} enfant : réduction de 10 % par enfant pour toute présence d'une fratrie simultanée en structure
- sur le forfait journée complète : application d'une réduction de 10% en cas de fréquentation de 5 jours consécutifs en période de vacances scolaires.

Autres clauses applicables pour toutes les structures d'accueil collectif gérées par la communauté de communes Sud Alsace Largue :

- pour toutes les structures :
 - Pénalité pour une arrivée au-delà de l'heure de fermeture des structures : 10€ par ½ heure entamée appliqués au-delà d'une arrivée 5mn au-delà de l'heure de fermeture des structures.

– uniquement pour les multi-accueils :

- Pénalité en cas d'annulation par les parents après confirmation de l'obtention d'une place d'accueil : 50€ pour frais de dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Vincent GASSMANN



Le secrétaire de séance, Fabien ULMANN





COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD ALSACE LARGUE
Conseil Communautaire du 13 avril 2023 – 19h00

Salle communale « La Vaillante » à Ballersdorf

Sous la Présidence de Vincent GASSMANN, Président,
sur convocation en date du 06 avril 2023

Liste des délibérations – 2^{ème} partie & fin publiée le 28 avril 2023

SECRETAIRE DE SEANCE

M. Fabien ULMANN est désigné secrétaire de séance.

DELIBERATION N° C20230401

Evolution des projets du Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE)

Vote : 50 pour, 2 contre, 3 abstentions

DELIBERATION N° C20230402

Mise à jour de la définition de l'intérêt communautaire au 1^{er} mai 2023

Vote : 53 pour, 1 contre, 1 abstention

DELIBERATION N° C20230403

Adoption des statuts de l'association de gestion du centre de santé de Seppois-le-Bas

Vote : 53 pour, 2 contre, 0 abstention

DELIBERATION N° C20230404

Mandat au CDG68 contrat d'assurance des risques statutaires 2024-2027

Vote : 53 pour, 1 contre, 1 abstention

DELIBERATION N° C20230405

Renouvellement de trois postes non permanents

Vote : 55 pour, 0 contre, 0 abstention

DELIBERATION N° C20230406

Evolution du plan de financement pour les travaux du Cosec

Vote : 50 pour, 5 contre, 0 abstention

DELIBERATION N° C20230407 A DELIBERATION N° C20230415 SE REPORTER A LA LISTE DES DELIBERATIONS (1ERE PARTIE PUBLIEE LE 21 AVRIL 2023)

DELIBERATION N° C20230416

Approbation des tarifs des structures d'accueil touristique applicable à compter du 1^{er} mai 2023

Vote : 55 pour, 0 contre, 0 abstention

DELIBERATION N° C20230417 REMPLACEE PAR LA DELIBERATION N° C20230417A PUBLIEE LE 04 MAI 2023

Approbation des tarifs de la taxe de séjour applicable au 1^{er} janvier 2024

Vote : 54 pour, 1 contre, 0 abstention

DELIBERATION N° C20230418

Approbation des subventions affectées en 2023

Vote : 46 pour, 3 contre, 5 abstentions

DELIBERATION N° C20230419

Approbation des annexes financières 2023 des conventions d'objectifs avec les associations suivantes : Maison de la Nature, Ecole de musique, Office de Tourisme du Sundgau, Maison des adolescents du Haut-Rhin

Vote : 44 pour, 5 contre, 4 abstentions

DELIBERATION N° C20230420

Approbation des participations en 2023

Vote : 52 pour, 1 contre, 2 abstentions

DELIBERATION N° C20230421

Création d'autorisations de programme et crédits de paiement au budget Principal

Vote : 52 pour, 2 contre, 1 abstention

DELIBERATION N° C20230422

Création d'autorisations de programme et crédits de paiement au budget annexe Assainissement

Vote : 49 pour, 3 contre, 3 abstentions

DELIBERATION N° C20230423

Approbation du budget primitif 2023 du Budget Principal

Vote : 43 pour, 6 contre, 6 abstentions

DELIBERATION N° C20230424

Approbation du budget primitif 2023 du Budget annexe Assainissement

Vote : 47 pour, 0 contre, 8 abstentions

DELIBERATION N° C20230425

Approbation du budget primitif 2023 du Budget annexe des Produits résiduels (BOM)

Vote : 52 pour, 1 contre, 2 abstentions

DELIBERATION N° C20230426

Approbation du budget primitif 2023 du Budget annexe Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Vote : 53 pour, 0 contre, 2 abstentions

DELIBERATION N° C20230427

Approbation du budget primitif 2023 du Budget annexe Parc d'Activités Sud Alsace Largue (BAZDIEF)

Vote : 52 pour, 2 contre, 1 abstention

DELIBERATION N° C20230428

Approbation du budget primitif 2023 du Budget annexe Zone d'activités Retzwiller (BAZRE) & clôture du budget avec transfert des résultats au budget Principal

Vote : 54 pour, 0 contre, 1 abstention

Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH
Nombre de membres élus : 59
Membres en fonction : 59

SEANCE du 13 avril 2023 – 19h00
Approbation évolution des projets PTRTE
Délibération n° C20230401

Sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN

Et sur invitation en date du 06 avril 2023

Sont présents 45 membres titulaires
Sont absents 14 membres
- Dont suppléé : 04
- Dont représentés : 06

Votants : 55
- Dont « pour » : 50
- Dont « contre » : 02
Dont abstentions : 03

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE	Jean-Luc	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST <i>Procuration</i>	Laurent	Titulaire/M	X			
	FINK	David	Titulaire/A			X	WIEST Laurent
BALSCHWILLER	JACOBBERGER <i>Procuration</i>	Thierry	Titulaire/M	X			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER <i>Procuration</i>	Christian	Titulaire/M	X			
BERNWILLER	BAUR	Patrick	Titulaire/M	X			
	GREDER	Béatrice	Titulaire/A	X			
	SCHNOEBELEN	Gervais	Titulaire/M	X			
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M		X		
BRETEN	GLESS	Michel	Titulaire/M			X	BILGER Christian
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M	X			
CHAVANNES-sur-l'ETANG	GASSMANN	Vincent	Titulaire/M	X			
DANNEMARIE	BERBETT <i>Procuration</i>	Alexandre	Titulaire/M	X			
	GRETER	Catherine	Titulaire/CM			X	BERBETT Alexandre
	HOLLEVILLE	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	X			
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A	X			
	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM			X	JACOBBERGER Thierry
DIEFMATTEN	GESSIER	Alain	Titulaire/M	X			
EGLINGEN	SCHMITT	Pierre	Titulaire/M	X			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M			X	
ETEIMBES	CONRAD	Yves	Titulaire/M		X		
FALKWILLER	SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M	X			
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M	X			
GUEVENATTEN	SCHITTLY	Bernard	Titulaire/M	X			
HAGENBACH	BACH	Guy	Titulaire/M	X			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A	X			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	X			
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M	X			
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M	X			
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M		X		
MONTREUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M			X	
MONTREUX-VIEUX	RINGWALD	Jean-Claude	Titulaire/M	X			
	WILHELM	Patrick	Titulaire/A	X			
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER	Pascal	Titulaire/M			X	PARENT Marc
	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M			X	HEYER Morand
PFETTERHOUSE	HEYER <i>Procuration</i>	Morand	Titulaire/A	X			
REZWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M	X			
	MOHN	Alain	Titulaire/A	X			
ROMAGNY	LEWEK	Denis	Titulaire/M	X			
SAINT-COSME	WIES	Joël	Titulaire/M			X	
SAINT-ULRICH	PARENT <i>Procuration</i>	Marc	Titulaire/M	X			

SEPOIS-le-BAS	BARNABE	Maurice	Titulaire/M	X		
	STRUB	Martine	Titulaire/A	X		
	HAGMANN	David	Titulaire/A	X		
SEPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M	X		
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M		X	
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M	X		
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M	X		
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M	X		
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M		X	
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE	Florent	Titulaire/M	X		
WOLFERSDORF	JUD	Claude	Titulaire/M	X		

DELIBERATION N° C20230401
ADMINISTRATION GENERALE
APPROBATION EVOLUTION DES PROJETS
PACTE TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Vu la délibération n°C20210918 en séance du Conseil communautaire en date du 30 septembre 2021, approuvant le Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE) ;

Compte-tenu que le Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique évolue avec la réactualisation des nouveaux projets de la communauté de communes Sud Alsace Largue mais également des communes membres ;

Le Président rappelle aux membres du Conseil communautaire que le Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE) est un outil d'identification des projets structurant du territoire et une démarche d'accompagnement territorial et de simplification des contractualisations menée conjointement par l'État et la Région Grand Est et associant la Collectivité Européenne d'Alsace (CeA).

Ces PTRTE incarnent le partenariat inédit de l'Etat et du Conseil Régional qui co-anime la démarche et partagent une volonté de simplification, d'efficacité et d'accompagnement sur-mesure, au service des projets des territoires pour une relance durable.

Il est demandé au Conseil Communautaire :

- d'approuver la mise à jour de la liste des projets du Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE) de la communauté de communes Sud Alsace Largue, composée à la fois des projets communaux et intercommunaux, telle que présentée et annexée ;
- d'autoriser le Président à signer tous documents à intervenir et à prendre toute initiative y afférente permettant cette mise à jour du PTRTE de la communauté de communes Sud Alsace Largue ;
- de charger le Président de notifier cette présente décision aux services de la Région Grand Est animant la démarche.

Le Conseil Communautaire, après délibération par 50 voix pour, 02 voix contre et 03 abstentions :

- **APPROUVE** la mise à jour de la liste des projets du Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE) de la communauté de communes Sud Alsace Largue, composée à la fois des projets communaux et intercommunaux, telle que présentée et annexée ;

- **AUTORISE** le Président à signer tous documents à intervenir et à prendre toute initiative y afférente permettant cette mise à jour du PTRTE de la communauté de communes Sud Alsace Largue ;
- **CHARGE** le Président de notifier cette présente décision aux services de la Région Grand Est animant la démarche.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Vincent GASSMANN



Le secrétaire de séance, Fabien ULMANN





Pacte
Territorial

Vivier de projets et projets prioritaires pour le territoire à
court et plus long terme

Les projets matures, avec un démarrage
d'opération (début travaux) d'ici à mi-2022 feront
l'objet d'une fiche-action détaillée

N°	Thématique	Sous thématique	Intitulé d'opération	Maître d'ouvrage	Localisation	Description sommaire de l'opération	Calendrier de réalisation - début et fin d'opération	Coût total
A								
Vers un territoire "0"								
	Transition 1 énergétique et écologique		Construction d'un centre de tri et de valorisation des déchets	communauté de communes Sud Alsace Largue	Retzwiller	Le territoire de la CCSAL ne possède pas de déchetterie. Un premier centre de tri, de collecte centre sera construit en 2021/2022 pour une ouverture effective en juillet 2022. Il permettra d'optimiser la valorisation et le recyclage des produits résiduels des ménages, mais aussi des professionnels du territoire de la communauté de communes. Le centre de tri permettra le développement de filière innovante, notamment soutenue par l'ADEME.	dernier trimestre 2019- 1er trimestre 2024	2 112 320 €
	Transition 2 énergétique et écologique		Création d'un équipement pédagogique d'accueil au sein du futur centre de tri et de valorisation des déchets	communauté de communes Sud Alsace Largue	Retzwiller	Parce que collecter les déchets en les valorisant le plus possible ne suffit plus, le centre de collecte et de valorisation permettra de mettre l'accent sur la prévention. Pour ce faire, il sera construit en son sein un espace pédagogique de 45m ² et un parcours extérieur en aplomb du site dédiés à la communication sur les sujets liés à l'environnement (économie circulaire, changement climatique, énergie renouvelable, biodiversité).	dernier trimestre 2023- 3ème trimestre 2025	125 000 €
2bis	Transition énergétique et écologique		Investissement pour la Rationalisation des collectes du centre de valorisation		Retzwiller	le centre de valorisation de Retzwiller ouvre ses portes à la rentrée 2022. Afin de limiter le bilan carbone issue de la rotation des déchets vers les filières de traitement, la collectivité souhaite acquérir des engins électriques de compactage et de maintenance. Ces investissements sont en cohérence avec la volonté de la collectivité, affirmé par son président, de ne plus acquérir de véhicule utilitaire à moteur thermique. Il s'agit d'un roll pack et d'un télescopique qui permettront : 1-de compacter les bennes et ainsi diviser par 2,5 le nombre de rotations en camion vers les filières de traitement 2- de compacter les bennes en utilisant un engin qui rejette 0g de CO2/km 3- de collecter au sol les gravats et les recharger dans des bennes TP 20m3 permettant de diviser par deux les rotations par rapport à une collecte en benne classique 10m3. 6 utiliser un télescopique électrique afin de ne pas émettre de CO2 pendant le rechargement et la gestion des gravats au sol.	2022	257 000 €
Vers un territoire d'énergies								
	Transition 3 énergétique et écologique		Rénovation et investissements énergétiques sur des bâtiments liés aux structures de la petite enfance	communauté de communes Sud Alsace Largue	Montreux Vieux DanneMarie Seppois le Bas	La CCSAL assure la gestion de bâtiments liés à l'accueil de la petite enfance et de la jeunesse : accueils de loisirs, centres périscolaires, cantines. Le projet consiste à rénover ces bâtiments pour améliorer leur efficacité énergétique sur les sites de Montreux Vieux, DanneMarie, Seppois-le-Bas.	3ème trimestre 2021- 4ème trimestre 2022	78 000 € (HT)
	Transition 4 énergétique et écologique		Rénovation et investissements énergétiques sur la Marpa de Séppois-le-Bas	communauté de communes Sud Alsace Largue	Seppois-le-bas	La communauté de communes Sud Alsace Largue a démarré une analyse de son patrimoine de bâtiments afin de pouvoir rationaliser ses interventions de maintenance, la planification travaux d'investissements en lien avec une démarche globale de rénovation et de gain énergétique. Pour la Marpa il s'agit : Remplacement des menuiseries extérieures Mutation de la chaufferie en chaufferie bois Mise en place d'une VMC double flux dans la salle à manger Relamping complet avec détection et gradation Energie renouvelable : Installation photovoltaïque et thermique	3ème trimestre 2023- 4ème trimestre 2025	2 000 000 €
	Transition 5 énergétique et écologique		Rénovation et investissement énergétique du COSEC intercommunal	communauté de communes Sud Alsace Largue	DanneMarie	La communauté de communes Sud Alsace Largue a démarré une analyse de son patrimoine de bâtiments afin de pouvoir rationaliser ses interventions de maintenance, la planification travaux d'investissements en lien avec une démarche globale de rénovation et de gain énergétique. Pour le cosec : Remplacement des éléments de couverture Mutation des émetteurs de chauffage Relamping complet avec détection et gradation Energie renouvelable : Amélioration des installation photovoltaïque et thermique Transformation des éléments d'accessibilité et de service public sportif Etude d'utilisation et d'amélioration de la ressource en eau distribuée Modernisation des sols, structures et équipements sportifs	3ème trimestre 2023- 4ème trimestre 2025	900 000
	Transition 6 énergétique et écologique		Rénovation et investissement énergétique de la Maison de la nature du Sundgau	communauté de communes Sud Alsace Largue	Altenach	LA CCSAL investit dans un local pédagogique en écomatériaux pour améliorer l'accueil des jeunes sur le site de la Maison de la nature du Sundgau et notamment pour développer la politique jeunesse autour de la sensibilisation à l'environnement	3ème trimestre 2022/Premier semestre 2023	265 264 €
	Transition 7 énergétique et écologique		Rénovation et investissement énergétique de la Maison de la nature du Sundgau	communauté de communes Sud Alsace Largue	Altenach	La communauté de communes Sud Alsace Largue a démarré une analyse de son patrimoine de bâtiments afin de pouvoir rationaliser ses interventions de maintenance, la planification travaux d'investissements en lien avec une démarche globale de rénovation et de gain énergétique. Pour le site de la Maison de la Nature - BATIMENT PRINCIPAL Remplacement des bardages bois et des éléments structurels patrimoniaux Amélioration du confort thermique des bâtiments Relamping complet avec détection et gradation Energie renouvelable : Amélioration des installation photovoltaïque et thermique Transformation des éléments d'accessibilité et des périphériques des bâtiments Modernisation et reconstruction des éléments d'accueils et pédagogiques Amélioration fonctionnel de la Maison St Barbe	3ème trimestre 2023- 4ème trimestre 2024	350 833 €
	Transition 8 énergétique et écologique		Achat d'une toiture solaire pour le nouveau bâtiment de la CCSAL	communauté de communes Sud Alsace Largue	Retzwiller	Un nouveau siège de la CCSAL (voir ci-dessous) a été acquis en avril 2021. Ce bâtiment est équipé d'une toiture solaire qui a été racheté ar la collectivité à l'entreprise privée qui en assurait sa gestion.	1er semestre 2021	27 000 €
	Transition énergétique et écologique		Installation et/ou rénovation de toiture solaire sur les bâtiments intercommunaux	communauté de communes Sud Alsace Largue	Retzwiller DanneMarie Altenach	Afin de développer la mise en œuvre des énergies renouvelables sur son territoire, et notamment la production d'électricité par panneaux photovoltaïques, la CCSAL souhaite équiper les toitures de ses bâtiment intercommunaux d'unité de production photovoltaïque	2024-2026	Chiffrée pour une toiture à ce jour : 124000
	Transition 9 énergétique et écologique		Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique	PETR Pays du Sundgau	Territoire du Pays du Sundgau	Plateforme de conseil pour la rénovation thermique des logements et des bâtiments du petit tertiaire	2021-2024	153 983 €
	Transition 10 énergétique et écologique		Étude Méthanisation : de la production aux usages	PETR Pays du Sundgau	Territoire du Pays du Sundgau	L'objectif est de favoriser l'émergence de projets de méthanisation portés par des groupements d'agriculteurs. Ce projet comprend les étapes suivantes : 1.) Identification du gisement valorisable à l'échelle du territoire et du "sud alsace" (déchets agricoles, municipaux, de restauration collective ; 2.) Accompagner l'émergence de groupements d'exploitants agricoles porteurs de projets de méthanisation ; 3.) Co-construction (avec les exploitants agricoles, la Chambre d'Agriculture, les collectivités et GRDF ainsi que le Syndicat d'électricité et de Gaz du Rhin) de schémas de fonctionnements de projets de méthanisation qui intègre les besoins des acteurs économique, de la logistique, des transports de passagers du territoire et des territoires voisins ; 4.) Plan de valorisation du biogaz (injection réseau, station GNV) 5.) Co-construire un modèle de distribution ; 6.) Rédaction d'un cahier des charges pour bormer les critères et les objectifs du projet ; 7.) Coordination de la gouvernance de projet.	2022-2023	En cours d'évaluation



11	Transition énergétique et écologique	Mise en place d'une station service/ravitaillement en biogaz depuis les unités de méthanisation	Groupement agricole "Hopla gaz" et "metha gaz"	Traubach le Bas Gommersdorf	Le territoire de la CCSAL présente la caractéristique agricole collectifs. A moyen et long terme la CCSAL étudie les nouvelles opportunités de développement et d'utilisation contextualisée (mobilité nouvelle, filière économique locale) du GNV et biogaz liées à ces deux outils.		Non chiffré	
12	Transition énergétique et écologique	Projet expérimental de production et usage de l'hydrogène	PETR Pays du Sundgau	Territoire du Pays du Sundgau	Projet de production d'hydrogène à partir de la biomasse dans l'optique d'une distribution sous forme de stations pour des flottes de véhicules de services et de bus.	2022-2023	A préciser / en cours d'évaluation	
13	Transition énergétique et écologique	Réalisation d'une étude pour la création d'un véhicule juridique en énergie partagée interco/municipales.	communauté de communes Sud Alsace Largue	CCSAL	Afin de développer la mise en œuvre des énergies renouvelables sur son territoire, et notamment la production d'électricité par panneaux photovoltaïques, la CCSAL souhaite créer un véhicule juridique en énergie partagée entre les communes et l'intercommunalité (et à terme, avec les habitants du territoire). La réalisation d'une étude de faisabilité est la première étape de ce projet.	2024	30000 euros	
14	Transition énergétique et écologique	Schéma d'Aménagement et de Développement des énergies renouvelables Plan de Paysage - Volet Transition Énergétique	PETR Pays du Sundgau	Territoire du Pays du Sundgau	Le Plan de Paysages a quatre objectifs : 1.) Repérer les principales pressions qui s'exercent sur le paysage sundgauvien et les hiérarchiser avec un focus sur les effets du changement climatique ; 2.) Construire une vision partagée des paysages du Sundgau dans le contexte de changement climatique (comment anticiper les effets sur les paysages, atténuer le changement climatique par les paysages et intégrer le paysage comme ressource préalable au développement des énergies renouvelables) ; 3.) Construire un schéma de développement de mix énergétique qui intègre la vision partagée des paysages ; 4.) Engager des études opérationnelles de développement des énergies renouvelables intégrant les dimensions économique et paysagère (accompagnement des porteurs de projets). Les conclusions du schéma doivent permettre de confirmer les types d'énergies renouvelables souhaitées et éventuellement de renoncer à certaines énergies en connaissance de cause.	2021-2023	140000 euros	
15	Transition énergétique et écologique	Accompagnement du développement d'une filière forêt bois et atténuation du changement climatique	PETR Pays du Sundgau	Territoire du Pays du Sundgau	Les objectifs de la démarche sont les suivants : 1.) estimer les capacités de séquestration carbonée de "la forêt sundgauvienne" ; 2.) évaluer les émissions de CO ₂ causés par le bois mort en décomposition dans la forêt sundgauvienne ; 3.) Réaliser une projection d'évolution de la forêt locale dans le contexte du changement climatique ; 4.) Accompagner l'émergence d'une filière de forêt bois avec l'ONF, les communes forestières et les propriétaires volontaires : approche bois de chauffage, matériaux biosourcés.	2022-2023	En cours d'évaluation	
16	Transition énergétique et écologique	Étude de faisabilité technico-économique pour le développement d'un parc éolien	PETR Pays du Sundgau	Territoire du Pays du Sundgau	A partir des décisions prises dans le cadre de "plan de paysage cité ci-dessus, si l'éolien est confirmé comme énergie renouvelable propice aux spécificités du territoire, il s'agira de confirmer la faisabilité technico-économique d'un ou plusieurs projets éoliens. Cette étude prendra en compte une approche biodiversité, modèle économique, raccordement réseau en lien avec les collectivités concernées ainsi que le Syndicat d'Électricité et de Gaz du Rhin.	2022-2023	En cours d'évaluation	
17	Transition énergétique et écologique	Projet d'accompagnement de la transition écologique et économique de l'agriculture sundgauvienne Projet Alimentaire Territoriale	PETR Pays du Sundgau	Territoire du Pays du Sundgau	Un diagnostic des filières et de l'organisation des marchés et un travail prospectif avec une étude de marché, un schéma de distribution et une expérimentation sur la mutualisation des commandes.	2021-2024	140 000 €	
Vers un territoire cohérent sur								
17	Cohésion territoriale et sociale	Sécurisation et renforcement des réseaux en eau potable, notamment pour les infrastructures ayant des rendements inférieur à 85%.	Communes Syndicats d'eau	Ensemble du territoire de la CCSAL	Dans l'optique de la nouvelle gouvernance de l'eau imposée par la loi NoRE et notamment la préparation de la reprise de la compétence eau par la communauté de communes, les syndicats de communes et les communes gestionnaires du réseau d'eau potable doivent réaliser des travaux de sécurisation et de mise en bon état des réseaux d'eau potable sur la période 2021-2026.	2021-2026	1 000 000 €	
18	Transition énergétique et écologique	Mise en œuvre d'un programme d'actions intégrées autour de l'eau dans toutes ces dimensions	Communauté de communes Sud Alsace Largue EPAGE de la Largue	Ensemble du territoire de la CCSAL	La CCSAL met en œuvre un programme d'actions intégrées dans le domaine de la gestion et de la résilience sanitaire, en partenariat avec l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et l'EPAGE de la Largue. Ces actions concernent des actions favorables à l'eau avec le monde agricole, d'études et d'élaboration de documents de planification (l'assainissement et l'eau potable, de construction d'ouvrages d'épuration performants, de projets d'éducation et de sensibilisation aux problématiques de l'eau. Ce programme est décrit plus précisément dans le tableau de programmation du CTEC dans le feuillet 2 de ce document.	2020-2023	6 725 621 €	
S'adapter au change								
19	Transition énergétique et écologique	Dégoudronnage et aménagement écologique des cours d'accueil de loisirs de Balschwiller	communauté de communes Sud Alsace Largue	Balschwiller	Les cours d'école goudronnés constituent à la fois des îlots de chaleur et des espaces de désert d'un point de vue de la biodiversité. Les projets de dégoudronnage de cours d'école visent deux objectifs : 1- supprimer des îlots de chaleur et de mal-être pour les enfants qui fréquentent ces cours dans un contexte de réchauffement climatique et de période caniculaire de plus en plus précoces. 2- restaurer le rapport des jeunes à la nature et améliorer leur développement psychomoteur en leur offrant des espaces de jeu avec une forte naturalité permettant l'exploration et le développement des capacités psychomotrices de l'enfant.	4ème trimestre 2022-fin 2024	Phase 1 (animation) : 6 000 € Phase 2 (investissement) : 30 000 €	
20	Transition énergétique et écologique	Intensification Renforcement de la politique d'éducation à l'environnement et au développement durable	communauté de communes Sud Alsace Largue	ensemble du territoire de la CCSAL	La CCSAL (à l'époque CC Porte d'Alsace) s'est dotée à la fin des années 90 d'un outil d'éducation à la nature et à l'environnement, la Maison de la nature du Sundgau, labellisé Centre d'Initiation à la Nature et à l'Environnement, label reconnu par la Région Grand Est et la CEA. D'autres part, la CCSAL assure la gestion en régie d'une quinzaine de structures d'accueil de la petite enfance et de la jeunesse sur son territoire. Le projet consiste à développer et renforcer les actions d'éducation à la nature et à l'environnement en accompagnant des politiques publiques menées par la CCSAL pour tous les publics en renforçant les partenariats entre la Maison de la nature et les structures jeunesse, en développant les programmes type écojardiniers et les animations grand public, etc...	4ème trimestre 2022-4ème trimestre 2026		
Devenir les mobilités								
21	Cohésion territoriale et sociale	Ligne de Bus à Haut Niveau de Services	PETR Pays du Sundgau	Territoire du Pays du Sundgau et de Saint-Louis Agglomération	A partir de l'étude aboutie sur le lancement d'un Bus à Haut-Niveau de Service entre le territoire du Sundgau et la gare multimodale de Saint-Louis. Le projet consiste à expérimenter une ligne de Bus à Haut Niveau de Services entre la gare d'une commune centre du territoire et une gare multimodale connecté au réseau de tramway de Bâle. L'expérimentation s'inscrit comme un levier structurant sur les politiques de déplacements puisqu'il s'agit de tester un transport en commun sur un axe routier qui compte un trafic autosoliste dense et sur lequel aucune solution de report modal n'est possible.	2022	200 000 € pour la partie territoire du Pays du Sundgau	
22	Transition énergétique et écologique	Plan Vélo : Diagnostic, schéma de développement prospectif et maillage Schéma Directeur Cyclable	PETR Pays du Sundgau	Territoire du Pays du Sundgau	Réalisation d'un schéma pour développer les déplacements du quotidien en vélo et dans une logique intermodale. La démarche, à partir d'un diagnostic sourcé, propose de combler les discontinuités cyclables et de renforcer le maillage des déplacements fonctionnels du territoire. Le document se base sur un travail de concertation réalisé avec chacune des 108 communes, les Communautés de Communes, la Collectivité Européenne et la Région Grand Est. Le projet donne lieu à une feuille de route financière sur 5, 10, 15 ou 20 ans et hiérarchise les priorités à réaliser pour développer les déplacements à vélo. Il s'agit d'une boussole pour répondre aux futurs appels à projets.	2021	50 000 €	
23	Transition énergétique et écologique	Création d'une jonction entre l'eurovélo6 et la piste cyclable de la Largue	communauté de communes Sud Alsace Largue	Dannemarie	Dannemarie est le carrefour entre la piste cyclable de la Vallée de la Largue (Dannemarie-Suisse via Pffterhouse) et l'Eurovélo6 qui longe le canal du Saône au Rhin Branche Sud. Ces deux pistes ne sont actuellement pas reliées par une piste cyclable sécurisée et la jonction se fait en traversant Dannemarie et ses deux routes départementales très fréquentées par les voitures et les camions. Des solutions existent pour créer une piste cyclable sécurisée en aménageant des chemins ruraux existants sur Dannemarie, Retzwiller et Manspach. Le projet consiste à réaliser dans un premier temps une étude de faisabilité proposant un parcours et une estimation des coûts puis de réaliser les aménagements nécessaires avec les acteurs concernés (CEA, communes concernées, etc...).	2023 à fin 2024	phase étude : 25 000 €	
24	Transition énergétique et écologique	Création d'un itinéraire et d'une jonction entre les pistes cyclables de la Largue et de l'ill par le sud du territoire	communauté de communes Sud Alsace Largue commune de Dannemarie	Sud territoire CCSAL	Le Sundgau possède deux pistes cyclables en plus de l'eurovélo6 : la piste de la Largue qui relie Dannemarie et l'eurovélo6 à la Suisse et la piste de l'ill qui relie Altkirch à Hypolskirch. Le projet consiste à réaliser un itinéraire balisé de jonction entre les deux piste par le sud du territoire. La première phase du projet consistera à faire une étude d'itinéraire qui permettra de dégager les options possibles, les coûts de balisage et/ou d'aménagements éventuels. L'Office de Tourisme intercommunal du Sundgau sera privilégié.	4ème trimestre 2021 à fin 2022	phase étude : 25 000 €	
25	Transition énergétique et écologique	Schéma d'implantation de bornes de recharges pour véhicules électriques	PETR Pays du Sundgau	Territoire du Pays du Sundgau	Le projet consiste à élaborer un schéma de maillage d'implantation des bornes électriques qui comporte trois volets : un travail de prospective quantitative et qualitative qui permet d'anticiper l'évolution du parc automobile électrique et les usages, de fournir aux porteurs de projets des fiches d'implantations types et de participer au financement des implantations. L'objectif est de savoir où il sera pertinent d'implanter des bornes en tenant compte des pôles générateurs de déplacements, des projets d'urbanisme et des perspectives d'évolutions démographique.	2021-2022	60 000 €	



	Transition énergétique et écologique		Elaboration d'un plan de déplacement interne à la collectivité et plan d'investissement pour une mobilité verte	communauté de communes Sud Alsace Largue	ensemble du territoire de la CCSAL	Il s'agit ici d'impulser et mettre en œuvre de nouvelles formes et pratiques au sein de la collectivité. Les collectifs partenaires et l'implication des agents des collectivités permettra de déployer des solutions reproductibles sur le territoire. L'ambition est de permettre au maximum de salariés de venir à vélo, trouver les infrastructures nécessaires à une continuité vélo / journée de travail / retour au domicile et vie quotidienne. Alléger la charge mentale par la pratique du vélo et des temps partagés mieux équilibrés.	2022-2026	Action non budgétée	
	Transition énergétique et écologique	Mobilité	Stratégie opérationnelle d'implantation d'ombrières photovoltaïques sur parkings communaux, commerciaux et friches	PETR Pays du Sundgau	Territoire du Pays du Sundgau	L'étude a pour objectifs : 1) d'identifier le nombre de parkings communaux, commerciaux et de friches situés dans le Pays du Sundgau propices aux implantations d'ombrières et de panneaux photovoltaïques ; 2) de recenser l'intérêt des propriétaires pour engager ces installations ; 3) confirmer la faisabilité technico-économique des projets ; 4) Co-construire avec les Communautés de Communes, les Communes, les propriétaires et la Région Grand Est un plan d'action pour implanter des ombrières et des panneaux photovoltaïques.	2022-2023	A venir	
	Transition énergétique et écologique	Mobilité	Développement de vélobus et de mobilité douce avec les établissements scolaires du territoire : projet Avelo2	communauté de communes Sud Alsace Largue	ensemble du territoire de la CCSAL	Proposer via la communauté de communes Sud Alsace Largue et ses services des expérimentations pour des accompagnements d'enfants, des ramassages scolaire et périscolaire à vélo, favoriser une solidarité autour des déplacements doux avec la mise à disposition de vélos auprès des publics scolaires ou ciblé sur des populations impactées par la crise sanitaire.	2022-2026	24000	
	Transition énergétique et écologique	Mobilité	Achat d'un minibus électrique et d'un véhicule de service électrique pour assurer les déplacements des jeunes en périscolaire et accueil de loisirs	communauté de communes Sud Alsace Largue	ensemble du territoire de la CCSAL	la CCSAL ne souhaite plus investir dans des véhicules thermiques. Afin d'assurer le déplacement des jeunes dans le cadre des activités des périscolaires et des accueils de loisirs, le service action sociale souhaite acquérir un minibus électrique	2023	67000	
Axe 2 : Développement									
	Ancrage local de l'économie	Tourisme	Rénovation du relais nautique du Canal du Rhône au Rhin branche sud	communauté de communes Sud Alsace Largue	Dannemarie	la CCSAL gère depuis de nombreuses années la capitainerie du port de Dannemarie situé sur la canal, Saône Rhin Branche sud. Ce port propose une étape aux bateaux de tourisme (péniche, pénichette et yacht) en proposant des pontons d'amarrage, des installations sanitaires et la mise à disposition d'électro-ménager.	2024 à 2026	272 698 € (HT)	
	Ancrage local de l'économie	Tourisme	Etude pour l'aménagement d'une aire naturelle de camping et de loisirs à proximité de l'eurovélo 6	communauté de communes Sud Alsace Largue	Wolferdsdorf	L'eurovélo6 est fréquentée par plus de 70 000 cyclistes par an sur la portion Mulhouse/Montbéliard, la moitié de cette fréquentation ayant lieu en période estivale. Il n'existe actuellement entre Mulhouse et Belfort (soit sur plus de 50 km) aucun site de camping et d'hébergement familial économique permettant aux familles qui voyagent de faire une halte. Dannemarie et son port se situe au milieu de cette portion. Le projet consiste donc à étudier la faisabilité d'une aire de camping et de loisirs sur une ancienne friche Gilardon à Wolferdsdorf (à proximité du port de Dannemarie), à proximité d'autres points d'attrait pour les touristes : les restaurants en bord de canal, le relais nautique, la Lattloch, les commerces de Dannemarie. Ce lieu d'hébergement pourra également constituer un point de départ pour la visite de deux sites touristiques importants de la CCSAL : le musée de la Mémoire et la Maison de la nature du Sundgau.	deuxième semestre 2023/1er trimestre 2024.	33500 € (HT)	
	Ancrage local de l'économie	Tourisme	Aménagement d'une aire naturelle de camping et de loisirs à proximité de l'eurovélo6	communauté de communes Sud Alsace Largue	Wolferdsdorf	réalisation des aménagements de l'aire de loisirs et de d'hébergement	2ème semestre 2022 à 2024	opération non budgétée	
	Ancrage local de l'économie	Tourisme	Aménagement touristique de l'aire de camping-car de Chavannes sur l'étang	communauté de communes Sud Alsace Largue	Chavannes sur l'étang	L'aire de camping-car de Chavannes sur l'étang accueille les campings car à l'entrée du territoire alsacien. Le projet consiste à moderniser cette aire de camping car afin d'accroître sa fréquentation et stabiliser son modèle économique. L'objectif est également de pouvoir stabiliser une ou plusieurs nuits les touristes de passage afin de leur faire découvrir le territoire.	2ème trimestre 2022	99000 ht	
	Ancrage local de l'économie	Tourisme	Créer une nouvelle base de déploiement et d'information touristique	communauté de communes Sud Alsace Largue	Dannemarie	Le port de Dannemarie constitue la porte d'entrée des cyclotouristes sur notre territoire. Afin de constituer un ensemble cohérent avec le relais nautique, la future aire de loisirs et d'hébergement de Wolferdsdorf et les points d'attrait qui constituent les restaurants du bord de canal et le Lattloch, la CCSAL souhaite créer un point d'information touristique en bordure du canal. Une expérimentation aura lieu à l'été 2021 pour évaluer la pertinence de ce point d'information.	2ème semestre 2021 à 2024.	9 000 € (5 mois d'installation)	
	Ancrage local de l'économie		Etude pour la création de tiers lieux (espace de co-working, fablab, etc...) sur le territoire intercommunal	communauté de communes Sud Alsace Largue	territoire de la CCSAL	La crise sanitaire a permis l'émergence de nouvelles modalités de travail. Le télétravail s'est notamment solidement implanté dans le fonctionnement des entreprises. Nombre de salariés souhaitent pouvoir travailler chez eux et bénéficier de leur cadre de vie rural sans perdre de temps dans les transports. Le Haut Débit permet de plus le travail collaboratif, la réunion en visio, l'envoi de documents conséquents, etc... Seul, le manque de contact social est considéré comme un facteur très négatif au télétravail. Le projet consiste donc ici à travailler au développement de tiers lieux : 1- soit espace de co-working proposant des espaces mutualisés (salle de réunion, de projection, de restauration), une connexion haut débit, des espaces de travail collectifs ou individuels, etc... Ces espaces pourront être proposés à la location aux entreprises qui souhaitent maintenir leurs salariés en télétravail, mais aussi aux entrepreneurs individuels qui pourraient être attirés par le cadre de vie agréable du territoire, 2- soit le développement de fablab, espace de partage de machines informatiques, de compétences et de savoirs.	2ème semestre 2022-1er semestre 2026.	19 975 € (HT)	
	Ancrage local de l'économie		Création d'un environnement numérique pour les entreprises	communauté de communes Sud Alsace Largue		la plateforme numérique AcheteSundgau a été développée en 2020 en raison de la crise sanitaire, faisant entrer le commerce local dans l'ère du numérique. Le projet consistera ici à accompagner les commerçants et artisans locaux afin de créer un environnement numérique vers les futurs clients afin de développer de nouveaux services, une nouvelle relation plus fluide, etc...	2022-2026	aucune action budgétée à ce jour	
Axe 3 : Améliorer l'accueil									
	Cohésion territoriale et sociale		aménagement d'un nouveau bâtiment pour le développement des services de l'intercommunalité et la création d'un accueil de proximité multi service	communauté de communes Sud Alsace Largue	Retzwiller	La CCSAL a connu une croissance forte en 2017 lors de la fusion de la CC Porte d'Alsace et la CC de la Largue. De plus, elle a récupéré des nouvelles compétences qui ont fortement accru ses équipes. Aujourd'hui, les services sont répartis sur 3 sites principaux, dans des locaux parfois complètement inadaptés à l'accueil du public, au travail interservice, au travail collaboratif. Le projet consiste donc en l'achat et l'aménagement d'un bâtiment dans la zone d'activité de Retzwillerpermettant de regrouper tous les services afin d'optimiser l'accueil du public, de développer de nouveaux services (service de feu) et de rationaliser l'organisation de la CCSAL pour plus d'efficience. Ce site permettra également la mise en place d'un tiers lieu à vocation économique (espace de co-working, fablab, etc...)	2ème trimestre 2023 à 4ème trimestre 2023	578 150,00 €	
	Cohésion territoriale et sociale		Création d'un accueil numérique de proximité au siège de la communauté de communes	communauté de communes Sud Alsace Largue	Retzwiller	POINT D'ACCUEIL DU PUBLIC	2024		
	Cohésion territoriale et sociale		Aménagement du siège actuel de la CCSAL et rénovation énergétique	communauté de communes Sud Alsace Largue	Dannemarie	réaménagement des locaux pour permettre l'installation d'un point France Service et de l'amélioration de l'accueil en action sociale. Rénovation énergétique du bâtiment.	2024	250000	
	Cohésion territoriale et sociale		Réalisation des investissements nécessaires à la mise en œuvre du Schéma directeur Informatique de la CCSAL	communauté de communes Sud Alsace Largue	ensemble du territoire de la CCSAL	La CCSAL a entrepris un audit interne sur le fonctionnement de son organisation numérique afin de définir un schéma directeur informatique. Le résultat de l'audit montre que le matériel de la CCSAL est obsolète et insuffisant et présente de nombreuses failles de sécurité. Il montre également que l'organisation informatique ne répond pas aux exigences nouvelles de l'organisation du travail : travail collaboratif, télétravail et relation numérique avec les habitants	2023	319 436 HT	
Accueil et développement									



Numéro	Thématique	Intitulé de l'opération	Maitre d'ouvrage (commune, syndicat, entreprise, association, etc.)	Localisation	Description sommaire de l'opération	Debut prévisionnel du projet	Fin prévisionnelle du projet	Coût total
1	Axe 1 : s'engager pour la transition écologique	Réhabilitation de la maison Henner de Bernwiller	Commune	25 rue Jean-Jacques Henner 68210 BERNWILLER	Pour la description succincte on pourrait écrire cela : La réhabilitation de la Maison Henner vise non seulement à préserver un patrimoine fort à l'échelle du Sundgau, mais aussi à inscrire ce bâtiment dans l'avenir en lui donnant des usages qui répondent aux besoins de la population recueillis lors d'une concertation sur plus de 9 mois. Des activités associatives telles qu'une friperie, une épicerie proposant des produits en circuit ultra-court, un café littéraire, un espace convivial seront installées dans le bâtiment, faisant du lieu une véritable place du village pour Bernwiller. L'ancien atelier du peintre restera un atelier d'artiste dans lequel pourront se retrouver les activités artistiques du village, mais qui pourra aussi recevoir un artiste en résidence grâce au studio d'hébergement attenant. Ces activités s'inscrivent dans une politique culturelle du territoire pour laquelle une convention va être signée avec le PETR du Pays du Sundgau. Dans les étages des logements pour les aînés du village, entièrement adaptés aux personnes à mobilité réduite. Cette rénovation sera donc l'occasion d'améliorer considérablement l'enveloppe thermique du bâtiment avec des matériaux biosourcés (miscanthus) et de le rendre intégralement accessible aux personnes à mobilité réduite.	01/09/2023	31/12/2024	1 645 845 €HT
2	Axe 1 : s'engager pour la transition écologique	Chaufferie biomasse et réseau de chaleur	Commune	BALSCHWILLER	Création d'une chaufferie biomasse et d'un réseau de chaleur pour les bâtiments communaux	01/07/2024	01/02/2025	380000 € HT
3	Axe 1 : s'engager pour la transition écologique	Rénovation énergétique maison du berger	Commune	Balschwiller	Rénovation énergétique de la maison du berger (communale)	01/07/2024	31/12/2024	Non connu
4	Axe 1 : s'engager pour la transition écologique	Modification toiture de l'école pour mise en place de panneaux photovoltaïque	Commune	5 rue de Cernay 68210 GOMMERSDORF	Modification de la toiture de l'école vieillissante pour la mise en place de panneaux photovoltaïques	04/09/2023	01/01/2024	80 000 € (environs, pas de devis)
5	Axe 1 : s'engager pour la transition écologique	Désimperméabilisation des trottoirs et créations d'espaces verts inté-grant les eaux pluviales de la rue de Bellefontaine	Commune	Chavannes-sur-l'Etang	Monsieur le Maire expose que dans le cadre de l'aménagement de la rue de Bellefontaine, il est pro-posé d'intégrer une dimension environnementale marquée visant à favoriser le retour de la nature en ville. Concrètement, cela se traduit par : • La désimperméabilisation des voies piétonnes et cyclables en substituant le traditionnel en-robé par un matériau clair qui favorise l'infiltration des eaux ; • La gestion intégrée des eaux pluviales urbaines en créant des noues de stockage et d'infiltration afin de limiter les effets d'évènements pluvieux sur les réseaux d'assainissement collectif unitaires ; • La transformation de zones imperméabilisées en espaces verts, y compris avec la plantation d'arbres.	01/09/2023	30/06/2024	300000
6	Axe 1 : s'engager pour la transition écologique	Mise en oeuvre du schéma directeur cyclable du Sundgau - Réalisation d'une liaison mixte piétons et cycles entre Chavannes-sur-l'Etang et Foussemagne	Commune de Chavannes-sur-l'Etang	RD419	Le projet a pour objet de créer une voie mixte pour des mobilités vertes et décabornées piétons-cyclistes, sécurisée en bordure de RD419.	01/07/2023	30/11/2023	130 000 € HT
7	Axe 1 : s'engager pour la transition écologique	Déploiement d'une solution de télérelevé des compteurs d'eau en nuage (cloud)	SIAP de Haut-Bois	Chavannes/Étang et Elbach	Evolution de la solution de télérelevé vers une solution plus efficace en cloud et possibilité d'intégrer le réseau smart city de la commune de Chavannes-sur-l'Étang	01/07/2023	01/11/2023	6000 €HT
8	Axe 1 : s'engager pour la transition écologique	Repeuplement des forêts communales	Commune	Forêts communales	Repeuplement des forêts après les pertes connues sur les résineux, hêtres, etc.	01/11/2023	31/01/2024	5000
9	Axe 1 : s'engager pour la transition écologique	production d'électricité par le solaire	Commune	salle communale	Installation de panneaux photovoltaïques en toitures	01/11/2023	01/02/2024	60000
10	Axe 1 : s'engager pour la transition écologique	Aménagement d'une cour d'école au sein de l'école maternelle de Hecken	SIVOM de Diefmatten Falkwiller Gildwiller Hecken	HECKEN	dégoudronnage de la cour d'école maternelle pour mettre en place un revêtement écologique	01/07/2024	04/09/2025	En cour d'étude
11	Axe 1 : s'engager pour la transition écologique	chaufferie centralisée au bois	commune	Altenach	Suppression des chauffages individuels au fioul des batiments communaux et passage a une chaufferie centralisée plaquettes avec réseau de chaleur	01/09/2022	01/12/2023	468247.03 euros TTC
12	Axe 1 : s'engager pour la transition écologique	installation de panneaux photovoltaïques	commune	Altenach	Installation de panneaux photovoltaïques sur un pan de la toiture de l'église du village	01/01/2024	31/12/2024	?
13	Axe 1 : s'engager pour la transition écologique	Désimperméabilisation du parking de la salle polyvalente	commune de FRIESEN	FRIESEN	Dans le cadre de la réfection du Parking de la salle polyvalente nous souhaitons procéder à sa désimperméabilisation	01/03/2024	01/05/2024	projet non abouti
14	Axe 2 : s'engager pour une économie moderne de proximité	Revitalisation friche industrielle Peugeot	commune	Rue de Bâle	Revitalisation ancienne friche Peugeot	01/01/2025	01/01/2026	250000
15	Axe 2 : s'engager pour une économie moderne de proximité	sentier botanique et parcours sportif	commune	Mooslargue	Réalisation d'un parcours sportif destinés aux enfants et d'un sentier botanique pour créer un espace promenade ludique	01/01/2024	31/12/2024	40 817 €
16	Axe 3 : s'engager pour un territoire cohérent au service des habitants	RPI avec Dannemarie			Anticiper une baisse des effectifs	01/09/2024		
17	Axe 3 : s'engager pour un territoire cohérent au service des habitants	Construction d'une Maison d'Assistants Maternelles	Commune	Saint-Ulrich	Construction d'une Maison d'Assistants Maternelles (MAM) dans le but de proposer un service d'accueil supplémentaire inexistant dans notre secteur	01/01/2023	31/12/2023	Une étude de faisabilité va être lancée
18	Axe 3 : s'engager pour un territoire cohérent au service des habitants	Ecole		Dannemarie	Rénovation et création écoles	01/07/2025	01/01/2027	2 millions
19	Axe 3 : s'engager pour un territoire cohérent au service des habitants	Accessibilité et Hygiènes	Commune	mairie	création de sanitaire mairie et visiteur	01/07/2023	01/03/2024	30000
20	Axe 4 : développement de la vie de village, de la vie associative et sportive et de la cohésion du territoire	Réhabilitation du Centre Jean Barthelemy en maison de village	Commune	6 rue de Bellefontaine 68210 Chavannes-sur-l'Étang	Développer au centre-village un lieu de vie propice à la rencontre des villageois et à l'épanouissement de la vie associative	01/01/2024	31/12/2025	1300000
21	Axe 4 : développement de la vie de village, de la vie associative et sportive et de la cohésion du territoire	Création d'un city-stade	Commune	5 rue de Cernay	Création d'un city stade à coté de l'aire de jeux actuel pour diversifier les activités sportives	03/07/2023	04/09/2023	90 000 € HT
22	Axe 4 : développement de la vie de village, de la vie associative et sportive et de la cohésion du territoire	Parc ancienne mairie	commune	Derrière l'ancienne mairie	Parc et aire de jeux plus parking derrière l'ancienne mairie	15/04/2023	01/06/2024	180000
23	Axe 4 : développement de la vie de village, de la vie associative et sportive et de la cohésion du territoire	Relais cyclotourisme	commune	Long du canal à proximité des 100 pâtes	Installation d'un hébergement + station réparation cyclotourisme	15/04/2023	01/11/2023	67946
24	Axe 4 : développement de la vie de village, de la vie associative et sportive et de la cohésion du territoire	Aménagement maison des associations	commune	Dannemarie	Aménagements de la maison des associations	01/01/2025	01/12/2025	100000
25	Axe 4 : développement de la vie de village, de la vie associative et sportive et de la cohésion du territoire	Rénovation salle polyvalente	commune	Dannemarie	Rénovation	01/01/2025	01/01/2026	200000
26	Axe 4 : développement de la vie de village, de la vie associative et sportive et de la cohésion du territoire	Etude de sécurité sur la RD103	commune		Etude de sécurité en cours avec la société BEREST pour revoir la sécurité de la RD103 et ainsi favoriser et sécuriser l'itinéraire cyclable	30/03/2023	30/09/2023	10146 € TTC pour l'étude de sécurité
27	Axe 4 : développement de la vie de village, de la vie associative et sportive et de la cohésion du territoire	Maison d'Assistants Maternelles	Commune de SAINT-ULRICH avec les Communes voisines	SAINT-ULRICH	Ouverture d'une Maison d'Assistants Maternelles (MAM) afin de répondre aux besoins en matière de garde d'enfants	01/04/2024	01/04/2025	726 500.00 € HT
28	Axe 4 : développement de la vie de village, de la vie associative et sportive et de la cohésion du territoire	Transformation du terrain de tennis en terrain de jeux type city park	COMMUNE DE FRIESEN	FRIESEN	Transformation du terrain de tennis en terrain de jeux type city park	01/03/2024	01/05/2024	projet à l'étude

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH
Nombre de membres élus : 59
Membres en fonction : 59

SEANCE du 13 avril 2023 – 19h00

*Approbation mise à jour définition intérêt communautaire
Délibération n° C20230402*

Sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN

Et sur invitation en date du 06 avril 2023

Sont présents 45 membres titulaires
Sont absents 14 membres
- Dont suppléés : 04
- Dont représentés : 06

Votants : 55
- Dont « pour » : 53
- Dont « contre » : 01
Dont abstention : 01

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE	Jean-Luc	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST <i>Procuration</i>	Laurent	Titulaire/M	X			
	FINK	David	Titulaire/A			X	WIEST Laurent
BALSCHWILLER	JACOBERGER <i>Procuration</i>	Thierry	Titulaire/M	X			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER <i>Procuration</i>	Christian	Titulaire/M	X			
BERNWILLER	BAUR	Patrick	Titulaire/M	X			
	GREDER	Béatrice	Titulaire/A	X			
	SCHNOEBELEN	Gervais	Titulaire/M	X			
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M		X		
BRETTEIN	GLESS	Michel	Titulaire/M			X	BILGER Christian
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M	X			
CHAVANNES-sur-ETANG	GASSMANN	Vincent	Titulaire/M	X			
	BERBETT <i>Procuration</i>	Alexandre	Titulaire/M	X			
	GRETER	Catherine	Titulaire/CM			X	BERBETT Alexandre
	HOLLEVILLE	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	X			
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A	X			
DANNEMARIE	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM			X	JACOBERGER Thierry
	DIEFMATTEN	GESSIER	Alain	Titulaire/M	X		
	EGLINGEN	SCHMITT	Pierre	Titulaire/M	X		
	ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M		X	
	ETEIMBES	CONRAD	Yves	Titulaire/M		X	
	FALKWILLER	SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Titulaire/M	X		
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M	X			
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M	X			
GUEVENATTEN	SCHITTLY	Bernard	Titulaire/M	X			
HAGENBACH	BACH	Guy	Titulaire/M	X			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A	X			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	X			
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M	X			
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M	X			
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M		X		
MONTREUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M			X	
	RINGWALD	Jean-Claude	Titulaire/M	X			
MONTREUX-VIEUX	WILHELM	Patrick	Titulaire/A	X			
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER	Pascal	Titulaire/M			X	PARENT Marc
	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M			X	HEYER Morand
PFETTERHOUSE	HEYER <i>Procuration</i>	Morand	Titulaire/A	X			
RETZWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M	X			
ROMAGNY	MOHN	Alain	Titulaire/A	X			
	LEWEK	Denis	Titulaire/M	X			

SAINT-COSME	WIES	Joël	Titulaire/M			X	
SAINT-ULRICH	PARENT <i>Procuration</i>	Marc	Titulaire/M	X			
SEPPOIS-le-BAS	BARNABE	Maurice	Titulaire/M	X			
	STRUB	Martine	Titulaire/A	X			
	HAGMANN	David	Titulaire/A	X			
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M	X			
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M			X	
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M	X			
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M		X		
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE	Florent	Titulaire/M	X			
WOLFERSDORF	JUD	Claude	Titulaire/M	X			

DELIBERATION N° C20230402

ADMINISTRATION GENERALE

APPROBATION MISE à JOUR DEFINITION INTERET COMMUNAUTAIRE

Lors de la séance du Conseil Communautaire en date du 21 décembre 2017, le Conseil Communautaire a approuvé la définition de l'intérêt communautaire ;

Vu la mise à jour de la définition de l'intérêt communautaire en séance du Conseil Communautaire en date du 29 novembre 2018 par délibération n°C20181101, apportant des précisions en ce qui concerne la politique locale du commerce et le soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire dans le cadre de ses compétences obligatoires en matière de développement économique ;

Considérant que la Communauté de Communes Sud Alsace Largue dans le cadre de ses compétences supplémentaires, en matière d'action sociale d'intérêt communautaire, souhaite apporter les précisions suivantes :

Actions en faveur de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse :

- ❖ La création, construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion des structures d'accueil dédié à la petite enfance suivantes :
 - Les multi-accueils situés à Dannemarie et à Seppois-le-Bas
 - Relais Petite Enfance (RPE)
- ❖ La gestion d'accueil de loisirs périscolaire à vocation éducative (excluant les études surveillées, l'accompagnement à la scolarité, les garderies), de la Petite section au CM2, le midi et le soir et, en plus uniquement à Seppois-le-Bas et Pfetterhouse, le matin.
- ❖ La gestion de restaurants scolaires de la Petite section au CM2, en complément des accueils, et pour un effectif d'enfants minimum moyen de 14 enfants réguliers par jour.
- ❖ La gestion d'accueils de loisirs sans hébergement permanents à vocation éducative faisant de l'accueil périscolaire de la Petite section au CM2 dans des locaux appartenant à la communauté de communes Sud Alsace Largue.
- ❖ La gestion d'un service d'animations jeunesse organisant ou coordonnant des stages, des séjours, les accueils de loisirs saisonniers ou des actions pédagogiques d'initiation ou de découverte à vocation éducative à destination de l'enfance et de la jeunesse.
- ❖ L'organisation ou la coordination d'actions de soutien à la parentalité à travers les structures ou services intercommunaux.

Actions en faveur des personnes âgées :

- ❖ La M.A.R.P.A de la Largue : dans le cadre du contrat de bail qui lit la communauté de communes à l'association de gestion de la M.A.R.P.A, la collectivité remplit ses obligations de propriétaire du bâtiment situé 5 rue du Château à Seppois-le-Bas. La collectivité peut, si nécessaire, abonder au fonctionnement de cette structure.

- ❖ Participation à des actions favorisant le maintien à domicile des personnes âgées.

Actions tout public :

- ❖ L'élaboration, la mise en œuvre et l'animation d'une démarche de convention territoriale globale pour l'ensemble du territoire et la coordination des actions engagées.

Le Conseil Communautaire est invité à se prononcer à la majorité qualifiée des deux tiers des suffrages exprimés, sur la mise à jour de l'intérêt communautaire telle que présentée ci-dessus, et dont la version intégrale de la définition de l'intérêt communautaire est annexée à la présente délibération ;

Le Conseil Communautaire de la communauté de communes Sud Alsace Largue, après délibération, par 53 voix pour, 01 voix contre et 01 abstention :

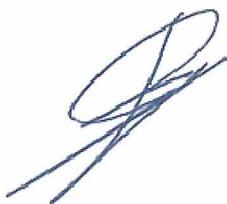
- **DECIDE** la mise à jour de l'intérêt communautaire des compétences obligatoires et de celles exercées à titre supplémentaire incluses dans les statuts de la communauté de communes Sud Alsace Largue, tel qu'annexée, avec effet au 1^{er} mai 2023 ;

- **ABROGE** la délibération n° C20171202 du 21 décembre 2017 relative à la définition de l'intérêt communautaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Vincent GASSMANN

Le secrétaire de séance, Fabien ULMANN



DEFINITION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD ALSACE LARGUE



sudalsace-largue.fr

Envoyé en préfecture le 27/04/2023
Reçu en préfecture le 27/04/2023
Publié le 28/04/2023
ID : 068-200066033-20230413-C20230402-DE

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
1. COMPETENCES OBLIGATOIRES	3
2. COMPETENCES SUPPLEMENTAIRES	4

Approuvé par délibération du conseil communautaire n° C20230402 du 13 avril 2023



1. COMPETENCES OBLIGATOIRES

1.1 EN MATIERE D'AMENAGEMENT DE L'ESPACE POUR LA CONDUITE D'ACTIONS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Sont d'intérêt communautaire :

- ✓ Signalétique verticale et aménagement d'aires de loisirs, de parcours pédestres entre les communes membres ;
- ✓ Aménagement et entretien de futures bases de loisirs intercommunales ;
- ✓ Aménagement, gestion et entretien du relais nautique situé sur les communes de Dannemarie et Wolfersdorf ;
- ✓ Aménagement, entretien, extension, actions d'animation des lieux d'accueil touristiques appartenant à la communauté de communes ;
- ✓ Mise en place de la charte intercommunale de développement et d'aménagement servant de base à la mise en œuvre de programmations annuelles d'actions négociées avec l'ensemble des partenaires institutionnels ;
- ✓ Création et élaboration d'un GERPLAN ;
- ✓ Elaboration et animation d'une charte intercommunale en collaboration avec les structures intercommunales voisines ;
- ✓ Acquisition et échange de terrains et d'immeubles nécessaires au développement urbain et économique ; aux équipements collectifs ; à la protection du patrimoine, de la faune et de l'environnement ;
- ✓ Les Z.A.C. nouvelles et répertoriées dans le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Sundgau ou schéma de secteur et qui cumulent les critères suivants :
 - Ne sont pas des Z.A.C. à vocation économique (lesquelles relèveront du bloc de compétence développement économique) ;
 - Répondent aux priorités de développement de la communauté de communes et nécessitent l'exercice de plusieurs compétences intercommunales ;
 - Ont une surface minimale de 10 hectares.

1.2 EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Sont d'intérêt communautaire :

2. Définition de l'intérêt COMMUNAUTAIRE

- ✓ Les activités commerciales nouvelles dont la zone de chalandise et le rayonnement couvrent le périmètre intercommunal ;
- ✓ Les activités commerciales qui ne concurrencent pas d'autres activités commerciales existantes et de même type ou objet commercial sur le périmètre intercommunal ;
- ✓ Les activités commerciales qui s'installent dans les zones d'activités intercommunales ;
- ✓ Les activités commerciales et la politique du commerce en lien avec le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) de la Région Grand Est.

2. COMPETENCES SUPPLEMENTAIRES

2.1 PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT, LE CAS ECHEANT DANS LE CADRE DE SCHEMAS DEPARTEMENTAUX ET SOUTIENS AUX ACTIONS DE MAITRISE DE LA DEMANDE D'ENERGIE

Sont d'intérêt communautaire :

- ✓ L'entretien, l'extension, la gestion du Centre d'Initiation à la Nature et l'Environnement (CINE) d'Altenach ;
- ✓ Les actions d'incitation et de sensibilisation de la maîtrise de la demande d'énergie à destination du grand public ;
- ✓ Le soutien technique, la participation ou la réalisation d'aménagement, d'équipements ou d'études visant à la maîtrise de la demande d'énergie ou à l'utilisation des énergies renouvelables dans le cadre de projets d'initiative publique.

2.2 POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE DONT LA POLITIQUE DU LOGEMENT SOCIAL D'INTERET COMMUNAUTAIRE ET ACTION, PAR DES OPERATIONS D'INTERET COMMUNAUTAIRE, EN FAVEUR DU LOGEMENT DES PERSONNES DEFAVORISEES

Sont d'intérêt communautaire :

- ✓ La location, la gestion, l'entretien des logements dont la communauté de communes est propriétaire ;
- ✓ L'étude et la réalisation d'Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) ;
- ✓ L'acquisition et la réhabilitation de logements sociaux à la demande des communes ;
- ✓ La mise en œuvre d'un Programme Local de l'Habitat (PLH) et des actions qui peuvent en découler ;

Page 4 | 5

- ✓ La gestion de plusieurs logements d'urgence et à vocation sociale propriétés de la communauté de communes destinés prioritairement aux personnes défavorisées, en situation d'urgence ou en situation de solliciter l'octroi d'un logement social ou d'un logement à loyer modéré.

2.3 CONSTRUCTION, ENTRETIEN ET FONCTIONNEMENT D'EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS D'INTERET COMMUNAUTAIRE ET D'EQUIPEMENTS DE L'ENSEIGNEMENT PRELELEMENTAIRE ET ELEMENTAIRE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Sont d'intérêt communautaire les équipements culturels et sportifs suivants :

- ✓ La salle d'activités sportives intercommunale appelée Complexe Omni Sport Evolutif Couvert (COSEC) située à Dannemarie ;
- ✓ L'école de musique de la région de Dannemarie.

Seront d'intérêt communautaire la création, l'extension, l'aménagement, l'entretien et la gestion des équipements culturels et sportifs propriétés de la communauté de communes.

2.4 ACTION SOCIALE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

2.4.1 Actions en faveur de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse :

Sont d'intérêt communautaire :

- ✓ La création, construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion des structures d'accueil dédié à la petite enfance suivantes :
 - Les multi-accueils situés à Dannemarie et à Seppois le Bas
 - Relais Petite Enfance (RPE)
- ✓ La gestion d'accueil de loisirs périscolaire à vocation éducative (excluant les études surveillées, l'accompagnement à la scolarité, les garderies), de la Petite Section au CM2, le midi et le soir et, en plus uniquement à Seppois le Bas et Pfetterhouse, le matin.
- ✓ La gestion de restaurants scolaires de la Petite Section au CM2, en complément des accueils, et pour un effectif d'enfants minimum moyen de 14 enfants réguliers par jour,
- ✓ La gestion d'accueils de loisirs sans hébergement permanents à vocation éducative faisant de l'accueil périscolaire de la Petite Section au CM2 dans des locaux appartenant à la CCSAL
- ✓ La gestion d'un service d'animations Jeunesse organisant ou coordonnant des stages, des séjours, les accueils de loisirs saisonniers ou des actions pédagogiques d'initiation ou de découverte à vocation éducative à destination de l'enfance et de la jeunesse.
- ✓ L'organisation ou la coordination d'actions de soutien à la parentalité à travers les structures ou services intercommunaux.

2.4.2 Actions en faveur de :

Sont d'intérêt communautaire :

- ✓ La M.A.R.P.A de la largue : dans le cadre du contrat de bail qui lie la Communauté de Communes à l'association de gestion de la M.A.R.P.A., la collectivité remplit ses obligations de propriétaire du bâtiment situé 5 rue du château à Seppois le Bas. La collectivité peut, si nécessaire, abonder au fonctionnement de cette structure.
- ✓ Participation à des actions favorisant le maintien à domicile des personnes âgées.

2.4.3 Actions tout public :

Est d'intérêt communautaire :

- ✓ L'élaboration, la mise en œuvre et l'animation d'une démarche de convention territoriale globale pour l'ensemble du territoire et la coordination des actions engagées.

2.5 CREATION OU AMENAGEMENT ET ENTRETIEN DE VOIRIE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Sont d'intérêt communautaire :

- ✓ Les voiries communales et rues au droit de la dernière maison d'habitation desservant les bâtiments intercommunaux dédiés aux activités sportives, à l'environnement et au tourisme ;
- ✓ Les voiries concourant à l'optimisation des crues et à la protection des populations au risque d'inondations et pouvant être inscrites dans la Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI) III amont, Doller et Largue – TRI agglomération mulhousienne ;
- ✓ Les voiries communales desservant principalement les équipements liés à la collecte des déchets verts ;
- ✓ Les parkings et aires de stationnement existant dédiés aux compétences intercommunales et matière d'environnement (éducation à l'environnement, au covoiturage, au déploiement des véhicules électriques et bornes de recharge, etc.) et activités culturelles d'intérêt communautaire ;
- ✓ La création et l'aménagement d'itinéraires ou tronçons cyclables interconnectant les communes membres à l'itinéraire cyclable EuroVélo 6 situé sur le territoire communautaire ou en lien avec le schéma départemental d'itinéraires cyclables du Haut-Rhin.

44 COMMUNES - 22 800 HABITANTS

Altenach / Battersdorf / Balschwiller / Bellamagny / Bernwiller / Bréhoumont / Bretten / Buethwiller / Chavonnes-sur-Étang / Dannemarie / Diefmatten / Eglingen / Elbach / Eteimbès / Folkwiller / Friesen / Fulleren / Gildwiller / Gommersdorf / Guevenatten / Hogenbach / Hecken / Hindlingen / Largitzen / Magny / Manspach / Merlzen / Montreux-Jeune / Montreux-Vieux / Mooslargue / Pfetterhouse / Reizwiller / Romagny / Saint-Cosme / Saint-Ulrich / Seppois-le-Bas / Seppois-le-Haut / Sternenberg / Strueth / Traubach-le-Bas / Traubach-le-Haut / Ueberstrass / Valdieu-Lutran / Wallersdorf

Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH
Nombre de membres élus : 59
Membres en fonction : 59

SEANCE du 13 avril 2023 – 19h00
*Adoption statuts association gestion Centre de santé
Seppois-le-Bas - Délibération n° C20230403*

Sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN

Et sur invitation en date du 06 avril 2023

Sont présents 45 membres titulaires
Sont absents 14 membres
- Dont supplée : 04
- Dont représentés : 06

Votants : 55
- Dont « pour » : 53
- Dont « contre » : 02
Dont abstention : 0

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE	Jean-Luc	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST <i>Procuration</i>	Laurent	Titulaire/M	X			
	FINK	David	Titulaire/A			X	WIEST Laurent
BALSCHWILLER	JACOBERGER <i>Procuration</i>	Thierry	Titulaire/M	X			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER <i>Procuration</i>	Christian	Titulaire/M	X			
BERNWILLER	BAUR	Patrick	Titulaire/M	X			
	GREDER	Béatrice	Titulaire/A	X			
	SCHNOEBELEN	Gervais	Titulaire/M	X			
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M		X		
BRETEN	GLESS	Michel	Titulaire/M			X	BILGER Christian
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M	X			
CHAVANNES-sur-l'ETANG	GASSMANN	Vincent	Titulaire/M	X			
DANNEMARIE	BERBETT <i>Procuration</i>	Alexandre	Titulaire/M	X			
	GRETER	Catherine	Titulaire/CM			X	BERBETT Alexandre
	HOLLEVILLE	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	X			
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A	X			
DIEFMATTEN	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM			X	JACOBERGER Thierry
	GESSIER	Alain	Titulaire/M	X			
	SCHMITT	Pierre	Titulaire/M	X			
	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M			X	
	CONRAD	Yves	Titulaire/M		X		
FALKWILLER	SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M	X			
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M	X			
GUEVENATTEN	SCHITTLY	Bernard	Titulaire/M	X			
HAGENBACH	BACH	Guy	Titulaire/M	X			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A	X			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	X			
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M	X			
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M	X			
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M		X		
MONTRoux-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M			X	
MONTRoux-VIEUX	RINGWALD	Jean-Claude	Titulaire/M	X			
	WILHELM	Patrick	Titulaire/A	X			
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER	Pascal	Titulaire/M			X	PARENT Marc
PFETTERHOUSE	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M			X	HEYER Morand
	HEYER <i>Procuration</i>	Morand	Titulaire/A	X			
RETWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M	X			
	MOHN	Alain	Titulaire/A	X			
ROMAGNY	LEWEK	Denis	Titulaire/M	X			
SAINT-COSME	WIES	Joël	Titulaire/M			X	
SAINT-ULRICH	PARENT <i>Procuration</i>	Marc	Titulaire/M	X			

SEPPOIS-le-BAS	BARNABE	Maurice	Titulaire/M	X			
	STRUB	Martine	Titulaire/A	X			
	HAGMANN	David	Titulaire/A	X			
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M	X			
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M			X	
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M	X			
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M		X		
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE	Florent	Titulaire/M	X			
WOLFERSDORF	JUD	Claude	Titulaire/M	X			

DELIBERATION N° C20230403
ADMINISTRATION GENERALE
ADOPTION DES STATUTS DE L'ASSOCIATION DE GESTION
DU CENTRE DE SANTE DE SEPPOIS-le-BAS

Considérant que le centre de santé communal de Seppois-le-Bas est actif depuis 2014 et permet aux populations du bassin de vie d'accéder à une offre de médecine de proximité, offrant un service déterminant pour l'accès aux soins et à la prévention, contribuant ainsi à la lutte contre les déserts médicaux ;

Afin de pérenniser son existence et son fonctionnement, la transformation de la gestion communale de droit public en gestion associative de droit privé est souhaitable.

La communauté de communes Sud Alsace Largue ayant participé activement aux travaux d'élaboration des statuts de l'association, il est proposé d'intégrer l'association parmi les personnes morales constituant les membres fondateurs aux côtés de la commune de Seppois-le-Bas, l'ASMEPAC, la Pharmacie de la Largue à Seppois-le-Bas, l'amicale des sapeurs-pompiers de Seppois-le-Bas, la Maison d'enfants Henry Dunant et la MSA d'Alsace.

L'association de gestion du centre de santé de Seppois-le-Bas est régie par les articles 21 à 79-IV du Code Civil Local maintenus en vigueur dans les départements du Bas-Rhin, Haut-Rhin et Moselle.

Vu la présentation du projet de statuts de l'association de gestion du centre de santé de Seppois-le-Bas ;

Il est demandé au Conseil Communautaire :

- d'approuver les statuts de l'association de gestion du centre de santé de Seppois-le-Bas, tels que présentés et annexés ;
- de désigner Monsieur Jean-Marc SCHNOEBELEN en tant que représentant de la communauté de communes Sud Alsace Largue pour siéger au sein de l'association de gestion du centre de santé de Seppois-le-Bas ;
- d'autoriser le Président à signer les dits-statuts tels que présentés et annexés, ainsi que tous documents en lien avec la création de ladite association.

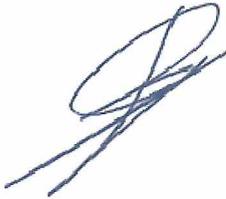
Le Conseil Communautaire, après délibération par 53 voix pour, 02 voix contre et 0 abstention :

- **APPROUVE** les statuts de l'association de gestion du centre de santé de Seppois-le-Bas, tels que présentés et annexés ;

- **DESIGNE** Monsieur Jean-Marc SCHNOEBELEN en tant que représentant de la communauté de communes Sud Alsace Largue pour siéger au sein de l'association de gestion du centre de santé de Seppois-le-Bas ;
- **AUTORISE** le Président à signer les dits-statuts tels que présentés et annexés, ainsi que tous documents en lien avec la création de ladite association.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Vincent GASSMANN



Le secrétaire de séance, Fabien ULMANN



Statuts de l'association de gestion du centre de santé de Seppois-le-Bas

Contenu

Préambule.....	2
TITRE I - Constitution – Objet – Siège - Durée.....	2
TITRE II - Composition.....	3
TITRE III - Fonctionnement et administration.....	4
TITRE IV - Ressources de l'association – Financement – Comptabilité.....	8
TITRE V - Dissolution de l'association.....	9
TITRE VI - Règlement intérieur.....	9

1

Envoyé en préfecture le 27/04/2023

Reçu en préfecture le 27/04/2023

Publié le 28/04/2023

ID : 068-200066033-20230413-C20230403-DE



Préambule

Le centre de santé communal de Seppois-le-Bas est actif depuis 2014 et permet aux populations du bassin de vie d'accéder à une offre de médecine de proximité.

Il offre un service déterminant pour l'accès aux soins et à la prévention, contribuant ainsi à la lutte contre les déserts médicaux.

Afin de pérenniser son existence et son fonctionnement, il est décidé de transformer la gestion communale de droit public en gestion associative de droit privé.

TITRE I - Constitution – Objet – Siège - Durée

Article 1 : Constitution et dénomination

Il est formé par les personnes morales suivantes :

- La Commune de Seppois-le-Bas
- La Communauté de Communes Sud Alsace Largue
- L'ASMEPAC
- La Pharmacie de la Largue à Seppois-le-Bas
- L'amicale des sapeurs-pompiers de Seppois-le-Bas
- La Maison d'enfants Henry Dunant
- La MSA d'Alsace

ci-après désignés « membres fondateurs », une association dénommée : Centre de santé de la Largue.

Cette association est régie par les articles 21 à 79-IV du Code Civil Local maintenus en vigueur dans les départements du Bas-Rhin, Haut-Rhin et Moselle.
Elle est inscrite au registre des associations du Tribunal judiciaire de Mulhouse.

Article 2 : Objet

L'association a but non lucratif a pour objet la gestion du centre de santé de la Largue.

Ce centre de santé a pour objet, sur l'intercommunalité de Sud Alsace Largue, mais aussi le nord du Territoire de Belfort et une partie de la Communauté de Communes du Sundgau, de :

- Renforcer l'accès aux soins primaires et/ou de premiers recours,
- Participer à la coordination entre les professionnels de santé,
- Développer la prévention,
- Agir pour favoriser le recrutement des professionnels de santé dont prioritairement les médecins.

Le personnel médical est amené à travailler avec les acteurs locaux tels que :

- L'EHPAD Heimelig à Seppois-le-Bas et Waldighofen et la MARPA de la Largue à Seppois-le-Bas
- Les professionnels de santé sur l'intercommunalité de Sud Alsace Largue, du nord du Territoire de Belfort et une partie de la Communauté de Communes du Sundgau
- L'hôpital d'Altkirch

3

4

Article 3 : Siège

Le siège de l'association est fixé au 8 place du Marché, 68 580 Seppois-le-Bas.
Il peut être transféré par simple décision du Conseil d'Administration.

Article 4 : Durée

La durée de l'association est illimitée.

TITRE II - Composition

Article 5 : Les membres de l'association

L'association se compose des **membres fondateurs** (cf. article 1). Elle peut s'ouvrir à des **membres adhérents** et des **membres d'honneur**.

Les membres adhérents (cf. article 6) peuvent être, notamment, des personnes morales ayant pour vocation d'agir dans le domaine de la santé ou des personnes physiques qualifiées dans des domaines intéressant l'association ou disposant d'une reconnaissance dans les domaines visés à l'article 2.

La qualité de membre d'honneur peut être attribuée par le Conseil d'Administration à l'unanimité aux personnes qui rendent ou qui ont rendu des services importants à l'association. Ils peuvent assister aux Assemblées Générales avec voix consultative, mais ne sont pas éligibles au Conseil d'Administration ni au Bureau.

Article 6 : Admission des membres adhérents

L'admission des membres adhérents est exclusivement décidée par le Conseil d'Administration à l'unanimité, sur proposition du bureau. Le refus d'admission n'a pas à être motivé.

Peut être membre adhérent de l'association toute personne physique ou morale :

- Ayant adhéré aux présents statuts,
- S'étant acquittée de la cotisation dont le montant est validé par l'Assemblée Générale ordinaire,
- Agréée par le Conseil d'Administration.

Chaque membre s'engage à respecter les présents statuts ainsi que tous les actes de portée individuelle ou collective, établis par l'association dans le cadre de ses attributions.

Article 7 : Cotisations

Chaque membre s'engage à s'acquitter de la cotisation dont le montant est fixé par le Conseil d'Administration.

Article 8 : Perte de la qualité de membre

La qualité de membre de l'association se perd par :

- Le décès pour les personnes physiques,
- La dissolution pour les personnes morales,
- La démission, adressée par lettre recommandée avec accusé de réception au Président de l'association, la perte de qualité de membre intervenant alors par défaut dans les 3 mois,
- La radiation prononcée par le Conseil d'Administration :
 - Pour non paiement de la cotisation dans un délai de 12 mois après sa date d'exigibilité,
 - Pour motif grave, l'intéressé ayant été préalablement invité par lettre recommandée avec accusé de réception à se présenter devant le Conseil d'Administration et à fournir des explications.

Constitue **notamment** un motif grave : toute initiative visant à diffamer l'association ou ses représentants ou à porter volontairement atteinte à son objet ; toute prise de position publique présentée au nom du Conseil d'Administration, qui n'aurait pas été régulièrement approuvée par lui ou l'Assemblée Générale de l'association ; tout comportement préjudiciable aux intérêts de l'association.

TITRE III - Fonctionnement et administration

Article 9 : Dispositions communes pour la tenue des Assemblées Générales

L'Assemblée Générale comprend tous les membres de l'association.

Les Assemblées Générales sont Ordinaires ou Extraordinaires.

L'Assemblée générale est soit convoquée par le Président du Conseil d'Administration, qui fixe l'ordre du jour, soit à la demande écrite du tiers des membres de l'association, arrondi à l'entier supérieur.

Les convocations sont adressées par lettres individuelles ou courriels aux membres de l'Assemblée Générale, au moins dix jours avant la date de l'Assemblée.

Elle se réunit au siège de l'association ou tout autre lieu fixé par la convocation.

Le Président ou, à défaut, le Vice-Président, préside l'Assemblée.

Chaque membre dispose d'une voix délibérative à l'exception des membres d'honneur qui ne disposent que d'une voix consultative.

Tout membre ne pouvant être présent peut donner à un autre membre mandat de le représenter via un pouvoir. Le nombre de pouvoirs pouvant être détenus par une même personne est limitée à deux.

Le scrutin s'effectue à main levée sauf si un tiers des membres présents demande un vote à bulletin secret.

En cas de partage des voix, la voix du Président est prépondérante.

Les délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire sont constatées par des procès-verbaux signés par le Président et un Secrétaire de séance, et reportées dans le registre des Procès-verbaux des Assemblées Générales.

Il est tenu une feuille de présence qui est signée par chaque membre présent et certifiée conforme par le Bureau et l'Assemblée.
Le Bureau des Assemblées Générales est celui de l'association (cf. article 14).

Le Président fera connaître dans les 3 mois au Tribunal judiciaire de Mulhouse les modifications de membres du Conseil d'Administration ou de statuts, la dissolution ou la fusion / transformation de l'association.

Article 10 – Assemblée Générale Ordinaire

Attributions

L'Assemblée Générale est compétente pour :

- Entendre les rapports du Conseil d'Administration sur la gestion, notamment sur la situation morale et financière de l'association,
- Approuver les comptes de l'exercice financier écoulé,
- Révoquer, le cas échéant, le Conseil d'Administration,
- Valider les actions et orientations à venir et d'en contrôler l'exécution,
- Procéder à l'élection en son sein des membres élus au Conseil d'Administration.

Fonctionnement

L'Assemblée Générale Ordinaire se réunit au moins 1 fois par an et chaque fois que l'intérêt de l'association l'exige.

La validité des délibérations de l'Assemblée Générale requiert la présence physique de la moitié des membres sur première convocation.

Si le quorum n'est pas atteint, l'Assemblée Générale est convoquée avec le même ordre du jour dans un délai de 15 jours. Lors de cette deuxième réunion, l'Assemblée délibère valablement, quel que soit le nombre de présents ou représentés.

Les décisions sont prises à la majorité simple des membres présents ou représentés.

Le scrutin est à mains levées, sauf décision contraire.

Article 11 – Assemblée Générale Extraordinaire

Attributions

L'Assemblée Générale Extraordinaire a pour objet :

- De se prononcer sur les modifications des statuts,
- De décider de la dissolution de l'association, de la dévolution des biens et la liquidation de l'association et pour nommer un liquidateur,
- De décider de la fusion ou de la transformation de l'association.

Fonctionnement

La validité de délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire requiert la présence physique d'au moins la moitié de ses membres sur première convocation.

Si le quorum n'est pas atteint, l'Assemblée Générale Extraordinaire est convoquée avec le même ordre du jour dans un délai de 10 jours. Lors de cette deuxième convocation, l'Assemblée délibère valablement, quel que soit le nombre de présents ou représentés.

Il peut déléguer à un délégué général les pouvoirs nécessaires pour exécuter les décisions du Conseil d'Administration et assurer le fonctionnement courant de l'association dans le cadre des décisions prises par le Conseil d'Administration, ce qui comprend notamment la gestion financière (perception des recettes, paiements), le recrutement du personnel, la représentation de l'association dans tous les actes de la vie civile. Le Conseil d'Administration établit à cet effet une délégation écrite.

Le Conseil d'Administration fixe le budget annuel et, le cas échéant, les mesures d'ajustement budgétaire nécessaires.

Il entend le rapport du Président, arrête les comptes et propose à l'Assemblée générale les éventuelles modifications à apporter aux statuts.

Il peut élaborer un règlement intérieur pour l'association.

Le Conseil d'Administration peut appeler à assister à ses réunions toute personne qualifiée dont il jugera la présence utile.

Fonctionnement

Le Conseil d'administration se réunit soit sur convocation de son Président, qui fixe l'ordre du jour, chaque fois que celui-ci le juge utile et au moins 1 fois par an, soit à la demande écrite du tiers de ses membres, arrondi à l'entier supérieur.

Les convocations sont adressées par lettres individuelles, ou courriels aux membres du conseil d'Administration au moins dix jours avant la réunion.

Le Conseil d'Administration se réunit au siège de l'association ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

La validité des décisions du Conseil d'Administration requiert la présence ou la représentation de la moitié de ses membres sur première convocation.

Tout administrateur absent ou empêché peut donner à un autre administrateur mandat de le représenter. Le nombre de pouvoirs pouvant être détenus par une même personne est limité à un. Si ce quorum n'est pas atteint, le Conseil d'Administration est convoqué de nouveau avec le même ordre du jour. Lors de cette deuxième réunion, le Conseil délibère valablement, quel que soit le nombre de présents ou représentés.

Le scrutin est à mains levées, sauf décision contraire.

Les délibérations du Conseil d'administration sont constatées par des procès-verbaux signés par le Président et un Secrétaire de séance qui peuvent en délivrer des copies.
Il est tenu une feuille de présence qui est signée par chaque membre présent.

Article 14 : Composition et fonctionnement du bureau

Le Conseil d'administration élit parmi ses membres un Bureau composé de :

- 1 Président,
- 1 Vice-Président,
- 1 Secrétaire,
- 1 Trésorier.

Les décisions sont prises à la majorité simple des membres présents ou représentés.

Le scrutin est à mains levées, sauf décision contraire.
ID : 068-200066033-20230413-C20230403-DE

Article 12 - Composition du Conseil d'Administration

L'association est administrée par un Conseil d'Administration composé de :

Membres de droit avec voix délibérative (désignés) :

- 2 représentants de la Commune de Seppois-le-Bas
- 1 représentant de la Communauté de Communes Sud Alsace Largue
- 1 représentant de l'ASMEPAC
- 1 représentant de la Pharmacie de la Largue de Seppois-le-Bas
- 1 représentant de l'amicale des sapeurs-pompiers de Seppois-le-Bas
- 1 représentant de la Maison d'enfants Henry Dunant
- 1 représentant de la MSA d'Alsace

Chaque membre présent ou représenté dispose d'une voix délibérative.

Eventuellement de 1 à 2 membres élus avec voix délibérative :

- Ces membres adhérents sont élus à la majorité par l'Assemblée Générale pour 3 ans renouvelables.

Membres admis avec voix consultative :

- Le délégué général du centre de santé.

Enfin, participent avec voix consultative toute personne ponctuellement invitée (dont les salariés du centre de santé) au regard de l'ordre du jour à traiter.

Le mandat d'administrateur prend fin en cas de perte de la qualité de membre conformément à l'article 8 des statuts, ou en cas de perte de la qualité au titre de laquelle le représentant d'un membre de personne morale a été désigné.

En cas de vacance, le Conseil d'Administration procède au remplacement. Les pouvoirs de l'administrateur nouvellement nommé prennent fin au moment où devait normalement expirer le mandat de l'administrateur remplacé.

Article 13 : Rôle et fonctionnement du Conseil d'Administration

Rôle

Le Conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour administrer l'association, dans les limites de son objet et sous réserve des pouvoirs de l'Assemblée Générale. Il définit les orientations à venir de l'association dans tous les domaines relevant de sa compétence, détermine les objectifs à atteindre et en contrôle l'exécution.

Il autorise le Président à agir en justice.

Il est investi des pouvoirs lui permettant de réaliser tout achat, aliénation ou location de bien matériel (mobilier ou immobilier) ou immatériel, emprunt ou prêt, et toute opération nécessaire au fonctionnement de l'association.

La commune de Seppois-le-Bas assure la présidence.

Le délégué général est membre de droit du bureau avec voix consultative. Il assiste le Président du Bureau, notamment dans la préparation des travaux du Bureau et du Conseil d'Administration et le contrôle de la mise en œuvre des décisions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale.

Il a notamment pour rôle de préparer les questions soumises au Conseil d'Administration. Il peut assister le Président dans la fixation de l'ordre du jour.

Le Président veille à la mise en œuvre des décisions du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale, sous le contrôle du Conseil d'administration.

Le Président, ou à défaut le vice-Président, préside les réunions du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale. Il fixe l'ordre du jour des réunions, dirige les discussions, met au vote les propositions régulièrement présentées et fait exécuter les décisions prises.

Article 15 : Gratuité des fonctions

Les membres de l'Assemblée Générale, du Conseil d'Administration et du Bureau remplissent gratuitement leurs fonctions.

Toutefois :

- Le Président peut être remboursé des frais qu'il engage au titre de l'exercice de son mandat, sur présentation des justificatifs
- Les membres du Conseil d'Administration représentant l'Association auprès d'instances statutaires d'autres structures peuvent être remboursés des frais de déplacement qu'ils engagent, sur présentation des justificatifs

TITRE IV - Ressources de l'association – Financement – Comptabilité

Article 16 – Ressources - Financements

L'association peut percevoir :

- Les recettes provenant de la vente de produits, de services, de prestations ou de manifestations organisées par l'association,
- Les cotisations des membres,
- Des subventions publiques ou privées,
- Des dons,
- Toute ressource non interdite par la loi et les règlements.

Article 17 – Exercice social

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice commencera le jour de son inscription au registre des associations pour se terminer le 31 décembre de l'année en cours.

Il sera établi des comptes annuels à la clôture de chaque exercice.



Article 18 : Responsabilité

Association et chacun de ses membres ne peuvent être tenus pour responsables :
 - Des dettes contractées par les membres dans le cadre de leurs activités propres.
 - Dans le respect des dispositions légales en vigueur, des dettes contractées par l'association dans le cadre de sa gestion.
 Le assure contre la réalisation des risques inhérents à son activité propre.

TITRE V - Dissolution de l'association

Article 19 : Dissolution

La dissolution de l'Association est prononcée par une Assemblée Générale Extraordinaire, convoquée spécialement à cet effet.
 Les conditions de convocation et les modalités de tenue d'une telle Assemblée sont celles prévues à l'article 11 des présents statuts.

Un liquidateur est nommé par l'Assemblée Générale pour procéder aux opérations de liquidation. Le reliquat d'actif est devoulu par l'Assemblée Générale, s'il y a lieu, après apurement du passif, à une ou plusieurs associations qu'elle désignera nommément par résolution, association(s) poursuivant des buts similaires.

TITRE VI - Règlement intérieur

Article 20 : Règlement intérieur

Le Conseil d'Administration peut, s'il le juge nécessaire, établir un règlement intérieur destiné à préciser certaines modalités de fonctionnement.

Il s'impose alors à tous les membres de l'association.

Article 21 : Déclaration

Les présents statuts seront déposés dès leur signature au registre des associations du Tribunal judiciaire de Mulhouse selon les modalités prévues par le Code Civil Local d'Alsace-Moselle. Tous pouvoirs sont donnés à cet effet au Président ou à toute personne désignée par le Conseil d'Administration.

Fait à Seppois-le-Bas, le

La Commune de Seppois-le-Bas	La Communauté de Communes Sud Alsace Largue
L'ASMEPAC	La Pharmacie de la Largue à Seppois-le-Bas
L'annule des sapeurs-pompiers de Seppois-le-Bas	La Maison d'enfants Henry Dumant
La MSA d'Alsace	

Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH
Nombre de membres élus : 59
Membres en fonction : 59

SEANCE du 13 avril 2023 – 19h00

*Contrat d'assurance des risques statutaires avec CDG68
2024-2027 - Délibération n° C20230404*

Sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN

Et sur invitation en date du 06 avril 2023

Sont présents 45 membres titulaires
Sont absents 14 membres
- Dont suppléé : 04
- Dont représentés : 06

Votants : 55
- Dont « pour » : 53
- Dont « contre » : 01
Dont abstention : 01

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE	Jean-Luc	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST <i>Procuration</i>	Laurent	Titulaire/M	X			
	FINK	David	Titulaire/A			X	WIEST Laurent
BALSCHWILLER	JACOBERGER <i>Procuration</i>	Thierry	Titulaire/M	X			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER <i>Procuration</i>	Christian	Titulaire/M	X			
BERNWILLER	BAUR	Patrick	Titulaire/M	X			
	GREDER	Béatrice	Titulaire/A	X			
	SCHNOEBELEN	Gervais	Titulaire/M	X			
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M		X		
BRETEN	GLESS	Michel	Titulaire/M			X	BILGER Christian
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M	X			
CHAVANNES-sur-l'ETANG	GASSMANN	Vincent	Titulaire/M	X			
DANNEMARIE	BERBETT <i>Procuration</i>	Alexandre	Titulaire/M	X			
	GRETER	Catherine	Titulaire/CM			X	BERBETT Alexandre
	HOLLEVILLE	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	X			
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A	X			
	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM			X	JACOBERGER Thierry
DIEFMATTEN	GESSIER	Alain	Titulaire/M	X			
EGLINGEN	SCHMITT	Pierre	Titulaire/M	X			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M			X	
ETEIMBES	CONRAD	Yves	Titulaire/M		X		
FALKWILLER	SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M	X			
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M	X			
GUEVENATTEN	SCHITTLY	Bernard	Titulaire/M	X			
HAGENBACH	BACH	Guy	Titulaire/M	X			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A	X			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	X			
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M	X			
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M	X			
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M		X		
MONTREUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M			X	
MONTREUX-VIEUX	RINGWALD	Jean-Claude	Titulaire/M	X			
	WILHELM	Patrick	Titulaire/A	X			
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER	Pascal	Titulaire/M			X	PARENT Marc
	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M			X	HEYER Morand
PFETTERHOUSE	HEYER <i>Procuration</i>	Morand	Titulaire/A	X			
REZWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M	X			
	MOHN	Alain	Titulaire/A	X			
ROMAGNY	LEWEK	Denis	Titulaire/M	X			
SAINT-COSME	WIES	Joël	Titulaire/M			X	
SAINT-ULRICH	PARENT <i>Procuration</i>	Marc	Titulaire/M	X			

SEPOIS-le-BAS	BARNABE	Maurice	Titulaire/M	X		
	STRUB	Martine	Titulaire/A	X		
	HAGMANN	David	Titulaire/A	X		
SEPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M	X		
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M			X
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M	X		
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M	X		
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M	X		
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M		X	
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE	Florent	Titulaire/M	X		
WOLFERSDORF	JUD	Claude	Titulaire/M	X		

DELIBERATION N° C20230404
MOYENS GENERAUX - RH
CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES 2024-2027
EN LIEN AVEC LE CENTRE DE GESTION DU HAUT-RHIN

Considérant que la communauté de communes Sud Alsace Largue a souscrit un contrat d'assurance statutaire via le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin, arrivant à son terme le 31 décembre 2023 ;

Considérant que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin propose de procéder pour le compte des collectivités qui le souhaitent à une mise en concurrence sur de nouveaux contrats d'assurance statutaire à effet du 1^{er} janvier 2024 ;

Le Président expose aux membres du Conseil communautaire :

- l'opportunité pour la communauté de communes Sud Alsace Largue de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant une partie des frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- l'opportunité de confier au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence ;
- que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin peut souscrire un tel contrat pour son compte, si les conditions obtenues donnent satisfaction à la communauté de communes Sud Alsace Largue.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux et pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, du code général de la fonction publique, des textes précédents le code et non encore codifiés ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par 53 voix pour, 01 voix contre et 01 abstention :

- **DECIDE** que la Communauté de communes Sud Alsace Largue charge le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin, de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des contrats d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la CNRACL : décès, accident de service et maladie contractée en service, maladie ordinaire et temps partiel pour raison thérapeutique sans lien avec un arrêt préalable, longue maladie et maladie de longue durée, maternité, paternité et accueil de l'enfant, temps partiel pour raison thérapeutique consécutif à un arrêt, mise en disponibilité d'office, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire ;
- Agents affiliés à l'IRCANTEC : accident du travail et maladie professionnelle, maladie ordinaire, grave maladie, maternité, paternité et accueil de l'enfant, temps partiel pour raison thérapeutique.

Ces contrats devront également avoir les caractéristiques suivantes :

Durée : 4 ans, à effet au 1^{er} janvier 2024.

Régime du contrat : capitalisation.

- **PREND ACTE** que la décision éventuelle d'adhérer aux contrats proposés fera l'objet d'une délibération ultérieure et de la signature d'une convention spécifique avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Vincent GASSMANN



Le secrétaire de séance, Fabien ULMANN



EXTRAIT
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH
Nombre de membres élus : 59
Membres en fonction : 59

SEANCE du 13 avril 2023 – 19h00

Renouvellement de trois postes non permanents

Délibération n° C20230405

Sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN

Et sur invitation en date du 06 avril 2023

Sont présents 45 membres titulaires
Sont absents 14 membres
- Dont suppléés : 04
- Dont représentés : 06

Votants : 55
- Dont « pour » : 55
- Dont « contre » : 0
Dont abstention : 0

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE	Jean-Luc	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST <i>Procuration</i>	Laurent	Titulaire/M	X			
	FINK	David	Titulaire/A			X	WIEST Laurent
BALSCHWILLER	JACOBBERGER <i>Procuration</i>	Thierry	Titulaire/M	X			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER <i>Procuration</i>	Christian	Titulaire/M	X			
BERNWILLER	BAUR	Patrick	Titulaire/M	X			
	GREDER	Béatrice	Titulaire/A	X			
	SCHNOEBELEN	Gervais	Titulaire/M	X			
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M		X		
BRETEN	GLESS	Michel	Titulaire/M			X	BILGER Christian
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M	X			
CHAVANNES-sur-l'ETANG	GASSMANN	Vincent	Titulaire/M	X			
DANNEMARIE	BERBETT <i>Procuration</i>	Alexandre	Titulaire/M	X			
	GRETER	Catherine	Titulaire/CM			X	BERBETT Alexandre
	HOLLEVILLE	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	X			
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A	X			
	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM			X	JACOBBERGER Thierry
DIEFMATTEN	GESSIER	Alain	Titulaire/M	X			
EGLINGEN	SCHMITT	Pierre	Titulaire/M	X			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M			X	
ETEIMBES	CONRAD	Yves	Titulaire/M		X		
FALKWILLER	SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M	X			
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M	X			
GUEVENATTEN	SCHITTLY	Bernard	Titulaire/M	X			
HAGENBACH	BACH	Guy	Titulaire/M	X			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A	X			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	X			
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M	X			
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M	X			
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M		X		
MONTREUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M			X	
	RINGWALD	Jean-Claude	Titulaire/M	X			
MONTREUX-VIEUX	WILHELM	Patrick	Titulaire/A	X			
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER	Pascal	Titulaire/M			X	PARENT Marc
	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M			X	HEYER Morand
PFETTERHOUSE	HEYER <i>Procuration</i>	Morand	Titulaire/A	X			
REZWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M	X			
	MOHN	Alain	Titulaire/A	X			
ROMAGNY	LEWEK	Denis	Titulaire/M	X			
SAINT-COSME	WIES	Joël	Titulaire/M			X	



SAINT-ULRICH	PARENT Procuration	Marc	Titulaire/M	X			
SEPPOIS-le-BAS	BARNABE	Maurice	Titulaire/M	X			
	STRUB	Martine	Titulaire/A	X			
	HAGMANN	David	Titulaire/A	X			
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M	X			
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M			X	
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M	X			
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M		X		
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE	Florent	Titulaire/M	X			
WOLFERSDORF	JUD	Claude	Titulaire/M	X			

DELIBERATION N° C20230405
MOYENS GENERAUX - RH
RENOUVELLEMENT DE TROIS POSTES NON PERMANENTS

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée notamment par la loi n°94-1134 du 27 décembre 1994 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorisant le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris ;

Le Président présente au Conseil communautaire le renouvellement de trois postes non permanents comme suit :

▪ Pôle Action sociale

Afin de répondre aux taux d'encadrement réglementaire de ses activités périscolaires, la collectivité ajuste ses effectifs à travers le recrutement d'agents par le biais de contrats non permanents.

Ainsi, il est proposé le renouvellement, à compter du 1^{er} mai 2023, de deux postes comme suit :

Grade	Service	Temps de travail
Adjoint territorial d'animation	Restauration scolaire	7/35°
Adjoint territorial d'animation	Restauration scolaire	7/35°

▪ Pôle Développement – Touristique :

Le poste non permanent du Relais Nautique arrivant à échéance au 30 avril 2023, il convient de le renouveler pour une nouvelle période de 18 mois, à compter du 1^{er} mai 2023, comme suit :

Grade	Service	Temps de travail
Adjoint administratif territorial	Relais Nautique	35/35°

Vu le budget de la Communauté de Communes Sud Alsace Largue ;

Il est proposé au Conseil communautaire de renouveler, à compter du 1^{er} mai 2023, les trois emplois non permanents tels que présentés ci-dessus, et d'autoriser le Président à signer tout document y afférent.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **Le RENOUELEMENT des trois postes non permanents** tels que présentés ci-dessus, à compter du 1^{er} mai 2023, pour une durée maximale de 12 mois sur une période consécutive de 18 mois.

Les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu.

Les crédits relatifs au renouvellement de ces trois postes non permanents sont inscrits au BP 2023.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Vincent GASSMANN

Le secrétaire de séance, Fabien ULMANN



EXTRAIT
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH
Nombre de membres élus : 59
Membres en fonction : 59

SEANCE du 13 avril 2023 – 19h00

Approbation évolution plan financement travaux du Cosec

Délibération n° C20230406

Sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN

Et sur invitation en date du 06 avril 2023

Sont présents 45 membres titulaires
Sont absents 14 membres
- Dont suppléés : 04
- Dont représentés : 06

Votants : 55
- Dont « pour » : 50
- Dont « contre » : 05
Dont abstention : 0

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Supplé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE	Jean-Luc	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST <i>Procuration</i>	Laurent	Titulaire/M	X			
	FINK	David	Titulaire/A			X	WIEST Laurent
BALSCHWILLER	JACOBERGER <i>Procuration</i>	Thierry	Titulaire/M	X			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER <i>Procuration</i>	Christian	Titulaire/M	X			
BERNWILLER	BAUR	Patrick	Titulaire/M	X			
	GREDER	Béatrice	Titulaire/A	X			
	SCHNOEBELEN	Gervais	Titulaire/M	X			
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M		X		
BRETEN	GLESS	Michel	Titulaire/M			X	BILGER Christian
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M	X			
CHAVANNES-sur-l'ETANG	GASSMANN	Vincent	Titulaire/M	X			
DANNEMARIE	BERBETT <i>Procuration</i>	Alexandre	Titulaire/M	X			
	GRETER	Catherine	Titulaire/CM			X	BERBETT Alexandre
	HOLLEVILLE	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	X			
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A	X			
	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM			X	JACOBERGER Thierry
DIEFMATTEN	GESSIER	Alain	Titulaire/M	X			
EGLINGEN	SCHMITT	Pierre	Titulaire/M	X			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M			X	
ETEIMBES	CONRAD	Yves	Titulaire/M		X		
FALKWILLER	SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M	X			
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M	X			
GUEVENATTEN	SCHITTLY	Bernard	Titulaire/M	X			
HAGENBACH	BACH	Guy	Titulaire/M	X			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A	X			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	X			
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M	X			
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M	X			
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M		X		
MONTRÉUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M			X	
MONTRÉUX-VIEUX	RINGWALD	Jean-Claude	Titulaire/M	X			
	WILHELM	Patrick	Titulaire/A	X			
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER	Pascal	Titulaire/M			X	PARENT Marc
PFETTERHOUSE	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M			X	HEYER Morand
	HEYER <i>Procuration</i>	Morand	Titulaire/A	X			



RETZWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M	X			
	MOHN	Alain	Titulaire/A	X			
ROMAGNY	LEWEK	Denis	Titulaire/M	X			
SAINT-COSME	WIES	Joël	Titulaire/M			X	
SAINT-ULRICH	PARENT <i>Procuration</i>	Marc	Titulaire/M	X			
SEPPOIS-le-BAS	BARNABE	Maurice	Titulaire/M	X			
	STRUB	Martine	Titulaire/A	X			
	HAGMANN	David	Titulaire/A	X			
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M	X			
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M			X	
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M	X			
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M		X		
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE	Florent	Titulaire/M	X			
WOLFERSDORF	JUD	Claude	Titulaire/M	X			

DELIBERATION N° C20230406
GESTION DES INFRASTRUCTURES INTERCOMMUNALES
TRAVAUX DU COSEC
EVOLUTION DU PLAN DE FINANCEMENT

Vu la délibération n° C20220923 du Conseil communautaire en date du 29 septembre 2022, approuvant le projet de travaux du Cosec ;

Considérant les suites données au marché et les retour analyses du projet et retour effectuées avec la Moe Ceder, il s'avère que l'instabilité sur l'approvisionnement sur matières premières et les fortes augmentations des prix des matériaux depuis 2022 ont modifié l'économie générale du projet, principalement les postes de dépenses liés aux renforcements, consolidation et couverture de la charpente.

Ces facteurs exogènes au projet nécessitent la mise à jour de l'enveloppe budgétaire, solliciter à nouveau l'ensemble des co-financeurs possibles et d'adapter les prises de décisions et de signatures afin de garantir la réouverture du Cosec dans des stratégies financières été des délais contenus.

L'enveloppe prévisionnelle et le descriptif des travaux et interventions au 16/04/2023

	Enveloppe initiale (TTC) Délibération du 29/09/2022	Enveloppe Prévisionnel 16/04/2023 (ht)	Enveloppe Prévisionnel 16/04/2023 (ttc)
Etude et maitrise d'œuvre	63 900 €	53 250 €	63 900 €
Dépose des équipements et travaux préparatoires	48 400 €	40 333 €	48 400 €
Renforcement charpente et couverture	600 000 €	613 333 €	736 000 €
Rénovation des sols et éclairages sportifs	192 000 €	185 000 €	222 000 €
TOTAL	904 300 €	891 917 €	1 070 300 €

Le Président rappelle les co-financeurs sollicités et taux d'aides publiques sollicitées (base 900 000 € HT) :

- Etat / DETR : 30 % du montant prévisionnel soit 270 000 €
- Région Grand Est : 20 % du montant prévisionnel soit 180 000 €

- CeA : 30 % du montant prévisionnel soit 270 000 €
- Autofinancement soit 180 000 €

Vu la présentation aux membres du Conseil communautaire des suites du projet de travaux du Cosec et les coûts prévisionnels réactualisés tels que présentés ci-dessus, pour les renforcements et reprises de structure, couverture et charpente ;

Il est demandé au Conseil Communautaire :

- d'approuver la mise à jour du plan de financement tel que présenté ci-dessus ;
- d'autoriser le Président à solliciter toutes les subventions et demandes de co-financements liés au projet et à son évolution auprès de l'Etat et de ses opérateurs, de la Région Grand Est, de la Collectivité Européenne d'Alsace ou de tout autre cofinancier et de faire évoluer le plan de financement en conséquence ;
- de valider de déroger pour cette opération de travaux du Cosec et toutes suites à donner à la délibération du 17 mars 2022 concernant les délégations de pouvoir au Bureau et son volet commande publique appliqué aux opérations de travaux du Cosec ;
- de donner délégation et d'autoriser le Président pour cette seule opération et travaux mentionnés, dans la limite du plan de financement et du montant prévisionnel de 892 000 € HT présenté et annexé à la présente délibération, pour attribuer, signer et notifier les marchés ainsi que tous les actes nécessaires à la bonne exécution et réalisation du projet de travaux du Cosec, ou le cas échéant autorise le Président à abandonner et mettre fin à la procédure en cours en application des articles du code de la commande publique et signer l'ensemble des documents et actes nécessaires.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par 50 voix pour, 05 voix contre et 0 abstention :

- **APPROUVE** la mise à jour du plan de financement tel que présenté ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Président à solliciter toutes les subventions et demandes de co-financements liés au projet et à son évolution auprès de l'Etat et de ses opérateurs, de la Région Grand Est, de la Collectivité Européenne d'Alsace ou de tout autre cofinancier et de faire évoluer le plan de financement en conséquence ;
- **VALIDE de DEROGER** pour cette opération de travaux du Cosec et toutes suites à donner à la délibération du 17 mars 2022 concernant les nouvelles délégations de pouvoir au BUREAU et son volet commande publique appliqué aux opérations de travaux du Cosec ;
- **DONNE délégation et AUTORISE le Président** pour cette seule opération et travaux mentionnés, dans la limite du plan de financement et du montant prévisionnel de **892 000 € HT** présenté et annexé à la présente délibération, pour attribuer, signer et notifier les marchés ainsi que tous les actes nécessaires à la bonne exécution et réalisation du projet de travaux du Cosec, ou le cas échéant autorise le Président à abandonner et mettre fin à la procédure en cours en application des articles du code de la commande publique et signer l'ensemble des documents et actes nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Vincent GASSMANN



Le secrétaire de séance, Fabien ULMANN



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH
Nombre de membres élus : 59
Membres en fonction : 59

SEANCE du 13 avril 2023 – 19h00
*Approbation des tarifs structures d'accueil touristique
à compter du 1er mai 2023 - Délibération n° C20230416*

Sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN

Et sur invitation en date du 06 avril 2023

Sont présents 45 membres titulaires
Sont absents 14 membres
- Dont suppléés : 04
- Dont représentés : 06

Votants : 55
- Dont « pour » : 55
- Dont « contre » : 0
Dont abstention : 0

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE	Jean-Luc	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST <i>Procuration</i>	Laurent	Titulaire/M	X			
	FINK	David	Titulaire/A			X	WIEST Laurent
BALSCHWILLER	JACOBERGER <i>Procuration</i>	Thierry	Titulaire/M	X			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER <i>Procuration</i>	Christian	Titulaire/M	X			
BERNWILLER	BAUR	Patrick	Titulaire/M	X			
	GREDER	Béatrice	Titulaire/A	X			
	SCHNOEBELEN	Gervais	Titulaire/M	X			
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M		X		
BRETEN	GLESS	Michel	Titulaire/M			X	BILGER Christian
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M	X			
CHAVANNES-sur-ETANG	GASSMANN	Vincent	Titulaire/M	X			
DANNEMARIE	BERBETT <i>Procuration</i>	Alexandre	Titulaire/M	X			
	GRETER	Catherine	Titulaire/CM			X	BERBETT Alexandre
	HOLLEVILLE	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	X			
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A	X			
	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM			X	JACOBERGER Thierry
DIEFMATTEN	GESSIER	Alain	Titulaire/M	X			
EGLINGEN	SCHMITT	Pierre	Titulaire/M	X			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M			X	
ETEIMBES	CONRAD	Yves	Titulaire/M		X		
FALKWILLER	SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M	X			
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M	X			
GUEVENATTEN	SCHITTLY	Bernard	Titulaire/M	X			
HAGENBACH	BACH	Guy	Titulaire/M	X			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A	X			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	X			
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M	X			
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M	X			
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M		X		
MONTREUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M			X	
MONTREUX-VIEUX	RINGWALD	Jean-Claude	Titulaire/M	X			
	WILHELM	Patrick	Titulaire/A	X			
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER	Pascal	Titulaire/M			X	PARENT Marc
PFETTERHOUSE	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M			X	HEYER Morand
	HEYER <i>Procuration</i>	Morand	Titulaire/A	X			
REZWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M	X			
	MOHN	Alain	Titulaire/A	X			
ROMAGNY	LEWEK	Denis	Titulaire/M	X			



SAINT-COSME	WIES	Joël	Titulaire/M			X	
SAINT-ULRICH	PARENT Procuration	Marc	Titulaire/M	X			
SEPPOIS-le-BAS	BARNABE	Maurice	Titulaire/M	X			
	STRUB	Martine	Titulaire/A	X			
	HAGMANN	David	Titulaire/A	X			
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M	X			
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M			X	
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M	X			
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M		X		
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE	Florent	Titulaire/M	X			
WOLFERSDORF	JUD	Claude	Titulaire/M	X			

DELIBERATION N° C20230416
CULTURE/SPORT/TOURISME/PATRIMOINE
APPROBATION des TARIFS des STRUCTURES d'ACCUEIL TOURISTIQUE
applicable à compter du 1er mai 2023

Le Président présente aux membres du Conseil communautaire la proposition d'une nouvelle tarification pour les deux structures d'accueil touristique de la communauté de communes Sud Alsace Largue comme suit :

▪ **Aire d'accueil de Chavannes-sur-l'Etang :**

Considérant que le tarif d'une nuitée à l'Aire d'accueil de Chavannes-sur-l'Etang n'a pas évolué depuis de nombreuses années, actuellement de 8 euros ;

Considérant, la modernisation de l'Aire d'accueil pour une meilleure visibilité et l'inflation sur les charges conduisant la communauté de communes Sud Alsace Largue à proposer de porter le tarif de la nuitée à 10 euros.

▪ **Relais Nautique de Wolfersdorf :**

Considérant que les tarifs du Relais Nautique n'ont pas évolué depuis le 1^{er} janvier 2017 ;

Considérant que la tarification actuelle est la plus basse des ports de plaisance du Haut-Rhin ;

Vu que le Relais Nautique subit fortement l'inflation sur les matières premières, et voit fréquemment augmenter le coût de la convention d'occupation temporaire (COT) ;

Dans un souci d'harmonisation avec les autres ports de plaisances, de prise en compte de l'inflation et de la réalisation des travaux d'investissements, il est proposé au Conseil communautaire de modifier la grille tarifaire permettant de :

- Créer deux tranches de taille de bateaux supplémentaires (pour les plus grands bateaux) ;
- Rattraper le coût de l'inflation entre 2016 et 2023, soit 17,4 % arrondi à l'euro supérieur ;
- Valider une augmentation annuelle automatique de la grille tarifaire selon l'indice de Revalorisation des Loyers à partir du 1^{er} janvier 2024 sur la base de l'indice du 2^{ème} trimestre de l'année N-1/N-2.

Il est donc proposé les tarifs ci-dessous :

Taille de Bateaux	Tarifs annuels		Tarifs semestriels		Tarifs mensuels		Tarif semaine		Tarif Journée	
	Tarifs actuels	Proposition tarifs	Tarifs actuels	Proposition tarifs	Tarifs actuels	Proposition tarifs	Tarifs actuels	Proposition tarifs	Tarifs actuels	Proposition tarifs
0 à 7,99	935 €	1 098 €	550 €	646 €	165 €	194 €	44 €	52 €	10 €	12 €
8 à 9,99	1155 €	1 356 €	660 €	775 €	176 €	207 €	50 €	59 €	10 €	12 €
10 à 11,99	1430 €	1 679 €	770 €	904 €	187 €	220 €	55 €	65 €	10 €	12 €
12 à 14,99	1760 €	2 067 €	990 €	1 163 €	220 €	259 €	66 €	78 €	12 €	15 €
15 à 19,99	1760 €	2 266 €	990 €	1 292 €	220 €	261 €	66 €	94 €	12 €	17 €
>20	1760 €	2 583 €	990 €	1 421 €	220 €	265 €	66 €	118 €	12 €	19 €

Vu l'avis favorable du Bureau le 05 avril 2023 ;

Il est demandé au Conseil Communautaire d'approuver les nouveaux tarifs des structures d'accueil touristique applicable à compter du 1er mai 2023, comme suit :

- **Aire d'accueil de Chavannes-sur-l'Etang** : tarif nuitée à 10 euros.
- **Relais Nautique de Wolfersdorf** :

Taille de Bateaux	Tarifs ANNUELS	Tarifs SEMESTRIELS	Tarifs MENSUELS	Tarif SEMAINE	Tarif JOURNEE
0 à 7.99 m	1 098 €	646 €	194 €	52 €	12 €
8 à 9.99 m	1 356 €	775 €	207 €	59 €	12 €
10 à 11.99 m	1 679 €	904 €	220 €	65 €	12 €
12 à 14,99 m	2 067 €	1 163 €	259 €	78 €	15 €
15 à 19,99 m	2 266 €	1 292 €	261 €	94 €	17 €
>20 m	2 583 €	1 421 €	265 €	118 €	19 €

Avec une augmentation annuelle des tarifs selon l'indice de Revalorisation des loyers à partir du 1^{er} janvier 2024 sur la base de l'indice du 2^{ème} trimestre de l'année N-1/N-2.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** les nouveaux tarifs des structures d'accueil touristique et leurs modalités d'application et de révision tels que présentés ci-dessus, applicable à compter du 1er mai 2023 ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous documents y afférents et à prendre toute initiative relatif à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
 Le Président, Vincent GASSMANN

Le secrétaire de séance, Fabien ULMANN




**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH
Nombre de membres élus : 59
Membres en fonction : 59

SEANCE du 13 avril 2023 – 19h00

*Taxe de séjour - approbation tarification
applicable au 1^{er} janvier 2024 - Délibération n° C20230417A*

Sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN

Et sur invitation en date du 06 avril 2023

Sont présents 45 membres titulaires
Sont absents 14 membres
- Dont suppléés : 04
- Dont représentés : 06

Votants : 55
- Dont « pour » : 54
- Dont « contre » : 01
Dont abstention : 0

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE	Jean-Luc	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST <i>Procuration</i>	Laurent	Titulaire/M	X			
	FINK	David	Titulaire/A			X	WIEST Laurent
BALSCHWILLER	JACOBERGER <i>Procuration</i>	Thierry	Titulaire/M	X			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER <i>Procuration</i>	Christian	Titulaire/M	X			
BERNWILLER	BAUR	Patrick	Titulaire/M	X			
	GREDER	Béatrice	Titulaire/A	X			
	SCHNOEBELEN	Gervais	Titulaire/M	X			
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M		X		
BRETEN	GLESS	Michel	Titulaire/M			X	BILGER Christian
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M	X			
CHAVANNES-sur-l'ETANG	GASSMANN	Vincent	Titulaire/M	X			
	BERBETT <i>Procuration</i>	Alexandre	Titulaire/M	X			
DANNEMARIE	GRETER	Catherine	Titulaire/CM			X	BERBETT Alexandre
	HOLLEVILLE	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	X			
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A	X			
	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM			X	JACOBERGER Thierry
DIEFMATTEN	GESSIER	Alain	Titulaire/M	X			
EGLINGEN	SCHMITT	Pierre	Titulaire/M	X			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M			X	
ETEIMBES	CONRAD	Yves	Titulaire/M		X		
FALKWILLER	SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M	X			
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M	X			
GUEVENATTEN	SCHITTLY	Bernard	Titulaire/M	X			
HAGENBACH	BACH	Guy	Titulaire/M	X			
	RÔCHEREAU	Philippe	Titulaire/A	X			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	X			
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M	X			
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M	X			
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M		X		
MONTREUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M			X	
	RINGWALD	Jean-Claude	Titulaire/M	X			
MONTREUX-VIEUX	WILHELM	Patrick	Titulaire/A	X			
	SOMMERHALTER	Pascal	Titulaire/M			X	PARENT Marc
MOOSLARGUE	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M			X	HEYER Morand
	HEYER <i>Procuration</i>	Morand	Titulaire/A	X			
RETZWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M	X			
	MOHN	Alain	Titulaire/A	X			
ROMAGNY	LEWEK	Denis	Titulaire/M	X			
SAINT-COSME	WIES	Joël	Titulaire/M			X	
SAINT-ULRICH	PARENT <i>Procuration</i>	Marc	Titulaire/M	X			



SEPPOIS-le-BAS	BARNABE	Maurice	Titulaire/M	X		
	STRUB	Martine	Titulaire/A	X		
	HAGMANN	David	Titulaire/A	X		
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M	X		
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M			X
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M	X		
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M	X		
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M	X		
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M		X	
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE	Florent	Titulaire/M	X		
WOLFERSDORF	JUD	Claude	Titulaire/M	X		

DELIBERATION N° C20230417A
CULTURE/SPORT/TOURISME/PATRIMOINE
TAXE de SEJOUR
APPROBATION TARIFICATION applicable au 1^{er} janvier 2024

Vu la délibération n° C20210613A du Conseil communautaire en date du 24 juin 2021 approuvant la tarification applicable au 1^{er} janvier 2022 ;

Considérant que l'Office du Tourisme du Sundgau propose une augmentation des tarifs de la taxe de séjour avec une application au 1^{er} janvier 2024 ;

Il est présenté au Conseil communautaire les nouveaux tarifs applicables au 1^{er} janvier 2024 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2333-26 et suivants, L. 5211-21, R. 2333-43 et suivants et R. 2333-44 ;

Vu le Code du Tourisme et notamment ses articles L. 422-3 et suivants ;

Vu le décret n°2015-970 du 31 juillet 2015 ;

Vu la délibération de la Collectivité européenne d'Alsace du 15 février 2021 portant sur l'application de la taxe additionnelle ;

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré par 54 voix pour, 01 voix contre et 0 abstention :

- **APPROUVE** les tarifs de la taxe de séjour applicable au 1^{er} janvier 2024, selon le barème suivant, avec l'application au régime réel :

Le barème suivant est appliqué à partir du 1^{er} janvier 2024 :

Types d'hébergements	Régime	Fourchette légale /personne /nuitée	Tarif EPCI	Tarif CEA 10 %	Tarif Taxe /personne /nuitée
Palaces	Réel	De 0,70 € à 4,20 €	3,64 €	0,36 €	4,00 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	Réel	De 0,70 € à 3,00 €	1,82 €	0,18 €	2,00 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles,					

résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	Réel	De 0,70 € à 2,30 €	1,45 €	0,15 €	1,60 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	Réel	De 0,50 € à 1,50 €	1,00 €	0,10 €	1,10 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	Réel	De 0,30 € à 0,90 €	0,82 €	0,08 €	0,90 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives	Réel	De 0,20 € à 0,80 €	0,68 €	0,07 €	0,75 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles, et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	Réel	De 0,20 € à 0,60 €	0,45 €	0,05 €	0,50 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	Réel	0,20 €	0,18 €	0,02 €	0,20 €
Hébergements en attente de classement ou sans classement, à l'exception des autres catégories d'hébergements mentionnées ci-dessus (tarif proportionnel au coût de la nuitée)	Réel	De 1 % à 5% du coût par personne et par nuitée, dans la limite du tarif le plus élevé adopté soit 4.00 €	4,55 %	0,45 %	5,00 %

- **AUTORISE** le Président à signer tous documents afférents à la taxe de séjour ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Vincent GASSMANN



Le secrétaire de séance, Fabien ULMANN



**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH
Nombre de membres élus : 59
Membres en fonction : 59

SEANCE du 13 avril 2023 – 19h00
Subventions diverses 2023 - Délibération n° C20230418

Sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN

Et sur invitation en date du 06 avril 2023

Sont présents 44 membres titulaires
Sont absents 15 membres
- Dont suppléés : 04
- Dont représentés : 06

Votants : 54
- Dont « pour » : 46
- Dont « contre » : 03
Dont abstentions : 05

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE	Jean-Luc	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST <i>Procuration</i>	Laurent	Titulaire/M	X			
	FINK	David	Titulaire/A			X	WIEST Laurent
BALSCHWILLER	JACOBBERGER <i>Procuration</i>	Thierry	Titulaire/M	X			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER <i>Procuration</i>	Christian	Titulaire/M	X			
BERNWILLER	BAUR	Patrick	Titulaire/M	X			
	GREDER	Béatrice	Titulaire/A	X			
	SCHNOEBELEN	Gervais	Titulaire/M	X			
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M		X		
BRETEN	GLESS	Michel	Titulaire/M			X	BILGER Christian
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M	X			
CHAVANNES-sur-l'ETANG	GASSMANN	Vincent	Titulaire/M	X			
DANNEMARIE	BERBETT <i>Procuration</i>	Alexandre	Titulaire/M	X			
	GRETER	Catherine	Titulaire/CM			X	BERBETT Alexandre
	HOLLEVILLE	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	X			
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A	X			
	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM			X	JACOBBERGER Thierry
DIEFMATTEN	GESSIER	Alain	Titulaire/M	X			
EGLINGEN	SCHMITT	Pierre	Titulaire/M	X			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M			X	
ETEIMBES	CONRAD	Yves	Titulaire/M		X		
FALKWILLER	SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M	X			
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M	X			
GUEVENATTEN	SCHITTLY	Bernard	Titulaire/M	X			
HAGENBACH	BACH	Guy	Titulaire/M	X			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A	X			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	X			
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M	X			
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M	X			
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M		X		
MONTRÉUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M			X	
MONTRÉUX-VIEUX	RINGWALD	Jean-Claude	Titulaire/M	X			
	WILHELM	Patrick	Titulaire/A	X			
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER	Pascal	Titulaire/M			X	PARENT Marc
PFETTERHOUSE	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M			X	HEYER Morand
	HEYER <i>Procuration</i>	Morand	Titulaire/A	X			
RETZWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M	X			
	MOHN	Alain	Titulaire/A	X			
ROMAGNY	LEWEK	Denis	Titulaire/M	X			
SAINT-COSME	WIES	Joël	Titulaire/M			X	

SAINT-ULRICH	PARENT Procuration	Marc	Titulaire/M	X			
SEPPOIS-le-BAS	BARNABE	Maurice	Titulaire/M	X			
	STRUB	Martine	Titulaire/A	X			
	HAGMANN	David	Titulaire/A	X			
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M	X			
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M			X	
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M	X			
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M		X		
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE	Florent	Titulaire/M			X	
WOLFERSDORF	JUD	Claude	Titulaire/M	X			

DELIBERATION N° C20230418
FINANCES/BUDGET
SUBVENTIONS DIVERSES 2023

Le Conseil Communautaire, approuve par 46 voix pour, 03 voix contre et 05 abstentions, les subventions annuelles 2023, telles qu'inscrites au budget, dont détail suit :

Code analytique	Organisme	Projet	Montant attribué en 2022	Montant budget 2023
GG	Clee Passeurs d'expériences	Forum de rencontre entreprises/collégiens	330,00 €	300,00 €
GG	Collège Jean Monnet	Participation aux projets de sorties scolaires et d'évènements culturels	1 127,00 €	2 543,20 €
GG	Associations sportives du collège Jean Monnet	Activités sportives	1 125,00 €	1 125,00 €
GG	Collège de la Largue	Subvention pour un programme "savoir nager" à la piscine de Ferrette pour l'ensemble des collégiens	0,00 €	6 800,00 €
GG	Collège Nathan Katz	Participation aux projets de sorties scolaires et d'évènements culturels	3 000,00 €	3 000,00 €
GG	Association les Amis des orgues de Callinet	Soutien à un évènement musical d'envergure : le requiem de Mozart le 30 avril par un chœur de chanteurs plus orchestre	0,00 €	300,00 €
GG	Ecole de musique les mélodies de la Doller	Versement d'une subvention pour les enfants des communes périphériques à Burnhaupt venant de la CCSAL (14 jeunes issus des communes de Bretten, Bernwiller, Hecken, etc...). La subvention de la CEA de 70 euros/enfants est conditionnée au versement de la même somme par les communes.	0,00 €	980,00 €
GG	Sundgo radio	Contribution au carnaval de Dannemarie	2 000,00 €	2 000,00 €
GG	Tour d'Alsace	Contribution à l'étape sundgovienne	0,00 €	10 000,00 €
GG	Le souvenir français	Restauration de la stèle 14-18 sur la route Seppois/Mooslargue	250,00 €	600,00 €
GG	Fondation du Patrimoine	Don pour la restauration de la Maison Jean-Jacques Henner de Bernwiller	0,00 €	5 000,00 €
GG	Divers à affecter	Subventions sur projet pour asso. diverses	16 000,00 €	10 300,00 €
AS	Amaelles	Subvention de fonctionnement pour l'accompagnement à domicile des personnes âgées	2 000,00 €	2 500,00 €
AS	Amaelles Apalib	Subvention de fonctionnement pour l'aide aux personnes âgées	1 000,00 €	1 500,00 €
AS	Divers à affecter	Subvention pour organisme action sociale	15 000,00 €	11 545,00 €
Econo - mie	Divers à affecter	Soutien aux entreprises pour abonder les subventions Leader	0 €	18 000,00 €



Econo- mie	Divers à affecter	Soutien aux manifestations liées à l'économie	3 000,00 €	1 000,00 €
---------------	-------------------	---	------------	------------

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Vincent GASSMANN

Le secrétaire de séance, Fabien ULMANN

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH
Nombre de membres élus : 59
Membres en fonction : 59

SEANCE du 13 avril 2023 – 19h00

*Attribution répartition versements subs 2023 conventions d'objectifs
avec MNS/EMRD/OTS/MDA68 - Délibération n° C20230419*

Sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN

Et sur invitation en date du 06 avril 2023

Sont présents 43 membres titulaires
Sont absents 16 membres
- Dont suppléés : 04
- Dont représentés : 06

Votants : 53
- Dont « pour » : 44
- Dont « contre » : 05
Dont abstentions : 04

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE	Jean-Luc	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST Procuration	Laurent	Titulaire/M	X			
	FINK	David	Titulaire/A			X	WIEST Laurent
BALSCHWILLER	JACOBERGER Procuration	Thierry	Titulaire/M	X			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER Procuration	Christian	Titulaire/M	X			
BERNWILLER	BAUR	Patrick	Titulaire/M	X			
	GREDER	Béatrice	Titulaire/A	X			
	SCHNOEBELEN	Gervais	Titulaire/M	X			
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M		X		
BRETTEN	GLESS	Michel	Titulaire/M			X	BILGER Christian
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M	X			
CHAVANNES-sur-l'ETANG	GASSMANN	Vincent	Titulaire/M	X			
	BERBETT Procuration	Alexandre	Titulaire/M	X			
DANNEMARIE	GRETER	Catherine	Titulaire/CM			X	BERBETT Alexandre
	HOLLEVILLE	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	X			
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A			X	
	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM			X	JACOBERGER Thierry
DIEFMATTEN	GESSIER	Alain	Titulaire/M	X			
EGLINGEN	SCHMITT	Pierre	Titulaire/M	X			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M			X	
ETEIMBES	CONRAD	Yves	Titulaire/M		X		
FALKWILLER	SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M	X			
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M	X			
GUEVENATTEN	SCHITTLY	Bernard	Titulaire/M	X			
HAGENBACH	BACH	Guy	Titulaire/M	X			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A	X			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	X			
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M	X			
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M	X			
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M			X	
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M		X		
MONTRÉUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M			X	
MONTRÉUX-VIEUX	RINGWALD	Jean-Claude	Titulaire/M	X			
	WILHELM	Patrick	Titulaire/A	X			
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER	Pascal	Titulaire/M			X	PARENT Marc
PFETTERHOUSE	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M			X	HEYER Morand
	HEYER Procuration	Morand	Titulaire/A	X			
REZWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M	X			
	MOHN	Alain	Titulaire/A	X			
	LEWEK	Denis	Titulaire/M	X			
ROMAGNY	WIES	Joël	Titulaire/M			X	
SAINT-ULRICH	PARENT Procuration	Marc	Titulaire/M	X			

SEPPOIS-le-BAS	BARNABE	Maurice	Titulaire/M	X		
	STRUB	Martine	Titulaire/A	X		
	HAGMANN	David	Titulaire/A	X		
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M	X		
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M			X
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M	X		
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M	X		
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M	X		
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M		X	
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE	Florent	Titulaire/M	X		
WOLFERSDORF	JUD	Claude	Titulaire/M	X		

DELIBERATION N° C20230419
FINANCES/BUDGET
CONVENTIONS D'OBJECTIFS
ATTRIBUTION REPARTITION VERSEMENTS DES SUBVENTIONS 2023

Vu le soutien de la communauté de communes Sud Alsace Largue à des organismes œuvrant sur son territoire soit pour des missions éducatives (Ecole de Musique de la Région de Dannemarie, Maison de la Nature du Sundgau) ou sociales (Maison des Adolescents), soit dans l'accompagnement de politiques publiques liées aux compétences de l'intercommunalité (Office de Tourisme Intercommunautaire du Sundgau) ;

Vu les délibérations en séance du Conseil Communautaire du 25 mars 2021, approuvant les conventions d'objectifs triennale 2021-2023 desdites associations/organismes ;

Considérant la nécessité d'établir une annexe financière précisant le montant des subventions accordées pour 2023 et leur affectation à une contribution générale aux projets associatifs ou à des projets particuliers.

Il est demandé au Conseil Communautaire :

- d'approuver les annexes financières des conventions d'objectifs entre la communauté de communes Sud Alsace Largue d'une part, et les associations et GIP d'autre part, telles que présentées, soit :
 - ✓ Maison de la nature du Sundgau,
 - ✓ Ecole de Musique de la Région Dannemarie
 - ✓ Office de Tourisme Intercommunautaire du Sundgau
 - ✓ Maison des Adolescents du Haut Rhin
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les annexes financières telles qu'annexées et tous documents y afférents.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par 44 voix pour, 05 voix contre et 04 abstentions :

- **APPROUVE** les annexes financières des conventions d'objectifs entre la communauté de communes Sud Alsace Largue d'une part, et les associations et GIP d'autre part, telles que présentées, soit :
 - ✓ Maison de la nature du Sundgau,
 - ✓ Ecole de Musique de la Région Dannemarie
 - ✓ Office de Tourisme Intercommunautaire du Sundgau

✓ Maison des Adolescents du Haut Rhin

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer les annexes financières telles qu'annexées et tous documents y afférents.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Vincent GASSMANN

Le secrétaire de séance, Fabien ULMANN



ANNEXE FINANCIERE A LA CONVENTION PLURI-ANNUELLE D'OBJECTIFS 2021-2023

Maison de la Nature du Sundgau

La Communauté de Communes Sud Alsace Largue, représentée par Monsieur Vincent Gassmann, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Communautaire du 30 juillet 2020 désignée sous le nom de « MNS », d'une part,

La Maison de la Nature du Sundgau représentée par M. Daniel DIETMANN, Président, et désignée sous le terme « MNS », d'autre part.

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

Les relations entre la Communauté de communes Sud Alsace Largue et la Maison de la nature du Sundgau sont définies dans une convention conclue pour une période de 3 ans et couvrant une période allant du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023. Pour l'année 2023, le montant des aides annuelles attribuées à la Maison de la nature du Sundgau fait l'objet de la présente annexe financière signée des deux parties.

Article 1

Montant de la subvention accordée :

1.1. Le montant de la subvention 2023 attribuée par la CSSAL à la MNS est de 53 415 euros.

Cette subvention contribue :

- au financement du projet associatif de la MNS,
- au soutien des séjours de vacances réalisés pour les jeunes du territoire,
- à la production d'un programme d'animation permettant au grand public la découverte du patrimoine naturel du territoire de la CSSAL ou abordant des thématiques de développement durable. Ce programme pourra être co-construit avec les communes ou les associations du territoire et devra faire l'objet d'une communication spécifique.

1.2. En plus de cette aide financière, la CSSAL contribue au fonctionnement de la MNS par la mise à disposition gratuite de biens et de services pour l'année 2023 pour l'équivalent du montant suivant :

- Mise à disposition gratuite des bâtiments (Maison de la Nature + Maison Ste Barbe) : **64200€/an**
- Prise en charge des frais et charges liés à la sécurité liée à l'incendie et les vérifications techniques réglementaires : **4 500€/an**

Total contribution en nature 2023 : 68 700 €.

Il est demandé à la MNS de valoriser cette mise à disposition de biens et de service dans son Compte d'Exploitation annuel et son annexe financière.

1.3. Enfin, une subvention sur projets sera versée pour un accompagnement pédagogique des équipes de structures périscolaires et accueils de loisirs de la CSSAL et pour la réalisation d'animations sur la nature et le développement durable auprès des jeunes qu'elles accueillent : **4 455,00 €**

Article 2

Modalités de versement de la contribution financière

Pour la subvention annuelle de fonctionnement, la collectivité verse :

- Un 1^{er} acompte : 25 % du montant total, soit 13 354 € versé au cours du premier semestre 2023,
- Un 2^{ème} acompte : 50 % du montant total, soit 26 707 € versé au cours du troisième trimestre 2023,
- Le Solde de 13 354 € durant le quatrième trimestre 2023. Le versement de ce solde sera conditionné à la fourniture par l'association des pièces mentionnées à l'article 3.

Pour la subvention sur projets :

La collectivité versera les montants attribués à chaque projet en une fois sur présentation du compte rendu de l'action et d'un bilan financier accompagnés d'un courrier de demande de versement. Les montants pourront être versés indépendamment pour chaque projet.

Article 3

Justificatifs :

L'association s'engage à fournir dans les six mois de la clôture de chaque exercice les documents ci-après :

- un compte rendu d'activité annuel, détaillant les résultats qualitatifs et quantitatifs du programme d'actions et présentant tous les éléments susceptibles d'appréhender la réalisation du projet subventionné,
- les comptes annuels (Bilan, Compte d'exploitation et annexes) et le rapport du commissaire aux comptes. L'association s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre d'un contrôle de la collectivité.

La fourniture de ces documents concernant l'année n conditionnera le versement du solde de la subvention n+1.

Article 5

Les autres articles de la convention tréniennale sur les engagements des deux parties et les conditions de résiliation de la convention restent inchangés.

Le

Le

Pour la Maison de la nature du Sundgau
Le Président, Daniel DIETMANN

Pour la Collectivité :

ANNEXE FINANCIERE A LA CONVENTION PLURI-ANNUELLE D'OBJECTIFS 2021-2023

Ecole de Musique de Dannemarie

La Communauté de Communes Sud Alsace Largue, représentée par Monsieur Vincent Gassmann, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Communautaire du 30 juillet 2020 désignée sous le nom de « Alsace Largue », d'une part,

Et

L'Ecole de Musique de la Région de Dannemarie représentée par Madame Karine Lidolf Maillard, Présidente, et désignée sous le terme « L'EMRD », d'autre part.

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

Les relations entre la Communauté de communes Sud Alsace Largue et l'école de Musique de la Région de Dannemarie sont définies dans une convention conclue pour une période de 3 ans et couvrant une période allant du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023. Pour l'année 2023, le montant des aides annuelles attribuées à l'école de musique de la région de Dannemarie fait l'objet de la présente annexe financière signées des deux parties.

Article 1

Montant de la subvention accordée

1.1. Le montant de la subvention 2023 attribuée par la CSSAL à l'EMRD est de 49 000 euros. Cette subvention contribue au financement du projet associatif de l'EMRD.

1.2. En plus de cette aide financière, la CSSAL contribue au fonctionnement de l'EMRD par la mise à disposition gratuite de biens et de services pour l'année 2023 pour l'équivalent du montant suivant :

- Mise à disposition gratuite des bâtiments : 12 000€/an
- Prise en charge gratuite des frais d'entretien (agent de nettoyage + extérieurs) : 225€ (4h*52 semaines *10,85)
- Mise à disposition gratuite d'un photocopieur + maintenance : 250 €

Total contribution en nature 2023: 14 506€.

Il est demandé à l'EMRD de valoriser cette mise à disposition de biens et de service dans son Compte d'Exploitation annuel et son annexe financière.

1.3. Enfin, une subvention sur projets sera versée pour un accompagnement pédagogique des équipes de structures de multi-accueils, Relais Petite Enfance, périscolaires et accueils de loisirs de la CSSAL et pour la réalisation de séquences d'initiation à la musique auprès des jeunes qu'elles accueillent. Le montant de cette subvention est de 3000 euros.

Article 2

Modalités de versement de la contribution financière :

La collectivité verse :

- Un 1^{er} acompte : 25 % du montant total, soit 12 250 € versé au cours du premier semestre 2023.
- Un 2^{ème} acompte : 50 % du montant total, soit 24 500 € versé au cours du troisième trimestre 2023.
- Le solde de 12 250 € durant le quatrième trimestre 2023. Le versement de ce solde sera conditionné à la fourniture par l'association des pièces mentionnées à l'article 3.

La contribution financière sera créditée au compte de l'EMRD selon les procédures comptables en vigueur.

Pour la subvention sur projets :

La collectivité versera le montant attribué en une fois sur présentation du compte rendu de l'action et d'un bilan financier accompagnés d'un courrier de demande de versement. Le montant pourra être réajuster en fonction du nombre de séquences réellement effectuées.

Article 3

Justificatifs :

L'association s'engage à fournir dans les six mois de la clôture de chaque exercice les documents ci-après :

- un compte rendu d'activité annuel, détaillant les résultats qualitatifs et quantitatifs du programme d'actions et présentant tous les éléments susceptibles d'appuyer la réalisation du projet subventionné, les comptes annuels (Bilan, Compte d'exploitation et annexes) et le rapport du commissaire aux comptes. L'association s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre d'un contrôle de la collectivité.

La fourniture de ces documents concernant l'année n conditionnera le versement du solde de la subvention n-1.

Article 4

Les autres articles de la convention triennale sur les engagements des deux parties et les conditions de résiliation de la convention restent inchangés.

Le

Le

Pour l'Ecole de Musique de la Région de Dannemarie :

Pour la Communauté de communes Sud Alsace Largue :

La Présidente,
Karine Lidolf Maillard.



ANNEXE FINANCIERE A LA CONVENTION PLURI-ANNUELLE D'OBJECTIFS 2021-2023

Office de Tourisme Intercommunautaire du Sundgau

La Communauté de Communes Sud Alsace Largue, représentée par Monsieur Vincent Gassmann, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Communautaire du 30 juillet 2020 désignée sous le « CCSAL », d'une part,

Et
L'Association Office de Tourisme Intercommunautaire du Sundgau, représentée par Madame Veronique Zundel, Présidente, et désignée sous le terme « OTIS », d'autre part.

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

Les relations entre la Communauté de communes Sud Alsace Largue et l'Office de Tourisme Intercommunautaire du Sundgau sont définies dans une convention conclue pour une période de 3 ans et couvrant une période allant du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023. Pour l'année 2023, le montant des aides annuelles attribuées à l'OTIS fait l'objet de la présente annexe financière signées des deux parties.

Article 1

Montant de la subvention accordée en 2023

3.1. Le montant de la subvention 2023 attribuée par la CCSAL à l'OTIS est de :
- 50 000 euros qui contribuent au financement du projet associatif de l'OTIS
- 2 000 euros pour la participation aux Folle-flores d'Octobre 2023.

Article 2

Modalités de versement de la contribution financière

La collectivité verse pour la contribution au projet associatif :

- Un 1^{er} acompte : 25 % du montant total, soit 12 500 € versé au cours du premier semestre 2023,
- Un 2^{ème} acompte : 50 % du montant total, soit 25 000 € versé au cours du second trimestre 2023,
- Le Solde de 12 500 € durant le troisième trimestre 2023. Le versement de ce solde sera conditionné à la fourniture par l'association des pièces mentionnées à l'article 4.

La collectivité verse les 2000 euros de participation aux folle-flores en une fois sur présentation du bilan financier de la manifestation accompagné d'un courrier de demande de versement.

Article 4

Justificatifs :

L'association s'engage à fournir dans les six mois de la clôture de chaque exercice les documents ci-après :
- un compte rendu d'activité annuel, détaillant les résultats qualitatifs et quantitatifs du programme d'actions et présentant tous les éléments susceptibles d'appréhender la réalisation du projet subventionné,
- les comptes annuels (Bilan, Compte d'exploitation et annexes) et le rapport du commissaire aux comptes. L'association s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre d'un contrôle de la collectivité.

La fourniture de ces documents concernant l'année n conditionnera le versement du solde de la subvention n+1.

Article 5

Les autres articles de la convention triennale sur les engagements des deux parties et les conditions de résiliation de la convention restent inchangés.

Le

Le

Pour l'Office du Tourisme Intercommunautaire du Sundgau
La Présidente, Veronique Zundel

Pour la Collectivité :

ANNEXE FINANCIERE A LA CONVENTION PLURI-ANNUELLE D'OBJECTIFS 2021-2023

le GIP Maison des Adolescents du Haut-Rhin

Entre

La Communauté de Communes Sud Alsace Largue, représentée par Monsieur Vincent Gassmann, dûment habilité à l'effet des présentes par la délibération du 17 mars 2022 sur les délégations de compétences sous le terme « CCSAL », d'une part,

Et

Le GIP Maison des Adolescents du Haut-Rhin représentée par Mme Catherine RAPP, Présidente, et désignée sous le terme « le GIP MDA », d'autre part.

Préambule

Les relations entre la Communauté de communes Sud Alsace Largue et la Maison des Adolescents du Haut-Rhin sont définies dans une convention conclue pour une période de 3 ans et couvrant une période allant du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023. Pour l'année 2023, le montant des aides annuelles attribuées à la Maison des Adolescents du Haut Rhin fait l'objet de la présente annexe financière signées des deux parties.

Article 1

Montant de la subvention accordée pour 2023 :

Le montant de la subvention 2023 attribuée par la CCSAL à la MDA est de 2 274 euros ; Elle contribue au financement du projet général du GIP Maison des adolescents du Haut Rhin.

Article 2

Modalités de versement de la contribution financière :

La collectivité verse la totalité de la somme au cours du 2^{ème} trimestre de l'année 2023. La contribution financière sera créditée au compte du GIP selon les procédures comptables en vigueur.

Article 3

Justificatifs :

Le GIP s'engage à fournir dans les six mois de la clôture de chaque exercice les documents ci-après :

- un compte rendu d'activité annuel, détaillant les résultats qualitatifs et quantitatifs du programme d'actions et présentant tous les éléments susceptibles d'apprécier la réalisation du projet subventionné,
- les comptes annuels (Bilan, Compte d'exploitation et annexes) et le rapport du commissaire aux comptes. Le GIP s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre d'un contrôle de la collectivité.

Article 4

Les autres articles de la convention triennale sur les engagements des deux parties et les conditions de résiliation de la convention restent inchangés.

Le

Pour le GIP
Maison des Adolescents du Haut Rhin
La Présidente Catherine Rapp

Le

Pour la Communauté de Communes Sud Alsace Largue



**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH
Nombre de membres élus : 59
Membres en fonction : 59

SEANCE du 13 avril 2023 – 19h00
Participations annuelles 2023 - Délibération n° C20230420

Sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN

Et sur invitation en date du 06 avril 2023

Sont présents 45 membres titulaires
Sont absents 14 membres
- Dont suppléés : 04
- Dont représentés : 06

Votants : 55
- Dont « pour » : 52
- Dont « contre » : 01
Dont abstentions : 02

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE	Jean-Luc	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST <i>Procuration</i>	Laurent	Titulaire/M	X			
	FINK	David	Titulaire/A			X	WIEST Laurent
BALSCHWILLER	JACOBERGER <i>Procuration</i>	Thierry	Titulaire/M	X			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER <i>Procuration</i>	Christian	Titulaire/M	X			
BERNWILLER	BAUR	Patrick	Titulaire/M	X			
	GREDER	Béatrice	Titulaire/A	X			
	SCHNOEBELEN	Gervais	Titulaire/M	X			
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M		X		
BRETEN	GLESS	Michel	Titulaire/M			X	BILGER Christian
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M	X			
CHAVANNES-sur-l'ETANG	GASSMANN	Vincent	Titulaire/M	X			
DANNEMARIE	BERBETT <i>Procuration</i>	Alexandre	Titulaire/M	X			
	GRETER	Catherine	Titulaire/CM			X	BERBETT Alexandre
	HOLLEVILLE	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	X			
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A	X			
	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM			X	JACOBERGER Thierry
DIEFMATTEN	GESSIER	Alain	Titulaire/M	X			
EGLINGEN	SCHMITT	Pierre	Titulaire/M	X			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M			X	
ETEIMBES	CONRAD	Yves	Titulaire/M		X		
FALKWILLER	SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M	X			
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M	X			
GUEVENATTEN	SCHITTLY	Bernard	Titulaire/M	X			
HAGENBACH	BACH	Guy	Titulaire/M	X			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A	X			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	X			
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M	X			
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M	X			
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M		X		
MONTREUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M			X	
	RINGWALD	Jean-Claude	Titulaire/M	X			
MONTREUX-VIEUX	WILHELM	Patrick	Titulaire/A	X			
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER	Pascal	Titulaire/M			X	PARENT Marc
PFETTERHOUSE	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M			X	HEYER Morand
	HEYER <i>Procuration</i>	Morand	Titulaire/A	X			
RETZWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M	X			
	MOHN	Alain	Titulaire/A	X			
ROMAGNY	LEWEK	Denis	Titulaire/M	X			
SAINT-COSME	WIES	Joël	Titulaire/M			X	
SAINT-ULRICH	PARENT <i>Procuration</i>	Marc	Titulaire/M	X			

SEPPOIS-le-BAS	BARNABE	Maurice	Titulaire/M	X			
	STRUB	Martine	Titulaire/A	X			
	HAGMANN	David	Titulaire/A	X			
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M	X			
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M			X	
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M	X			
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M		X		
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE	Florent	Titulaire/M	X			
WOLFERSDORF	JUD	Claude	Titulaire/M	X			

DELIBERATION N° C20230420 PARTICIPATIONS ANNUELLES 2023

Le Conseil Communautaire, approuve par 52 voix pour, 01 voix contre et 02 abstentions, les participations annuelles 2023, telles qu'inscrites au budget et à verser suivant le détail qui suit :

Code analytique	DESIGNATION - OBJET	Budget 2022	Budget 2023
GG	RASED Dannemarie : participation aux frais de locaux via la com- mune de Dannemarie	7 000 €	7 000 €
GG	RASED Dannemarie participation directe au fonctionnement	1600 €	1 600 €
GG	RASED Masevaux participation au fonctionnement	500 €	500 €
GG	Brigade Verte	91 423.73 €	92 000 €
GG	Mission locale Sundgau 3 Frontières	19 117 €	19 117 €
GG	Sud Alsace Initiatives	3 500 €	3 500 €
GG	ADAUHR	2000 €	2 000 €
GG	Agence de fabrique urbaine et territoriale Sud-Alsace (Afut)	0	2 000 €
GG	CEREMA	0	1 150 €
GG	Intercommunalités de France	2 400 €	2 400 €
GG	Service départemental d'incendie & de secours 68 (SDIS)	343 043,01 €	372 018,11 €
GG	PETR « Pôle d'Equilibre Territorial et Rural » Altkirch	56 521,72 €	53 148 €

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Vincent GASSMANN

Le secrétaire de séance, Fabien ULMANN




Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH
Nombre de membres élus : 59
Membres en fonction : 59

SEANCE du 13 avril 2023 – 19h00
*Création d'autorisations de programme & crédits de paiement
au budget Principal - Délibération n° C20230421*

Sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN

Et sur invitation en date du 06 avril 2023

Sont présents 45 membres titulaires
Sont absents 14 membres
- Dont suppléé : 04
- Dont représentés : 06

Votants : 55
- Dont « pour » : 52
- Dont « contre » : 02
Dont abstention : 01

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE	Jean-Luc	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST <i>Procuration</i>	Laurent	Titulaire/M	X			
	FINK	David	Titulaire/A			X	WIEST Laurent
BALSCHWILLER	JACOBERGER <i>Procuration</i>	Thierry	Titulaire/M	X			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER <i>Procuration</i>	Christian	Titulaire/M	X			
BERNWILLER	BAUR	Patrick	Titulaire/M	X			
	GREDER	Béatrice	Titulaire/A	X			
	SCHNOEBELEN	Gervais	Titulaire/M	X			
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M		X		
BRETEN	GLESS	Michel	Titulaire/M			X	BILGER Christian
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M	X			
CHAVANNES-sur-l'ETANG	GASSMANN	Vincent	Titulaire/M	X			
DANNEMARIE	BERBETT <i>Procuration</i>	Alexandre	Titulaire/M	X			
	GRETER	Catherine	Titulaire/CM			X	BERBETT Alexandre
	HOLLEVILLE	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	X			
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A	X			
	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM			X	JACOBERGER Thierry
DIEFMATTEN	GESSIER	Alain	Titulaire/M	X			
EGLINGEN	SCHMITT	Pierre	Titulaire/M	X			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M			X	
ETEIMBES	CONRAD	Yves	Titulaire/M		X		
FALKWILLER	SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M	X			
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M	X			
GUEVENATTEN	SCHITTLY	Bernard	Titulaire/M	X			
HAGENBACH	BACH	Guy	Titulaire/M	X			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A	X			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	X			
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M	X			
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M	X			
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M		X		
MONTREUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M			X	
MONTREUX-VIEUX	RINGWALD	Jean-Claude	Titulaire/M	X			
	WILHELM	Patrick	Titulaire/A	X			
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER	Pascal	Titulaire/M			X	PARENT Marc
	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M			X	HEYER Morand
PFETTERHOUSE	HEYER <i>Procuration</i>	Morand	Titulaire/A	X			
REZWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M	X			
	MOHN	Alain	Titulaire/A	X			
ROMAGNY	LEWEK	Denis	Titulaire/M	X			
SAINT-COSME	WIES	Joël	Titulaire/M			X	
SAINT-ULRICH	PARENT <i>Procuration</i>	Marc	Titulaire/M	X			

SEPPOIS-le-BAS	BARNABE	Maurice	Titulaire/M	X		
	STRUB	Martine	Titulaire/A	X		
	HAGMANN	David	Titulaire/A	X		
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M	X		
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M		X	
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M	X		
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M	X		
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M	X		
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M		X	
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE	Florent	Titulaire/M	X		
WOLFERSDORF	JUD	Claude	Titulaire/M	X		

DELIBERATION N° C20230421**FINANCES/BUDGET****BUDGET PRINCIPAL****CREATION D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME & CREDITS DE PAIEMENT**

Vu la délibération n° C20221204 en séance du Conseil communautaire en date du 1^{er} décembre 2022, approuvant le passage anticipé à la nomenclature budgétaire et comptable M57, à compter du 1^{er} janvier 2023, du budget Principal et des budgets annexes des Zones d'Activités « BAZDIEF » et « BAZRE » ;

Vu la délibération n° C20230308 en séance du Conseil communautaire en date du 09 mars 2023, approuvant le règlement budgétaire et financier de la communauté de communes Sud Alsace Largue (CCSAL) ;

Considérant qu'à compter de l'année budgétaire 2023 et afin de faciliter le suivi des opérations d'investissement, il est proposé d'instituer la procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP), telle que prévue dans le règlement budgétaire et financier de la CCSAL. Toutes les communes et leurs établissements ont la possibilité de gérer de manière pluriannuelle leurs dépenses d'investissement et leurs dépenses de fonctionnement, à l'exclusion des frais de personnel et des subventions de fonctionnement versées aux organismes privés.

Vu la procédure relative au vote des autorisations de programme et crédit de paiement (AP/CP) prévue à l'article R 2311-9 du CGCT qui dispose qu'en application de l'article L 2311-3, la section d'investissement du budget peut comprendre des autorisations de programme et la section de fonctionnement des autorisations d'engagement ;

Le vote de l'autorisation de programme est accompagné d'une répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement. Les crédits de paiement votés chaque année constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes. L'équilibre annuel budgétaire s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement inscrits au budget.

Vu les explications ;

Il est demandé au Conseil Communautaire :

- d'approuver la création des autorisations de programme et crédits de paiement au budget Principal comme suit :

Autorisation de programme 2023-01 : Rénovation du COSEC de Dannemarie

Montant prévisionnel du projet	Montant antérieur mandaté (pour information)	Crédits de paiement prévisionnel		Plan de financement prévisionnel	
		2023	2024		
1 000 000 €	24 296 €	650 000 €	350 000 €	Etat DETR	267 000 €
				Collectivités Territoriales	356 000 €
				Fonds propres	267 000 €

Autorisation de programme 2023-2 : Rénovation de la Maison de la nature du Sundgau - tranche 2

Montant prévisionnel du projet	Montant antérieur mandaté (pour information)	Crédit de paiement prévisionnel		Plan de financement prévisionnel	
		2023	2024		
420 570 €	2 100 €	175 193 €	245 377 €	Etat DETR	115 000 €
				RGE	30 000 €
				CEA	43 500 €
				CAF	94 500 €
				Fonds propres	70 468 €

Le Conseil Communautaire, après délibération par 52 voix pour, 02 voix contre et 01 abstention :

- **APPROUVE** la création des autorisations de programme et crédits de paiement au budget Principal tel que présenté ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Vincent GASSMANN



Le secrétaire de séance, Fabien ULMANN



Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH
Nombre de membres élus : 59
Membres en fonction : 59

SEANCE du 13 avril 2023 – 19h00
*Création d'autorisations de programme & crédits de paiement
au budget annexe Assainissement - Délibération n° C20230422*

Sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN

Et sur invitation en date du 06 avril 2023

Sont présents 45 membres titulaires
Sont absents 14 membres
- Dont suppléé : 04
- Dont représentés : 06

Votants : 55
- Dont « pour » : 49
- Dont « contre » : 03
Dont abstentions : 03

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE	Jean-Luc	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST <i>Procuration</i>	Laurent	Titulaire/M	X			
	FINK	David	Titulaire/A			X	WIEST Laurent
BALSCHWILLER	JACOBERGER <i>Procuration</i>	Thierry	Titulaire/M	X			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER <i>Procuration</i>	Christian	Titulaire/M	X			
BERNWILLER	BAUR	Patrick	Titulaire/M	X			
	GREDER	Béatrice	Titulaire/A	X			
	SCHNOEBELEN	Gervais	Titulaire/M	X			
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M		X		
BRETEN	GLESS	Michel	Titulaire/M			X	BILGER Christian
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M	X			
CHAVANNES-sur-l'ETANG	GASSMANN	Vincent	Titulaire/M	X			
DANNEMARIE	BERBETT <i>Procuration</i>	Alexandre	Titulaire/M	X			
	GRETER	Catherine	Titulaire/CM			X	BERBETT Alexandre
	HOLLEVILLE	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	X			
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A	X			
	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM			X	JACOBERGER Thierry
DIEFMATTEN	GESSIER	Alain	Titulaire/M	X			
EGLINGEN	SCHMITT	Pierre	Titulaire/M	X			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M			X	
ETEIMBES	CONRAD	Yves	Titulaire/M		X		
FALKWILLER	SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M	X			
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M	X			
GUEVENATTEN	SCHITTLY	Bernard	Titulaire/M	X			
HAGENBACH	BACH	Guy	Titulaire/M	X			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A	X			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	X			
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M	X			
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M	X			
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M		X		
MONTREUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M			X	
MONTREUX-VIEUX	RINGWALD	Jean-Claude	Titulaire/M	X			
	WILHELM	Patrick	Titulaire/A	X			
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER	Pascal	Titulaire/M			X	PARENT Marc
	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M			X	HEYER Morand
PFETTERHOUSE	HEYER <i>Procuration</i>	Morand	Titulaire/A	X			
REZWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M	X			
	MOHN	Alain	Titulaire/A	X			
ROMAGNY	LEWEK	Denis	Titulaire/M	X			
SAINT-COSME	WIES	Joël	Titulaire/M			X	
SAINT-ULRICH	PARENT <i>Procuration</i>	Marc	Titulaire/M	X			

SEPOIS-le-BAS	BARNABE	Maurice	Titulaire/M	X		
	STRUB	Martine	Titulaire/A	X		
	HAGMANN	David	Titulaire/A	X		
SEPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M	X		
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M			X
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M	X		
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M	X		
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M	X		
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M		X	
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE	Florent	Titulaire/M	X		
WOLFERSDORF	JUD	Claude	Titulaire/M	X		

DELIBERATION N° C20230422**FINANCES/BUDGET****BUDGET annexe ASSAINISSEMENT****CREATION D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME & CREDITS DE PAIEMENT**

Vu la délibération n° C20230308 en séance du Conseil communautaire en date du 09 mars 2023, approuvant le règlement budgétaire et financier de la communauté de communes Sud Alsace Largue (CCSAL) ;

Considérant qu'à compter de l'année budgétaire 2023 et afin de faciliter le suivi des opérations d'investissement, il est proposé d'instituer la procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP), telle que prévue dans le règlement budgétaire et financier de la CCSAL. Toutes les communes et leurs établissements ont la possibilité de gérer de manière pluriannuelle leurs dépenses d'investissement et leurs dépenses de fonctionnement, à l'exclusion des frais de personnel et des subventions de fonctionnement versées aux organismes privés.

Vu la procédure relative au vote des autorisations de programme et crédit de paiement (AP/CP) prévue à l'article R 2311-9 du CGCT qui dispose qu'en application de l'article L 2311-3, la section d'investissement du budget peut comprendre des autorisations de programme et la section de fonctionnement des autorisations d'engagement ;

Le vote de l'autorisation de programme est accompagné d'une répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement. Les crédits de paiement votés chaque année constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes. L'équilibre annuel budgétaire s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement inscrits au budget.

Vu les explications ;

Il est demandé au Conseil Communautaire :

- d'approuver la création des autorisations de programme et crédits de paiement au budget annexe Assainissement comme suit :

20-immo incorporelles 2031	Autorisation de programme 2023_01 SDA SUD ALSADE LARGUE				
Intitulé de l'opération	Montant total	2023	2024	2025	2026
Crédits de paiement prévisionnels	400 000 €	17 000 €	200 000,00 €	183 000 €	
Recettes prévisionnels (pour mémoire)	280 000 €	84 000,00 €	112 000,00 €	84 000,00 €	

23 - Immobilisations en cours	Autorisation de programme 2023_02 Bernwiller STEP_3				
Intitulé de l'opération	Montant total	2023	2024	2025	2026
Crédits de paiement prévisionnels	1 200 000 €	605 000 €	595 000 €		
Recettes prévisionnels (pour mémoire)	520 336 €	156 101 €	364 235 €		

23 - Immobilisations en cours	Autorisation de programme 2023_03 Altenach/Manspach				
Intitulé de l'opération	Montant total	2023	2024	2025	2026
Crédits de paiement prévisionnels	2 357 000 €	66 325 €	798 154 €	654 174 €	838 347 €
Recettes prévisionnels (pour mémoire)	1 353 300 €	246 636 €	246 636 €	328 848 €	531 180 €

23 - Immobilisations en cours	Autorisation de programme 2023_04 Eglingen				
Intitulé de l'opération	Montant total	2023	2024	2025	2026
Crédits de paiement prévisionnels	1 030 600 €	46 840 €	641 805 €	341 955 €	
Recettes prévisionnels (pour mémoire)	296 510 €	67 852 €	169 356 €	59 302 €	

23 - Immobilisations en cours	Autorisation de programme 2023_05 PR Marina				
Intitulé de l'opération	Montant total	2023	2024	2025	2026
Crédits de paiement prévisionnels	158 800 €	106 900 €	51 000 €		
Recettes prévisionnels (pour mémoire)					

23 - Immobilisations en cours	Autorisation de programme 2023_06 PR Falkwiller				
Intitulé de l'opération	Montant total	2023	2024	2025	2026
Crédits de paiement prévisionnels	171 300 €	8 300 €	163 000 €		
Recettes prévisionnels (pour mémoire)					

Le Conseil Communautaire, après délibération par 49 voix pour, 03 voix contre et 03 abstentions :

- **APPROUVE** la création des autorisations de programme et crédits de paiement au budget annexe assainissement tel que présenté ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Vincent GASSMANN

Le secrétaire de séance, Fabien ULMANN




EXTRAIT
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH
Nombre de membres élus : 59
Membres en fonction : 59

SEANCE du 13 avril 2023 – 19h00
Approbation budget primitif 2023 – budget principal
Délibération n° C20230423

Sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN

Et sur invitation en date du 06 avril 2023

Sont présents 45 membres titulaires
Sont absents 14 membres
- Dont suppléés : 04
- Dont représentés : 06

Votants : 55
- Dont « pour » : 43
- Dont « contre » : 06
Dont abstentions : 06

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE	Jean-Luc	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST <i>Procuration</i>	Laurent	Titulaire/M	X			
	FINK	David	Titulaire/A			X	WIEST Laurent
BALSCHWILLER	JACOBERGER <i>Procuration</i>	Thierry	Titulaire/M	X			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER <i>Procuration</i>	Christian	Titulaire/M	X			
BERNWILLER	BAUR	Patrick	Titulaire/M	X			
	GREDER	Béatrice	Titulaire/A	X			
	SCHNOEBELEN	Gervais	Titulaire/M	X			
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M		X		
BRETEN	GLESS	Michel	Titulaire/M			X	BILGER Christian
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M	X			
CHAVANNES-sur-l'ETANG	GASSMANN	Vincent	Titulaire/M	X			
DANNEMARIE	BERBETT <i>Procuration</i>	Alexandre	Titulaire/M	X			
	GRETER	Catherine	Titulaire/CM			X	BERBETT Alexandre
	HOLLEVILLE	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	X			
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A	X			
	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM			X	JACOBERGER Thierry
DIEFMATTEN	GESSIER	Alain	Titulaire/M	X			
EGLINGEN	SCHMITT	Pierre	Titulaire/M	X			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M			X	
ETEIMBES	CONRAD	Yves	Titulaire/M		X		
FALKWILLER	SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M	X			
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M	X			
GUEVENATTEN	SCHITTLY	Bernard	Titulaire/M	X			
HAGENBACH	BACH	Guy	Titulaire/M	X			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A	X			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	X			
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M	X			
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M	X			
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M		X		
MONTREUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M			X	
	RINGWALD	Jean-Claude	Titulaire/M	X			
MONTREUX-VIEUX	WILHELM	Patrick	Titulaire/A	X			
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER	Pascal	Titulaire/M			X	PARENT Marc
PFETTERHOUSE	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M			X	HEYER Morand
	HEYER <i>Procuration</i>	Morand	Titulaire/A	X			
RETZWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M	X			
	MOHN	Alain	Titulaire/A	X			
ROMAGNY	LEWEK	Denis	Titulaire/M	X			
SAINT-COSME	WIES	Joël	Titulaire/M			X	
SAINT-ULRICH	PARENT <i>Procuration</i>	Marc	Titulaire/M	X			



SEPOIS-le-BAS	BARNABE	Maurice	Titulaire/M	X			
	STRUB	Martine	Titulaire/A	X			
	HAGMANN	David	Titulaire/A	X			
SEPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M	X			
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M			X	
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M	X			
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M		X		
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE	Florent	Titulaire/M	X			
WOLFERSDORF	JUD	Claude	Titulaire/M	X			

DELIBERATION N° C20230423
FINANCES/BUDGET
APPROBATION BUDGET PRIMITIF 2023
Budget Principal

Le budget primitif proposé pour 2023 prévoit un vote par chapitre.

La section de fonctionnement est équilibrée à 10 649 299.58 € et celle de la section d'investissement à 3 464 148.97 €.

Il appartient au Conseil Communautaire, après avis de la commission « Finances/budget » et avis du Bureau de se prononcer sur le budget primitif principal pour un montant global de 14 691 459,56 €, le Président étant autorisé à procéder à des transferts de crédits à l'intérieur d'un même chapitre et à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée, conformément à la délibération n°C20230414 en cette même séance du Conseil communautaire portant sur la mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par 43 voix pour, 06 voix contre et 06 abstentions :

APPROUVE le budget primitif 2023 comme suit :

Sens	Section	Compte	Budget 2023
D	F	TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	10 649 299.58
D	F	011 - Charges à caractère général	2 147 087,84
D	F	012 - Charges de personnel et frais assimilés	4 494 009.00
D	F	014 - Atténuations de produits	1 560 384,04
D	F	022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	0.00
D	F	023 - Virement à la section d'investissement	869 584.91
D	F	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	326 623.71
D	F	65 - Autres charges de gestion courante	1 191 028.35
D	F	66 - Charges financières	50 483.73
D	F	67 - Charges exceptionnelles	8 260.00
D	F	68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	1 838.00

R	F	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	10 649 299.58
R	F	002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	609 486.26
R	F	013 - Atténuations de charges	144 717.50
R	F	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	182 630.65
R	F	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 222 435.00
R	F	73 - Impôts et taxes	1 783 632.00
R	F	731 - Fiscalité locale	4 045 645.17
R	F	74 - Dotations, subventions et participations	2 567 173.00
R	F	75 - Autres produits de gestion courante	93 080,00
R	F	77 - Produits exceptionnels	500,00

D	I	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	3 464 148.97
D	I	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	97 885.54
D	I	020 - Dépenses imprévues (investissement)	0.00
D	I	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	182 630,65
D	I	16 - Emprunts et dettes assimilées	286 315.00
D	I	20 - Immobilisations incorporelles	110 335.20
D	I	204 - Subventions d'équipement versées	148 570.00
D	I	21 - Immobilisations corporelles	2 328 554.26
D	I	23 - Immobilisations en cours	309 858.32

R	I	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	3 464 148.97
R	I	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00
R	I	021 - Virement de la section de fonctionnement	869 584,91
R	I	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	326 623.71
R	I	10 - Dotations, fonds divers et réserves	277 374.91
R	I	13 - Subventions d'investissement	990 565.44
R	I	16 - Emprunts et dettes assimilées	1 000 000.00
R	I	23 - Immobilisations en cours	0.00

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Vincent GASSMANN

Le secrétaire de séance, Fabien ULMANN




**EXTRAIT
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH
Nombre de membres élus : 59
Membres en fonction : 59

SEANCE du 13 avril 2023 – 19h00
Approbation budget 2023 « Assainissement » - Délibération n° C20230424

Sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN

Et sur invitation en date du 06 avril 2023

Sont présents 45 membres titulaires
Sont absents 14 membres
- Dont suppléés : 04
- Dont représentés : 06

Votants : 55
- Dont « pour » : 47
- Dont « contre » : 0
Dont abstentions : 08

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE	Jean-Luc	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST <i>Procuration</i>	Laurent	Titulaire/M	X			
	FINK	David	Titulaire/A			X	WIEST Laurent
BALSCHWILLER	JACOBBERGER <i>Procuration</i>	Thierry	Titulaire/M	X			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER <i>Procuration</i>	Christian	Titulaire/M	X			
BERNWILLER	BAUR	Patrick	Titulaire/M	X			
	GREDER	Béatrice	Titulaire/A	X			
	SCHNOEBELEN	Gervais	Titulaire/M	X			
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M		X		
BRETEN	GLESS	Michel	Titulaire/M			X	BILGER Christian
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M	X			
CHAVANNES-sur-l'ETANG	GASSMANN	Vincent	Titulaire/M	X			
DANNEMARIE	BERBETT <i>Procuration</i>	Alexandre	Titulaire/M	X			
	GRETER	Catherine	Titulaire/CM			X	BERBETT Alexandre
	HOLLEVILLE	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	X			
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A	X			
	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM			X	JACOBBERGER Thierry
DIEFMATTEN	GESSIER	Alain	Titulaire/M	X			
EGLINGEN	SCHMITT	Pierre	Titulaire/M	X			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M			X	
ETEIMBES	CONRAD	Yves	Titulaire/M		X		
FALKWILLER	SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M	X			
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M	X			
GUEVENATTEN	SCHITTLY	Bernard	Titulaire/M	X			
HAGENBACH	BACH	Guy	Titulaire/M	X			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A	X			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	X			
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M	X			
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M	X			
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M		X		
MONTRÉUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M			X	
MONTRÉUX-VIEUX	RINGWALD	Jean-Claude	Titulaire/M	X			
	WILHELM	Patrick	Titulaire/A	X			
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER	Pascal	Titulaire/M			X	PARENT Marc
	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M			X	HEYER Morand
PFETTERHOUSE	HEYER <i>Procuration</i>	Morand	Titulaire/A	X			
RETWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M	X			
	MOHN	Alain	Titulaire/A	X			
ROMAGNY	LEWEK	Denis	Titulaire/M	X			
SAINT-COSME	WIES	Joël	Titulaire/M			X	
SAINT-ULRICH	PARENT <i>Procuration</i>	Marc	Titulaire/M	X			



SEPPOIS-le-BAS	BARNABE	Maurice	Titulaire/M	X			
	STRUB	Martine	Titulaire/A	X			
	HAGMANN	David	Titulaire/A	X			
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M	X			
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M			X	
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M	X			
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M		X		
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE	Florent	Titulaire/M	X			
WOLFERSDORF	JUD	Claude	Titulaire/M	X			

DELIBERATION N° C20230424
FINANCES/BUDGET
APPROBATION BUDGET PRIMITIF 2023
Budget annexe « Assainissement »

Le budget annexe « Assainissement » est doté de l'autonomie financière et régi par les règles de la comptabilité M49.

La section de fonctionnement s'équilibre à 3 157 585.11 €

La section d'investissement s'équilibre à 3 918 962.78 €

Il appartient au Conseil Communautaire après avis de la commission « Finances/Budget » et avis du Bureau de se prononcer sur le budget primitif annexe assainissement de l'exercice 2023 pour un montant total de 7 076 547.89 €, par un vote des crédits par nature et par chapitre, le Président étant autorisé à procéder à des transferts de crédits à l'intérieur d'un même chapitre.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par 47 voix pour, 0 voix contre et 08 abstentions :

APPROUVE le budget primitif 2023 annexe « Assainissement » comme suit :

D	F	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	3 157 585.11
D	F	011 - Charges à caractère général	886 731.90
D	F	012 - Charges de personnel et frais assimilés	420 000.00
D	F	014 - Atténuations de produits	185 000,00
D	F	022 - Dépenses imprévues (exploitation)	0.00
D	F	023 - Virement à la section d'investissement	225 469.37
D	F	042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	1 113 955.74
D	F	65 - Autres charges de gestion courante	15 140.00
D	F	66 - Charges financières	293 888.10
D	F	67 - Charges exceptionnelles	10 000.00
D	F	68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	7 400.00

R	F	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	3 157 585.11
R	F	002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	198 352.66
R	F	013 - Atténuations de charges	3 500.00
R	F	042 - Opérations d'ordres de transfert entre sections	580 950.05
R	F	70 - Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	2 365 782.40
R	F	74 - Subventions d'exploitation	6 000.00
R	F	77 - Produits exceptionnels	3 000.00

D	I	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	3 918 962.78
D	I	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	76 413.60
D	I	020 - Dépenses imprévues (investissement)	0.00
D	I	13 - Subventions d'investissement	0.00
D	I	16 - Emprunts et dettes assimilées	733 185.00
D	I	20 - Immobilisations incorporelles	46 402.50
D	I	21 - Immobilisations corporelles	667 424.00
D	I	23 - Immobilisations en cours	1 814 587.63
D	I	040 - Opération d'ordre de transfert entre section	580 950.05
D	I	041- Opération d'ordre intérieur section	0.00

R	I	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	3 918 962.78
R	I	021 - Virement de la section d'exploitation	225 469.37
R	I	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 113 955.74
R	I	10 - Dotations, fonds divers et réserves	706 662.73
R	I	13 - Subventions d'investissement	792 665.00
R	I	16 - Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 032 709.94
R	I	23 - Immobilisations en cours	47 500.00

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Vincent GASSMANN

Le secrétaire de séance, Fabien ULMANN




Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH
Nombre de membres élus : 59
Membres en fonction : 59

SEANCE du 13 avril 2023 – 19h00
Approbation budget 2023 « BOM » - Délibération n° C20230425

Sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN

Et sur invitation en date du 06 avril 2023

Sont présents 45 membres titulaires
Sont absents 14 membres
- Dont suppléés : 04
- Dont représentés : 06

Votants : 55
- Dont « pour » : 52
- Dont « contre » : 01
Dont abstentions : 02

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE	Jean-Luc	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST <i>Procuration</i>	Laurent	Titulaire/M	X			
	FINK	David	Titulaire/A			X	WIEST Laurent
BALSCHWILLER	JACOBBERGER <i>Procuration</i>	Thierry	Titulaire/M	X			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER <i>Procuration</i>	Christian	Titulaire/M	X			
BERNWILLER	BAUR	Patrick	Titulaire/M	X			
	GREDER	Béatrice	Titulaire/A	X			
	SCHNOEBELEN	Gervais	Titulaire/M	X			
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M		X		
BRETTEN	GLESS	Michel	Titulaire/M			X	BILGER Christian
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M	X			
CHAVANNES-sur-l'ETANG	GASSMANN	Vincent	Titulaire/M	X			
	BERBETT <i>Procuration</i>	Alexandre	Titulaire/M	X			
	GRETER	Catherine	Titulaire/CM			X	BERBETT Alexandre
	HOLLEVILLE	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	X			
DANNEMARIE	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A	X			
	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM			X	JACOBBERGER Thierry
DIEFMATTEN	GESSIER	Alain	Titulaire/M	X			
EGLINGEN	SCHMITT	Pierre	Titulaire/M	X			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M			X	
ETEIMBES	CONRAD	Yves	Titulaire/M		X		
FALKWILLER	SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M	X			
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M	X			
GUEVENATTEN	SCHITTLY	Bernard	Titulaire/M	X			
HAGENBACH	BACH	Guy	Titulaire/M	X			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A	X			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	X			
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M	X			
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M	X			
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M		X		
MONTREUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M			X	
	RINGWALD	Jean-Claude	Titulaire/M	X			
MONTREUX-VIEUX	WILHELM	Patrick	Titulaire/A	X			
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER	Pascal	Titulaire/M			X	PARENT Marc
	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M			X	HEYER Morand
PFETTERHOUSE	HEYER <i>Procuration</i>	Morand	Titulaire/A	X			
RETWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M	X			
	MOHN	Alain	Titulaire/A	X			
ROMAGNY	LEWEK	Denis	Titulaire/M	X			
SAINT-COSME	WIES	Joël	Titulaire/M			X	
SAINT-ULRICH	PARENT <i>Procuration</i>	Marc	Titulaire/M	X			
SEPPOIS-le-BAS	BARNABE	Maurice	Titulaire/M	X			
	STRUB	Martine	Titulaire/A	X			
	HAGMANN	David	Titulaire/A	X			
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M	X			

STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M			
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M	X		
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M	X		
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M	X		
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M		X	
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE	Florent	Titulaire/M	X		
WOLFERSDORF	JUD	Claude	Titulaire/M	X		

DELIBERATION N° C20230425
FINANCES/BUDGET
APPROBATION BUDGET PRIMITIF 2023
Budget annexe Produits résiduels (OM)

Le budget annexe Produits résiduels (OM) est doté de l'autonomie financière et régi par les règles de la comptabilité M4.

La section de fonctionnement s'équilibre à : 2 766 347.07 €

La section d'investissement s'équilibre à : 1 620 858.62 €

Il appartient au Conseil Communautaire après avis de la commission « Finances/Budget » et avis du Bureau de se prononcer sur le budget primitif annexe Produits résiduels « OM » de l'exercice 2023 pour un montant total de 4 387 205.69 €, par un vote des crédits par nature et par chapitre, le Président étant autorisé à procéder à des transferts de crédits à l'intérieur d'un même chapitre.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par 52 voix pour, 01 voix contre et 02 abstentions :

APPROUVE le budget primitif 2023 annexe Produits résiduels « BOM » comme suit :

D	F	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 766 347.07
D	F	002 – Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	0.00
D	F	011 - Charges à caractère général	2 359 120.67
D	F	012 - Charges de personnel et frais assimilés	228 280,00
D	F	022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	30 000.00
D	F	023 - Virement à la section d'investissement	21 591.44
D	F	042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	90 004.96
D	F	65 - Autres charges de gestion courante	12 500.00
D	F	66 - Charges financières	15 250.00
D	F	67 - Charges exceptionnelles	4 000.00
D	F	68- Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	5 600.00
R	F	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 766 347.07
R	F	002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	0.00
R	F	013 - Atténuations de charges	3 000,00
R	F	042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	847.07
R	F	70 - Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	2 707 500.00
R	F	74 - Subventions d'exploitation	0.00
R	F	75 - Autres produits de gestion courante	55 000.00
R	F	77 - Produits exceptionnels	0.00

D	I	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 620 858.62
D	I	001 – Solde d'exécution à la section d'investissement reporté	361 825.66
D	I	020 – Dépenses imprévues (investissement)	0.00
D	I	040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	847.07
D	I	041 - Opérations patrimoniales	0.00
D	I	16 - Emprunts et dettes assimilées	58 145.00
D	I	20 - Immobilisations incorporelles	18 530.31
D	I	21 - Immobilisations corporelles	364 058.52
D	I	23 – Immobilisations en cours	817 452.06
R	I	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 620 858.62
R	I	001 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0.00
R	I	021 - Virement de la section d'exploitation	21 591.44
R	I	040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	90 004.96
R	I	041 - Opérations patrimoniales	0.00
R	I	10 - Dotations, fonds divers et réserves	434 628.06
R	I	13 - Subvention d'investissement	624 634.16
R	I	16 – Emprunts et dettes assimilées	450 000.00

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Vincent GASSMANN

Le secrétaire de séance, Fabien ULMANN




**EXTRAIT
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH
Nombre de membres élus : 59
Membres en fonction : 59

SEANCE du 13 avril 2023 – 19h00
Approbation budget primitif 2023 « SPANC » - Délibération n° C20230426

Sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN

Et sur invitation en date du 06 avril 2023

Sont présents 45 membres titulaires
Sont absents 14 membres
- Dont suppléés : 04
- Dont représentés : 06

Votants : 55
- Dont « pour » : 53
- Dont « contre » : 0
Dont abstentions : 02

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE	Jean-Luc	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST <i>Procuration</i>	Laurent	Titulaire/M	X			
	FINK	David	Titulaire/A			X	WIEST Laurent
BALSCHWILLER	JACOBERGER <i>Procuration</i>	Thierry	Titulaire/M	X			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER <i>Procuration</i>	Christian	Titulaire/M	X			
BERNWILLER	BAUR	Patrick	Titulaire/M	X			
	GREDER	Béatrice	Titulaire/A	X			
	SCHNOEBELEN	Gervais	Titulaire/M	X			
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M		X		
BRETEN	GLESS	Michel	Titulaire/M			X	BILGER Christian
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M	X			
CHAVANNES-sur-ETANG	GASSMANN	Vincent	Titulaire/M	X			
DANNEMARIE	BERBETT <i>Procuration</i>	Alexandre	Titulaire/M	X			
	GRETER	Catherine	Titulaire/CM			X	BERBETT Alexandre
	HOLLEVILLE	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	X			
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A	X			
	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM			X	JACOBERGER Thierry
DIEFMATTEN	GESSIER	Alain	Titulaire/M	X			
EGLINGEN	SCHMITT	Pierre	Titulaire/M	X			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M			X	
ETEIMBES	CONRAD	Yves	Titulaire/M		X		
FALKWILLER	SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M	X			
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M	X			
GUEVENATTEN	SCHITTLY	Bernard	Titulaire/M	X			
HAGENBACH	BACH	Guy	Titulaire/M	X			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A	X			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	X			
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M	X			
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M	X			
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M		X		
MONTREUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M			X	
MONTREUX-VIEUX	RINGWALD	Jean-Claude	Titulaire/M	X			
	WILHELM	Patrick	Titulaire/A	X			
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER	Pascal	Titulaire/M			X	PARENT Marc
	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M			X	HEYER Morand
PFETTERHOUSE	HEYER <i>Procuration</i>	Morand	Titulaire/A	X			
REZTWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M	X			
	MOHN	Alain	Titulaire/A	X			
ROMAGNY	LEWEK	Denis	Titulaire/M	X			
SAINT-COSME	WIES	Joël	Titulaire/M			X	
SAINT-ULRICH	PARENT <i>Procuration</i>	Marc	Titulaire/M	X			
SEPPOIS-le-BAS	BARNABE	Maurice	Titulaire/M	X			
	STRUB	Martine	Titulaire/A	X			
	HAGMANN	David	Titulaire/A	X			



SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M	X			
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M			X	
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M	X			
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M		X		
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE	Florent	Titulaire/M	X			
WOLFERSDORF	JUD	Claude	Titulaire/M	X			

DELIBERATION N°C20230426
FINANCES/BUDGET
APPROBATION BUDGET PRIMITIF 2023
Budget annexe SPANC

Le budget annexe « SPANC » est doté de l'autonomie financière et régit par les règles de la comptabilité M49.

Total de la section de fonctionnement : 38 400.00 €

Pas de section d'investissement.

Il appartient au Conseil Communautaire après avis de la commission « Finances/Budget » et avis du Bureau de se prononcer sur le budget primitif annexe SPANC de l'exercice 2023 pour un montant total de 38 400.00 €, par un vote des crédits par nature et par chapitre.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par 53 voix pour, 0 voix contre et 02 abstentions :

APPROUVE le budget primitif 2023 « SPANC » comme suit :

D	F	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	38 400.00
D	F	002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	0.00
D	F	011 - Charges à caractère général	18 400.00
D	F	012 – Charges de personnel et frais assimilés	20 000.00
D	F	65 - Autres charges de gestion courante	0.00
D	F	67 - Charges exceptionnelles	0.00
D	F	68 – Dotations aux amortissements et aux provisions	0.00
D	F	022 – dépenses imprévues	0.00
R	F	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	38 400.00
R	F	002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	4 416.76
R	F	70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	20 000,00
R	F	74 - Subventions d'exploitation	3 363.24
R	F	75 – Autres produits de gestion courante	10 620.00

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
 Le Président, Vincent GASSMANN

Le secrétaire de séance, Fabien ULMANN

Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH
Nombre de membres élus : 59
Membres en fonction : 59

SEANCE du 13 avril 2023 – 19h00
Approbation budget annexe 2023 « BAZDIEF » - Délibération n°C20230427

Sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN

Et sur invitation en date du 06 avril 2023

Sont présents 45 membres titulaires
Sont absents 14 membres
- Dont suppléés : 04
- Dont représentés : 06

Votants : 55
- Dont « pour » : 52
- Dont « contre » : 02
Dont abstention : 01

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE	Jean-Luc	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST <i>Procuration</i>	Laurent	Titulaire/M	X			
	FINK	David	Titulaire/A			X	WIEST Laurent
BALSCHWILLER	JACOBBERGER <i>Procuration</i>	Thierry	Titulaire/M	X			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER <i>Procuration</i>	Christian	Titulaire/M	X			
BERNWILLER	BAUR	Patrick	Titulaire/M	X			
	GREDER	Béatrice	Titulaire/A	X			
	SCHNOEBELEN	Gervais	Titulaire/M	X			
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M		X		
BRETEN	GLESS	Michel	Titulaire/M			X	BILGER Christian
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M	X			
CHAVANNES-sur-l'ETANG	GASSMANN	Vincent	Titulaire/M	X			
	BERBETT <i>Procuration</i>	Alexandre	Titulaire/M	X			
DANNEMARIE	GRETER	Catherine	Titulaire/CM			X	BERBETT Alexandre
	HOLLEVILLE	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	X			
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A	X			
	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM			X	JACOBBERGER Thierry
DIEFMATTEN	GESSIER	Alain	Titulaire/M	X			
EGLINGEN	SCHMITT	Pierre	Titulaire/M	X			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M			X	
ETEIMBES	CONRAD	Yves	Titulaire/M		X		
FALKWILLER	SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M	X			
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M	X			
GUEVENATTEN	SCHITTLY	Bernard	Titulaire/M	X			
HAGENBACH	BACH	Guy	Titulaire/M	X			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A	X			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	X			
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M	X			
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M	X			
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M		X		
MONTREUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M			X	
	RINGWALD	Jean-Claude	Titulaire/M	X			
MONTREUX-VIEUX	WILHELM	Patrick	Titulaire/A	X			
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER	Pascal	Titulaire/M			X	PARENT Marc
	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M			X	HEYER Morand
PFETTERHOUSE	HEYER <i>Procuration</i>	Morand	Titulaire/A	X			
RETWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M	X			
	MOHN	Alain	Titulaire/A	X			
ROMAGNY	LEWEK	Denis	Titulaire/M	X			
SAINT-COSME	WIES	Joël	Titulaire/M			X	
SAINT-ULRICH	PARENT <i>Procuration</i>	Marc	Titulaire/M	X			
SEPPOIS-le-BAS	BARNABE	Maurice	Titulaire/M	X			
	STRUB	Martine	Titulaire/A	X			
	HAGMANN	David	Titulaire/A	X			
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M	X			

STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M			
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M	X		
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M	X		
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M	X		
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M		X	
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE	Florent	Titulaire/M	X		
WOLFERSDORF	JUD	Claude	Titulaire/M	X		

DELIBERATION N° C20230427**FINANCES/BUDGET****APPROBATION BUDGET PRIMITIF 2023****Budget annexe Parc d'Activités Sud Alsace Largue Diefmatten**

Le budget annexe « BAZDIEF » est doté de l'autonomie financière et régi par les règles de la comptabilité M57.

Il appartient au Conseil Communautaire après avis de la Commission « Finances/Budget » et avis du Bureau de se prononcer sur le budget primitif annexe Parc d'activités Sud Alsace Largue de Diefmatten de l'exercice 2023 par un vote des crédits par nature et par chapitre.

Le Président étant autorisé à procéder à des transferts de crédits à l'intérieur d'un même chapitre et à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée, conformément à la délibération n°C20230414 en cette même séance du Conseil communautaire portant sur la mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par 52 voix pour, 02 voix contre et 01 abstention :

- **APPROUVE** le budget primitif 2023 annexe « BAZDIEF » comme suit :

D	F	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 269 924.21
D	F	002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0.00
D	F	011 - Charges à caractère général	28 000.00
D	F	023 - Virement à la section d'investissement	621 102.21
D	F	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	619 222.00
D	F	043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	800.00
D	F	65 - Autres charges de gestion courante	0.00
D	F	66 - Charges financières	800.00
R	F	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 526 428.55
R	F	002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	904 628.55
R	F	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	621 000.00
R	F	043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	800.00
R	F	70 - Produits services, domaine et vente div	0.00
R	F	74 - Dotations, subventions et participations	0.00

D	I	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 240 324.21
D	I	001 - Résultat d'investissement reporté (excédent ou déficit)	471 624.21
D	I	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	621 000.00
D	I	16 - Emprunts et dettes assimilés	147 700.00

R	I	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 240 324.21
R	I	021 - Virement de la section de fonctionnement	621 102.21
R	I	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	619 222.00
R	I	16 - Emprunts et dettes assimilées	0.00

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Vincent GASSMANN

Le secrétaire de séance, Fabien ULMANN



EXTRAIT
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH
Nombre de membres élus : 59
Membres en fonction : 59

SEANCE du 13 avril 2023 – 19h00

Approbation budget annexe 2023 « BAZRE » & clôture du budget

Délibération n° C20230428

Sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN

Et sur invitation en date du 06 avril 2023

Sont présents 45 membres titulaires
Sont absents 14 membres
- Dont suppléés : 04
- Dont représentés : 06

Votants : 55
- Dont « pour » : 54
- Dont « contre » : 0
Dont abstention : 01

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE	Jean-Luc	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST <i>Procuration</i>	Laurent	Titulaire/M	X			
	FINK	David	Titulaire/A			X	WIEST Laurent
BALSCHWILLER	JACOBERGER <i>Procuration</i>	Thierry	Titulaire/M	X			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER <i>Procuration</i>	Christian	Titulaire/M	X			
BERNWILLER	BAUR	Patrick	Titulaire/M	X			
	GREDER	Béatrice	Titulaire/A	X			
	SCHNOEBELEN	Gervais	Titulaire/M	X			
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M		X		
BRETEN	GLESS	Michel	Titulaire/M			X	BILGER Christian
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M	X			
CHAVANNES-sur-l'ETANG	GASSMANN	Vincent	Titulaire/M	X			
DANNEMARIE	BERBETT <i>Procuration</i>	Alexandre	Titulaire/M	X			
	GRETER	Catherine	Titulaire/CM			X	BERBETT Alexandre
	HOLLEVILLE	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	X			
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A	X			
	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM			X	JACOBERGER Thierry
DIEFMATTEN	GESSIER	Alain	Titulaire/M	X			
EGLINGEN	SCHMITT	Pierre	Titulaire/M	X			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M			X	
ETEIMBES	CONRAD	Yves	Titulaire/M		X		
FALKWILLER	SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M	X			
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M	X			
GUEVENATTEN	SCHITTLY	Bernard	Titulaire/M	X			
HAGENBACH	BACH	Guy	Titulaire/M	X			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A	X			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	X			
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M	X			
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M	X			
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M		X		
MONTREUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M			X	
	RINGWALD	Jean-Claude	Titulaire/M	X			
MONTREUX-VIEUX	WILHELM	Patrick	Titulaire/A	X			
	SOMMERHALTER	Pascal	Titulaire/M			X	PARENT Marc
PFETTERHOUSE	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M			X	HEYER Morand
	HEYER <i>Procuration</i>	Morand	Titulaire/A	X			
REZTWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M	X			
	MOHN	Alain	Titulaire/A	X			
ROMAGNY	LEWEK	Denis	Titulaire/M	X			
SAINT-COSME	WIES	Joël	Titulaire/M			X	
SAINT-ULRICH	PARENT <i>Procuration</i>	Marc	Titulaire/M	X			

SEPOIS-le-BAS	BARNABE	Maurice	Titulaire/M	X			
	STRUB	Martine	Titulaire/A	X			
	HAGMANN	David	Titulaire/A	X			
SEPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M	X			
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M			X	
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M	X			
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M		X		
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE	Florent	Titulaire/M	X			
WOLFERSDORF	JUD	Claude	Titulaire/M	X			

DELIBERATION N° C20230428

FINANCES/BUDGET

Budget annexe Zone Artisanale Retzwiller

APPROBATION BUDGET PRIMITIF 2023 & CLOTURE DU BUDGET

Le budget annexe « BAZRE » est doté de l'autonomie financière et régit par les règles de la comptabilité M57.

Il appartient au Conseil Communautaire après avis de la commission « Finances/Budget » et avis du Bureau de se prononcer sur le budget primitif annexe Zone d'activité de Retzwiller de l'exercice 2023 par un vote des crédits par nature et par chapitre.

Le Président étant autorisé à procéder à des transferts de crédits à l'intérieur d'un même chapitre et à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée, conformément à la délibération n°C20230414 en cette même séance du Conseil communautaire portant sur la mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement.

Sens	Section	Compte	Budget 2023
D	F	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	228 727.86
D	F	011 - Charges à caractère général	0.00
D	F	022 - Dépenses imprévues	0.00
D	F	023 - Virement à la section d'investissement	0.00
D	F	042 – 7133 Variation de stocks	19 241,00
D	F	043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	0.00
D	F	65822 – Excédent versé au BG	209 486.86
R	F	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	228 727.86
R	F	002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	228 727.86
R	F	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00
R	F	043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	0
R	F	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	0
R	F	77 - Autres produits de gestion courante	0

D	I	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	19 241.00
D	I	001 - Résultat d'investissement reporté (excédent ou déficit)	19 241,00
D	I	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	00.00
R	I	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	19 241.00
R	I	021 - Virement de la section de fonctionnement	0.00
R	I	040 – 3351 Terrains	1 696.67
R	I	040 – 3354 Etudes / services	16 322.01
R	I	040 – 3355 Travaux	1 222.32

Et de se prononcer sur la clôture du budget annexe « Zone d'Activité Retzwiller – BAZRE » ;

Considérant les opérations réalisées sur l'emprise des terrains situés dans la continuité de la zone d'activité de Retzwiller ;

De transférer le résultat du budget annexe vers le budget Principal.

Le transfert impactera le résultat du budget Principal 2023.

Il est demandé au Conseil communautaire :

- d'approuver le budget primitif 2023 annexe « BAZRE », tel que présenté ci-dessus ;
- d'approuver la clôture du budget annexe ZA Retzwiller « BAZRE », et toute opération s'y rapportant ;
- d'approuver le transfert de résultat dans le cadre de la réglementation budgétaire au budget Principal ;
- d'autoriser le Président à signer les documents, conventions et actes nécessaires à la clôture du budget annexe Zone d'Activités Retzwiller « BAZRE ».

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par 54 voix pour, 0 voix contre et 01 abstention
:

APPROUVE le budget primitif 2023 annexe « BAZRE » tel que présenté ci-dessus ;

APPROUVE la clôture du budget annexe ZA Retzwiller « BAZRE », et toute opération s'y rapportant ;

APPROUVE le transfert de résultat dans le cadre de la réglementation budgétaire au budget Principal ;

AUTORISE le Président à signer les documents, conventions et actes nécessaires à la clôture du budget annexe Zone d'Activités Retzwiller « BAZRE ».

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Vincent GASSMANN

Le secrétaire de séance, Fabien ULMANN

